

Société Anonyme

Au capital de 1 898 084,398 euros

Siège social : 2 - 12 Chemin Des Femmes –L’Odyssée, 91300 Massy.

487 996 647 R.C.S. Evry

---

## OFFERING CIRCULAR TRANSFERT SUR ALTERNEXT PARIS

---

### Relatif au placement d'actions de la société QUANTUM GENOMICS auprès d'investisseurs qualifiés dans le cadre d'un placement privé

#### AVERTISSEMENT

Cet Offering Circular est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un cercle restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération préalable à une admission aux négociations sur Alternext Paris, a pris la forme d'augmentations de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.



Teneur de Livre



Conseil et Listing Sponsor

Des exemplaires de cet Offering Circular sont disponibles sans frais :  
au siège social de la société QUANTUM GENOMICS et sur le site Internet [www.quantum-genomics.com](http://www.quantum-genomics.com)  
auprès d'EuroLand Corporate  
sur le site d'Alternext Paris (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>)

## **AVERTISSEMENT**

### **INFORMATION PRELIMINAIRE**

*Droit français :*

Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. –

I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants:

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

THIERRY BRETON

## **SOMMAIRE**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RESUMÉ DE L'OFFERING CIRCULAR</b>   | <b>8</b>  |
| <b>PREMIERE PARTIE</b>   | <b>17</b> |
| <b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>   | <b>17</b> |
| 1.1 PERSONNE RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR  | 17        |
| 1.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES   | 17        |
| <b>2. CONTROLEURS DES COMPTES</b>  | <b>19</b> |
| 2.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE  | 19        |
| 2.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT  | 19        |
| 2.3 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE<br>RENOUVELES   | 19        |
| <b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>   | <b>20</b> |
| <b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>  | <b>22</b> |
| 4.1 RISQUES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS  | 22        |
| 4.2 RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES   | 26        |
| 4.3 RISQUES FINANCIERS   | 29        |
| <b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>   | <b>30</b> |
| 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE  | 30        |
| 5.2 INVESTISSEMENTS  | 31        |
| <b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>   | <b>32</b> |
| 6.1 LA SOCIETE   | 32        |
| 6.2 OBJECTIFS A MOYEN TERME  | 33        |
| 6.3 LE MARCHE DE L'HYPERTENSION ARTERIELLE ET DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE  | 34        |
| 6.4 LES PRODUITS   | 37        |
| 6.5 UN MANAGEMENT EXPERIMENTE ET COMPLEMENTAIRE  | 39        |
| 6.6 PARTENARIATS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE   | 41        |
| 6.7 CONCURRENCE  | 43        |
| <b>7. ORGANIGRAMME</b>   | <b>44</b> |
| 7.1 DESCRIPTION DE LA SOCIETE  | 44        |
| 7.2 PRINCIPALE FILIALE   | 44        |
| <b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>   | <b>45</b> |
| 8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES   | 45        |
| 8.2 PROPRIETE DES BREVETS ET MARQUES   | 45        |
| 8.3 QUESTION ENVIRONNEMENTALE  | 45        |
| <b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>   | <b>46</b> |
| 9.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES EXERCICES 2010, 2011,<br>2012 ET 2013  | 46        |
| 9.2 FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU<br>POLITIQUE POUVANT INFLUENCER SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE LA SOCIETE | 47        |
| 9.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES   | 47        |
| <b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>  | <b>48</b> |
| 10.1 CAPITAUX PROPRES DE L'EMETTEUR  | 48        |
| 10.2 SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE AU COURS DES EXERCICES 2011, 2012, 2013<br>SUR LA BASE D'UNE INFORMATION SOCIALE                        | 49        |
| 10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT   | 50        |
| 10.4 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX   | 50        |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| 10.5       | SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS  | 50        |
| <b>11.</b> | <b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>  | <b>51</b> |
| <b>12.</b> | <b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>   | <b>52</b> |
| 12.1       | TENDANCES AYANT AFFECTE LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE   | 52        |
| 12.2       | ÉLEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR  | 52        |
| <b>13.</b> | <b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE</b>  | <b>53</b> |
| <b>14.</b> | <b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>  | <b>54</b> |
| 14.1       | INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS  | 54        |
| 14.2       | PROFIL DES ADMINISTRATEURS  | 54        |
| 14.3       | CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE                     | 54        |
| 14.4       | CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTIONS A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION                                | 54        |
| <b>15.</b> | <b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b>  | <b>55</b> |
| 15.1       | REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES CLOS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIETE       | 55        |
| 15.2       | PARTICIPATIONS  | 56        |
| 15.3       | PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE | 56        |
| 15.4       | SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES                      | 56        |
| <b>16.</b> | <b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>  | <b>57</b> |
| 16.1       | DIRECTION DE LA SOCIETE   | 57        |
| 16.2       | CONVENTIONS DE SERVICES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIETE   | 57        |
| 16.3       | COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION  | 57        |
| 16.4       | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE   | 57        |
| 16.5       | CONTROLE INTERNE  | 57        |
| <b>17.</b> | <b>SALARIES</b>   | <b>58</b> |
| 17.1       | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2013  | 58        |
| 17.2       | EFFECTIFS   | 58        |
| 17.3       | INTERESSEMENT DES SALARIES  | 58        |
| <b>18.</b> | <b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>  | <b>59</b> |
| 18.1       | REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE  | 59        |
| 18.2       | DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES  | 59        |
| 18.3       | CONTROLE DE L'EMETTEUR  | 63        |
| 18.4       | PACTE D'ACTIONNAIRES ET ABSENCE D'ACTION DE CONCERT   | 63        |
| <b>19.</b> | <b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>   | <b>64</b> |
| 19.1       | CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES   | 64        |
| 19.2       | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES   | 65        |
| <b>20.</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>                            | <b>67</b> |
| 20.1       | COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2013 (DONNEES EN EUROS NON AUDITEES)   | 67        |
| 20.2       | COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2012 (DONNEES EN EUROS)  | 79        |
| 20.3       | COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2011 (DONNEES EN EUROS)  | 92        |
| 20.4       | COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2010 (DONNEES EN EUROS)  | 104       |
| 20.5       | POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES  | 116       |
| 20.6       | PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE   | 116       |
| 20.7       | CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE  | 116       |

|  |                |
|--|----------------|
| <b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>  | <b>117</b>     |
| 21.1 CAPITAL SOCIAL  | 117            |
| 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS   | 120            |
| <b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>   | <b>130</b>     |
| <b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS</b>             | <b>131</b>     |
| <b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>   | <b>132</b>     |
| <b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>   | <b>133</b>     |
| <br><b>DEUXIÈME PARTIE</b>   | <br><b>134</b> |
| <b>1. PROCEDURE D'ADMISSION SUR ALTERNEXT PARIS</b>  | <b>134</b>     |
| 1.1 OBJECTIFS DE L'OPERATION   | 134            |
| 1.2 ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR ALTERNEXT PARIS EST DEMANDEE  | 134            |
| 1.3 PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION  | 134            |
| 1.4 AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE                                     | 134            |
| 1.5 ETABLISSEMENTS FINANCIERS EN CHARGE DE L'ADMISSION   | 136            |
| 1.6 ENGAGEMENT DE CONSERVATION   | 136            |
| 1.7 ENGAGEMENT D'ABSTENTION  | 137            |
| 1.8 CALENDRIER   | 137            |
| <b>2. INFORMATIONS DE BASE</b>   | <b>138</b>     |
| 2.1 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT  | 138            |
| <b>3. INFORMATIONS TECHNIQUES</b>  | <b>139</b>     |
| 3.1 SERVICE TITRES   | 139            |
| 3.2 CONTRAT DE LIQUIDITE   | 139            |
| <b>4. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION</b>   | <b>140</b>     |
| 4.1 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION                            | 140            |
| 4.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE  | 140            |
| <b>RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT</b>                                 | <b>141</b>     |
| 4.3 RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DE MARCHE  | 141            |
| 4.4 VOLATILITE DU PRIX DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE   | 141            |
| 4.5 RISQUE LIE A L'EXISTENCE DE BSA  | 141            |
| 4.6 RISQUE DE DILUTION COMPLEMENTAIRE  | 141            |
| 4.7 VENTES D'ACTIONS NOUVELLES   | 142            |
| 4.8 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDE DE LA SOCIETE   | 142            |
| 4.9 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE   | 142            |
| 4.10 LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES | 142            |
| <b>5. GLOSSAIRE</b>  | <b>143</b>     |
| 5.1 GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS  | 143            |
| 5.2 GLOSSAIRE DES TERMES MEDICAUX  | 144            |

## REMARQUES GENERALES

### **Définitions**

Dans le présent Offering Circular, et sauf indication contraire

- « QUANTUM GENOMICS » désigne la société Quantum Genomics ;
- « Société » désigne la société Quantum Genomics ;

Les définitions des termes en caractères gras et italiques sont données dans le Glossaire à la fin du présent Offering Circular.

### **Information sur le marché**

L'Offering Circular contient des informations relatives aux marchés de la Société et de ses concurrents, en particulier au chapitre 6 « Aperçu des activités » de la première partie. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni de donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

### **Facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 de la première partie de l'Offering Circular et au chapitre 4 de la deuxième partie de l'Offering Circular avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date de l'Offering Circular avant, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

### **Informations prospectives**

L'Offering Circular contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs de la Société, notamment aux chapitres 6 « Aperçu des Activités » et 12 « Tendances » de la première partie, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite », « pourrait », dans leur forme affirmative ou dans leur forme négative, ou toute autre terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans l'Offering Circular peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie de l'Offering Circular.

# **RESUMÉ DE L'OFFERING CIRCULAR**

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'«Eléments», qui sont présentées en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un Offering Circular relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Sachant que tous les Eléments ne doivent pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés.

Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention «sans objet».

| <b>Section A – Introduction et avertissements</b> |   |
|---|---|
| <b>A.1</b>  | <b>Avertissement au lecteur</b> <p>Ce résumé doit être lu comme une introduction à l'Offering Circular.<br/>Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular.<br/>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans l'Offering Circular est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction de l'Offering Circular avant le début de la procédure judiciaire.<br/>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties de l'Offering Circular, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p> |

| <b>Section B – Emetteur</b> |   |
|-----------------------------|---|
| <b>B.1</b>                  | <b>Dénomination sociale</b> <p>La dénomination sociale de la société est : QUANTUM GENOMICS</p>   |
| <b>B.2</b>                  | <b>Siège social, secteur d'activité et nationalité</b> <p>QUANTUM GENOMICS est une société anonyme à conseil d'administration de droit français immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B 487 996 647.<br/>Le siège social est situé au 2-12, Chemin des Femmes, L'Odyssée, à Massy (91300).<br/>Le Code APE qui identifie le type d'activité de l'entreprise est 7211Z (Recherche-développement en biotechnologie).</p>  |
| <b>B.3</b>                  | <b>Nature des opérations et principales activités</b> <p>Constituée en décembre 2005, QUANTUM GENOMICS, est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement des médicaments innovants pour le traitement de l'hypertension et de l'insuffisance cardiaque.<br/>QUANTUM GENOMICS se concentre actuellement sur le développement d'une nouvelle classe de médicaments capables d'inhiber l'<b>aminopeptidase A</b> (APA) au niveau cérébral.<br/>QUANTUM GENOMICS a choisi un modèle économique dans lequel elle n'a pas pour vocation à assurer elle-même la commercialisation de ses produits. La Société prévoit de développer ses produits par ses propres moyens, jusqu'à la démonstration de leur efficacité thérapeutique chez l'Homme dans des essais cliniques de <b>phase II</b>, puis d'établir des accords de co-développement et/ou de licence avec des laboratoires pharmaceutiques capables de poursuivre le développement clinique des produits, de les enregistrer et de les commercialiser au niveau international..<br/>Les programmes de R&amp;D de QUANTUM GENOMICS sont axés sur le développement d'une nouvelle classe de médicaments (les inhibiteurs de l'<b>aminopeptidase A</b> cérébrale ou « brain Aminopeptidase A inhibitors » (<b>BAPA</b>)) dans le but de démontrer leur efficacité thérapeutique pour le traitement des maladies</p> |

|             |  |
|-------------|--|
|             | <p>cardiovasculaires comme l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque congestive.</p> <p>La société a mis en place une stratégie de développement en 4 modules de R&amp;D dans le but de maximiser ses chances de succès.</p> <p>Le stade d'avancement des différents projets et les étapes à venir à court terme sont illustrés dans le schéma suivant :</p> <p><b>HYPERTENSION ARTERIELLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>QGC 001</b><br/><i>First-in-class</i><br/>Traitement de l'hypertension artérielle en monothérapie</li> <li><b>QGC 011</b><br/><i>Combinaison</i><br/>Traitement de l'hypertension artérielle en combinaison</li> <li><b>QGC 006</b><br/><i>Best-in-class</i><br/>Optimisation du traitement de l'hypertension artérielle en monothérapie</li> </ul> <p><b>INSUFFISANCE CARDIAQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>QGC 101</b><br/><i>First-in-class</i><br/>Prévention et traitement de l'insuffisance cardiaque</li> </ul> <p>Détermination des substances actives      Phase préclinique      Phase clinique I      Phase clinique IIa</p> <p>Effet antihypertenseur démontré chez des patients hypertendus</p> <p>Résultats des études précliniques réglementaires de pharmacocinétique et de toxicité (rat et chien)</p> <p>Preuves d'efficacité en dose unique chez le rat hypertendu</p> <p>Preuves d'efficacité en doses répétées (modèle chien et rat post-infarctus)</p> <p>Les étapes futures de développement sont indiquées en pointillés.</p> <p>QUANTUM GENOMICS a développé un modèle de société biopharmaceutique reposant sur l'externalisation de la recherche fondamentale auprès des laboratoires européens de recherche et sur l'externalisation des travaux de développement des candidats médicaments auprès de prestataires spécialisés.</p> <p>La société a établi des relations contractuelles avec des acteurs de référence de la recherche académique en Europe comme l'INSERM, le CNRS, l'Université Paris Descartes avec lesquelles des collaborations sont en cours. Par ailleurs, la société possède un réseau de prestataires spécialisés (Contract Research Organisations) capables de réaliser l'ensemble des études exigées dans le cadre du développement d'un nouveau candidat-médicament.</p> |
| <b>B.4a</b> | <b>Principales tendances récentes affectant l'activité</b>   |
|             | <p>QUANTUM GENOMICS a finalisé au cours de l'année 2013 les études de <b>phase I</b> visant à valider la sécurité d'emploi et la tolérance du produit QGC001 administré à des sujets sains à la fois en prises uniques et en prises répétées sur 7 jours jusqu'à une dose de 2000 mg par jour. A ce stade, la Société est confiante sur la possibilité de déposer au deuxième trimestre 2014 un dossier auprès du Comité de Protection des Personnes (C.P.P.) et de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (<b>ANSM</b>) afin d'obtenir l'autorisation de tester son produit chez le malade dans le cadre d'une <b>phase II</b> exploratoire.</p> <p>Les résultats scientifiques obtenus avec le produit QGC001 ont fait l'objet de plusieurs communications dont deux présentations lors du dernier congrès de la société européenne d'hypertension (Milan 2013). Ces présentations ont permis à la Société de nouer de nouveaux contacts industriels.</p> <p>Par un avenant de début novembre 2013 au contrat de licence exclusive du 25 mai 2009 concédé à Quantum Genomics, l'Inserm, le CNRS et l'Université Paris Descartes ont étendu la licence exclusive à toute application pour le traitement des pathologies cardio-vasculaires chez l'homme et l'animal.</p>   |
| <b>B.5</b>  | <b>Appartenance à un groupe</b>  |
|             | Sans objet   |

| B.6   | Actionnariat     |                |                          |                     |
|---|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
| Le tableau ci-après est présenté à la date du présent Offering Circular et sur la base d'un nombre d'actions post-regroupement. |                  |                |                          |                     |
| Actionnaires  | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| ALIX ASSET MANAGEMENT PTE Ltd.  | 990 640          | 20,87%         | 990 640                  | 20,87%              |
| Grand Allied Creation Compagny Ltd.   | 785 486          | 16,55%         | 785 486                  | 16,55%              |
| DELORE & ASSOCIES SAS   | 280 583          | 5,91%          | 280 583                  | 5,91%               |
| ADOR CORPORATION  | 193 056          | 4,07%          | 193 056                  | 4,07%               |
| <i>Sous-total Family Office</i>   | <b>2 249 764</b> | <b>47,39%</b>  | <b>2 249 764</b>         | <b>47,39%</b>       |
| Lionel SEGARD   | 395 452          | 8,33%          | 395 452                  | 8,33%               |
| Marc KARAKO   | 122 136          | 2,57%          | 122 136                  | 2,57%               |
| Christian BECHON  | 114 080          | 2,40%          | 114 080                  | 2,40%               |
| Jean-Philippe MILON   | 57 040           | 1,20%          | 57 040                   | 1,20%               |
| Michel LEPERS   | 63 349           | 1,33%          | 63 349                   | 1,33%               |
| Multifinances International (Maurice SALAMA)  | 54 025           | 1,14%          | 54 025                   | 1,14%               |
| Fabrice BALAVOINE   | 13 709           | 0,29%          | 13 709                   | 0,29%               |
| <i>Sous-total Managers</i>  | <b>819 791</b>   | <b>17,27%</b>  | <b>819 791</b>           | <b>17,27%</b>       |
| Investisseurs Placement Privé*  | 473 809          | 9,98%          | 473 809                  | 9,98%               |
| <i>Sous-total Nouveaux investisseurs</i>  | <b>473 809</b>   | <b>9,98%</b>   | <b>473 809</b>           | <b>9,98%</b>        |
| Autres nominatifs   | 732 446          | 15,43%         | 732 446                  | 15,43%              |
| Actions au porteur  | 471 593          | 9,93%          | 471 593                  | 9,93%               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 747 403</b> | <b>100,0%</b>  | <b>4 747 403</b>         | <b>100%</b>         |

\* Les investisseurs ayant participé au placement privé dans le cadre du présent offering circular sont au nombre de 8. Ils sont constitués de personnes physiques, family offices, fonds institutionnels, tous investisseurs qualifiés.

La société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire ou plusieurs actionnaires agissant de concert.

#### **ALIX AM PTE Ltd.**

Société de droit singapourien au capital de 220.899.734 euros, enregistrée sous la référence ACRA 200712685W, détenue à 100% par un holding luxembourgeois dont Hervé Vinciguerra est le seul bénéficiaire, ALIX AM PTE Ltd. est dirigée par Jérôme Ferracci et destinée à détenir des avoirs financiers et des participations dans des sociétés en développement.

#### **GRAND ALLIED CREATION COMPANY LTD**

Société d'investissement de droit hongkongais immatriculée sous le numéro 1553058 et détenue principalement par Yves Bouvier, Grand Allied Creation Company a pour objet l'investissement dans des domaines de diversification de son activité.

#### **DELORE & Associés SAS**

Société française d'investissement au capital de 11.720.016 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 341 633 550 et détenue principalement par Gérard Delore, investissant dans des entreprises innovantes au stade de l'amorçage avec possibilité de suivi de ses participations.

Le management de la Société détient 17,27% du capital et des droits de vote

| B.7 Informations financières historiques  |   |
|---|---|
| Le tableau ci-dessous présente des informations financières sélectionnées au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.   |   |
| <i>En euros</i>   |   |
|   | <b>31/12/2013</b><br>Comptes sociaux<br><i>12 mois non audité</i> |
| Chiffre d'affaires  | 17 400  |
| Produits d'exploitation   | 31 159  |
| Résultat d'exploitation   | (1 902 544)   |
| Résultat financier  | (11 837)  |
| Résultat net  | (1 541 429)   |
|   | <b>31/12/2012</b><br>Comptes sociaux<br><i>12 mois audité</i>     |
|   | 19 200  |
|   | 447 001   |
|   | (1 060 939)   |
|   | (16 864)  |
|   | (843 395)   |
|   | <b>31/12/2011</b><br>Comptes sociaux<br><i>12 mois audité</i>     |
|   | 19 200  |
|   | 223 286   |
|   | (1 043 850)   |
|   | 1 361   |
|   | (857 880)   |
| Capitaux Propres  | (1 628 429)   |
| Endettement financier   | 1 052 876   |
| Disponibilités  | 334 134   |
| Dette financière nette  | 718 742   |
| <i>Gearing net*</i>   | <i>ns</i>   |
| <i>*Ratio de mesure du risque de la structure financière : dette financière nette/capitaux propres</i>  |   |
| La Société ne réalise à ce jour qu'un très faible chiffre d'affaires. Le poste « produits d'exploitation », dans le tableau ci-dessus se compose principalement de subventions d'exploitation. La majorité de ses charges est liée à son exploitation. D'une valeur de 1,27 M€ en 2011, les charges d'exploitation augmentent en 2012 à 1,51 M€ (+19%) puis sur l'exercice 2013 à 1,93M€ en hausse de 28,23%. |   |
| Conformément aux recommandations ESMA n°127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres, établie au 28/02/2014.   |   |
| <b>Situation des Capitaux Propres et des dettes financières</b>   |   |
| <i>En euros</i>   |   |
| <b>Total des dettes courantes au 28/02/2014</b>   | <b>560 000</b>  |
| - <i>Faisant l'objet de garanties</i>   | 0   |
| - <i>Faisant l'objet de nantissements</i>   | 0   |
| - <i>Sans garantie ni nantissement</i>  | 560 000   |
| <b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 28/02/2014</b>  | <b>470 000</b>  |
| - <i>Faisant l'objet de garanties</i>   | 0   |
| - <i>Faisant l'objet de nantissements</i>   | 0   |
| - <i>Sans garantie ni nantissement</i>  | 470 000   |
| <b>Capitaux Propres au 28/02/2014 (hors résultat de la période)</b>   | <b>-1 628 429</b>   |
| - <i>Capital Social</i>   | 1 643 267   |
| - <i>Réserves</i>   | -4 417 494  |
| - <i>Primes liées au capital</i>  | 2 687 227   |
| - <i>Report à nouveau</i>   | -1 541 429  |
| <b>Situation de l'endettement au 28/02/2014</b>   |   |
| <i>En euros</i>   |   |
| A. Trésorerie   | 160 301   |
| B. Instruments équivalents  | 0   |
| C. Titres de placement  | 0   |
| <b>D. Liquidités (A+B+C)</b>  | <b>160 301</b>  |
| E. Crédances financières à court terme  | 0   |
| F. Dettes bancaires à court terme   | 300 000   |
| G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme  | 260 000   |
| H. Autres dettes financières à court terme  | 0   |
| <b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>  | <b>560 000</b>  |
| <b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>   | <b>399 699</b>  |
| K. Emprunts bancaires à plus d'un an  | 0   |
| L. Obligations émises   | 0   |
| M. Autres emprunts à plus d'un an   | 0   |
| <b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>   | <b>0</b>  |
| <b>O. Endettement financier net (J+N)</b>   | <b>399 699</b>  |
| <i>Données non auditées</i>   |   |

|             |   |
|-------------|---|
|             | <i>Il est à noter que les capitaux propres ont été reconstitués depuis le 28/02/2014. Le 01/04/2014, lors de son conseil d'administration la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant total de 3 409 736,90 € représentant une émission de 637 334 actions nouvelles sans valeur nominale.</i> |
| <b>B.8</b>  | <b>Informations financières pro forma</b>   |
|             | Sans objet.   |
| <b>B.9</b>  | <b>Prévision ou estimation de bénéfice</b>  |
|             | Sans objet.   |
| <b>B.10</b> | <b>Réserves sur les informations financières historiques</b>  |
|             | Néant   |
| <b>B.11</b> | <b>Fonds de roulement net</b>   |
|             | La Société dispose, à la date du présent Offering Circular, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.   |

| <b>Section C – Valeurs mobilières</b> |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>C.1</b>                            | <b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</b>   |
|                                       | Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société<br>Code ISIN : FR0011648971<br>Mnémonique : ALQGC   |
| <b>C.2</b>                            | <b>Devise d'émission Euros.</b>   |
|                                       | Euros.  |
| <b>C.3</b>                            | <b>Nombre d'actions émises</b>  |
|                                       | 637 334 actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées et de même catégorie.  |
| <b>C.4</b>                            | <b>Droits attachés aux actions</b>  |
|                                       | En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre des Augmentations de Capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• droit aux dividendes et profits ;</li><li>• droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins) ;</li><li>• droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li><li>• droit au boni de liquidation.</li></ul> |
| <b>C.5</b>                            | <b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes</b>  |
|                                       | Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société  |
| <b>C.6</b>                            | <b>Cotation des actions nouvelles</b>   |
|                                       | Les actions nouvelles ne font pas l'objet d'une demande d'inscription sur un marché réglementé mais seront inscrites à la négociation sur le marché Alternext d'Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.  |
| <b>C.7</b>                            | <b>Politique de dividendes</b>  |
|                                       | Compte tenu des investissements engagés et à venir, il n'est pas prévu d'initier à court terme une politique de distribution de dividendes.<br>Cependant, le conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un   |

|  |  |
|--|--|
|  | dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires, ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent. |
|--|--|

| Section D – Risques |  |
|---------------------|--|
| D.1                 | <p><b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b></p> <p><b>Risques stratégiques et opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risques spécifiques liés aux études précliniques et aux essais cliniques</b><br/>L'incapacité de la Société à réaliser et à achever des essais cliniques avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.</li> <li><b>Risques liés à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et des sous-traitants</b><br/>Si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur ses accords de collaboration, de recherche et de licence existants ou ses accords avec des sous-traitants, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.</li> <li><b>Risques liés au retard et à l'arrêt du développement d'un ou de plusieurs produits, à la non maîtrise de la planification et de son suivi</b><br/>Si les produits se révélaient inefficaces ou s'ils entraînaient des effets secondaires inacceptables, il serait impossible de les commercialiser, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.</li> <li><b>Risques liés au besoin de financement de l'activité</b><br/>En l'absence de revenus récurrents, la Société cherche de nouvelles sources de financement. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, cela aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.</li> <li><b>Risque lié aux pertes constatées</b><br/>Depuis sa création en décembre 2005, la Société a subi des pertes et n'a versé aucun dividende. Au 30 juin 2013, les pertes cumulées de la société s'élèvent à 7,8 M€. La Société ne peut pas garantir qu'elle va dégager un chiffre d'affaires suffisant pour, atteindre un seuil de rentabilité durable qui lui permettrait de réduire ses pertes d'exploitation ou de procéder, un jour, au paiement de dividendes.</li> <li><b>Risques liés à l'environnement concurrentiel</b><br/>La société ne peut garantir que ses produits restent concurrentiels face à d'autres produits développés par les concurrents de la Société et qui s'avèreraient plus sûrs, plus efficaces ou moins coûteux. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.</li> <li><b>Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité de ses informations et de son savoir-faire</b><br/>Il ne peut être exclu que des accords de confidentialité ou autres modes de protection des secrets commerciaux assurant la protection de données soient violés ou divulgués à des tiers. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.</li> <li><b>Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques</b><br/>Le succès de la Société dépend largement du travail, de l'expérience et de l'expertise de ses cadres. La perte de leurs compétences pourrait altérer sa capacité à atteindre ses objectifs. A la date du présent document, le management de la Société a une réflexion quant à la souscription de contrats d'assurance Homme-clé.</li> </ul> <p><b>Risques juridiques et réglementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risques liés aux contraintes réglementaires</b><br/>Le processus réglementaire peut donner lieu à des retards ou des rejets. La Société n'ayant pas pour vocation de commercialiser ses produits elle s'estime donc être moins exposée aux risques liés aux contraintes réglementaires qu'une entreprise similaire qui supporterait financièrement l'ensemble du processus : de la recherche à la commercialisation du produit.</li> <li><b>Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle</b><br/>Tout litige au sujet de la propriété intellectuelle pourrait entraîner des dépenses considérables, réduire ses bénéfices et ne pas apporter à la société la protection recherchée. La survenance d'un événement concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.</li> <li><b>Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société en particulier en matière de responsabilité du fait des produits.</b><br/>Des plaintes ou des poursuites pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des patients, les agences réglementaires, des sociétés de biopharmaceutique et tout autre tiers utilisant ses produits au titre des</li> </ul> |

|     |  |
|-----|--|
|     | <p>essais cliniques. Ces actions auraient pour conséquence de nuire à l'activité, aux perspectives, à la situation financière, aux résultats et au développement de la Société, elle pourrait faire l'objet de poursuites civiles ou pénales, son image serait alors altérée.</p> <p><b>Risques financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risques liés à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche</b><br/>Ces sources de financement pourraient être remises en cause par un changement de réglementation ou par une vérification des services fiscaux qui conduirait à une réduction des montants reçus ou à recevoir.</li> <li><b>Risque de liquidité</b><br/>A la date du présent document, la Société a une dette bancaire relativement mesurée. En revanche ses dettes fournisseurs s'élèvent à 1,29M€. Compte tenu de la phase de développement de certains produits conduisant la société à réaliser des dépenses significatives de recherche et de développement ne dégageant pas, à ce stade, de revenus récurrents, la société pourrait connaître une situation de risque de liquidité.</li> <li><b>Risque de change</b><br/>Le chiffre d'affaires et les charges de la Société sont constatés en euros. Il n'existe pas de transactions en devises étrangères au jour du présent Offering Circular. Il n'y a donc aucune variation de change et donc aucun impact sur les comptes de la société.</li> <li><b>Risque de taux d'intérêt</b><br/>Au 31 décembre 2012, la société n'a pas d'emprunt à taux variable. Ainsi, son risque sur les taux d'intérêts est celui payé sur ses concours bancaires courants.</li> <li><b>Risque de dilution</b><br/>A la date du présent document, l'exercice de l'ensemble des instruments (bons de souscription d'actions) donnant accès au capital de la Société, permettrait la souscription de 612.665 actions nouvelles, représentant environ 11,43% du capital social dilué.</li> </ul> |
| D.2 | <p><b>Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risques liés aux fluctuations de marché</b><br/>Le prix du Placement Privé ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur admission aux négociations sur le marché Alternext Paris.</li> <li><b>Volatilité du prix de marché des actions de la Société</b><br/>Le cours de l'action QUANTUM GENOMICS pourrait être affecté de manière significative en fonction des performances intrinsèques de la Société, de la situation macroéconomique et/ou de facteurs psychologiques.</li> <li><b>Risque lié à l'existence de BSA</b><br/>Ces instruments pourraient engendrer une dilution du capital des actionnaires non bénéficiaires.</li> <li><b>Risque de dilution complémentaire</b><br/>Résultant de nouvelles émissions d'actions en cas de nouvel appel à des investisseurs.</li> <li><b>Ventes d'actions nouvelles</b><br/>La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions.</li> <li><b>Politique de distribution de dividendes de la Société</b><br/>L'activité de la Société ne générera pas de résultat permettant le versement de dividendes avant plusieurs années.</li> <li><b>Actionnariat de la Société</b><br/>Aucun actionnaire n'est en mesure de décider seul de l'adoption des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.</li> <li><b>Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties</b><br/>Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. De plus, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'offre au public de titres financiers.</li> </ul>  |

| Section E – Offre |   |
|-------------------|---|
| <b>E.1</b>        | <b>Montant de l'émission</b>  |
|                   | Montant total brut : 3 409 736,90 € dont 2 534 878,15 € souscrits par des investisseurs qualifiés   |
| <b>E.2</b>        | <b>Raisons de l'offre et utilisation du produit</b>   |
|                   | <p>L'admission des actions de la Société sur Alternext Paris a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;</li> <li>• de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext ;</li> <li>• de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;</li> <li>• de pouvoir réaliser d'éventuelles opérations de croissance.</li> </ul> <p>La levée de fonds sera allouée au renforcement des fonds propres de la Société et au financement du démarrage de la <b>phase II</b> du QGC001.</p>   |
| <b>E.3</b>        | <b>Modalités et conditions de l'offre</b>   |
|                   | <p>Admission aux négociations sur Alternext Paris par opération de Transfert du Marché Libre suite à une opération de Placement privé, conformément aux articles 3.3 et 3.4.2 des Règles des Marchés Alternext.</p> <p><b>Etablissement conseil et listing sponsor</b><br/>           EuroLand Corporate<br/>           17, avenue George V<br/>           75008 Paris</p>  |
| <b>E.4</b>        | <b>Intérêts pouvant influer sensiblement sur l'émission</b>   |
|                   | Sans objet.   |
| <b>E.5</b>        | <b>Cession de valeurs mobilières - Engagement de conservation</b>   |
|                   | <p>Les Sociétés Alix AM, Grand Allied, Delore &amp; Associés ainsi que Messieurs Lionel Ségard, Jean-Philippe Milon, Maurice Salama, Michel Lepers, Fabrice Balavoine et Marc Karako se sont engagés irrévocablement à compter de la 1<sup>ère</sup> cotation des titres de la Société sur le marché Alternext, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société qu'il détiendront à cette date sauf dans le cadre du contrat de liquidité relatif aux actions de la Société qui va être mis en place, selon les termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des actions détenues à dater de la première cotation des actions sur le marché Alternext et jusqu'au passage sur le groupe de cotation E1 (sociétés ayant fait une offre au public) de ce compartiment, où à défaut, jusqu'au 31 octobre 2014.</li> </ul> <p>Cet engagement, pris envers l'établissement financier en charge du placement des titres de la Société et Listing Sponsor de la Société, pourra le cas échéant être levé par anticipation, de manière totale ou partielle, sur demande expresse d'Aurel BGC, notamment dans le cadre d'événements exceptionnels de marché ou encore, à la demande du signataire du présent engagement, sous réserve de l'accord préalable d'Aurel BGC.</p> <p>L'engagement de conservation pourra être levé avec l'accord préalable d'Aurel BGC qui devra être notifié par écrit à la Société ou à l'actionnaire concerné. Aurel BGC informera immédiatement la Société des levées de ces engagements. La Société informera sans délai le marché des modifications/levées de ces engagements.</p> |

| <b>E.6</b>   | <b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</b> |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
|--|--|--|-------------------------|--------------------|---|----------------|----------------|--|---------------|---------------|
| L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres au 28/02/2014 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :   |  |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Base non diluée*</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Base diluée</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td style="text-align: center;"><b>-0,40 €</b></td><td style="text-align: center;"><b>-0,34 €</b></td></tr> <tr> <td>Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td style="text-align: center;"><b>0,38 €</b></td><td style="text-align: center;"><b>0,47 €</b></td></tr> </tbody> </table> |  | <b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b> | <b>Base non diluée*</b> | <b>Base diluée</b> | Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>-0,40 €</b> | <b>-0,34 €</b> | Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>0,38 €</b> | <b>0,47 €</b> |
| <b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b>   | <b>Base non diluée*</b>  | <b>Base diluée</b>   |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital  | <b>-0,40 €</b>   | <b>-0,34 €</b>   |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital   | <b>0,38 €</b>  | <b>0,47 €</b>  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| <p>* : sur la base d'un montant de capitaux propres de -1 628 429 € au 28/02/2014</p> <p>Base diluée suite à exercice des 7 694 417 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 612 665 actions nouvelles</p>   |  |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :  |  |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Participation de l'actionnaire (en %)</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Base non diluée</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Base diluée</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td style="text-align: center;"><b>1,00%</b></td><td style="text-align: center;"><b>0,87%</b></td></tr> <tr> <td>Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td><td style="text-align: center;"><b>0,87%</b></td><td style="text-align: center;"><b>0,77%</b></td></tr> </tbody> </table>                        |  | <b>Participation de l'actionnaire (en %)</b>                 | <b>Base non diluée</b>  | <b>Base diluée</b> | Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>1,00%</b>   | <b>0,87%</b>   | Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>0,87%</b>  | <b>0,77%</b>  |
| <b>Participation de l'actionnaire (en %)</b>   | <b>Base non diluée</b>   | <b>Base diluée</b>   |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital  | <b>1,00%</b>   | <b>0,87%</b>   |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital   | <b>0,87%</b>   | <b>0,77%</b>   |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| Base diluée suite à exercice des 7 694 417 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 612 665 actions nouvelles  |  |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
| <b>E.7</b>   | <b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>                    |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |
|  | Sans objet   |  |                         |                    |   |                |                |  |               |               |

#### **Mise à disposition de l'Offering Circular**

Des exemplaires de l'Offering Circular sont disponibles sans frais au siège social de QUANTUM GENOMICS, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet d'Alternext Paris (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>) et de la Société (<http://www.quantum-genomics.com>).

## **PREMIERE PARTIE**

### **1. PERSONNES RESPONSABLES**

#### **1.1 Personne responsable de l'Offering Circular**

Monsieur Lionel SEGARD  
Président Directeur Général

2 -12 Chemin des Femmes  
L'Odysée  
91300 Massy

Tél. : + 33 (0)160 137 680

#### **1.2 Attestation des personnes responsables**

##### **1.2.1 Attestation de la personne responsable de l'Offering Circular**

Attestation de la personne responsable de l'Offering Circular

*« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Offering Circular sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.».*

Fait à Massy, le 07 avril 2014

QUANTUM GENOMICS  
Monsieur Lionel SÉGARD  
Président Directeur Général

### **1.2.2 Attestation du Listing Sponsor**

Euroland Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des actions de la société QUANTUM GENOMICS aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification des documents produits par la Société ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext pour Alternext.

Euroland Corporate atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du présent Offering Circular aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la Société à Euroland Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Euroland Corporate de souscrire aux titres de la Société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la Société ou le Commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 07 avril 2014

**Euroland Corporate**

Listing Sponsor

Monsieur Marc FIORENTINO

Président

## **2. CONTROLEURS DES COMPTES**

### **2.1 Commissaire aux comptes titulaire**

Société Pierre Henri Scacchi et Associés (membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited)

Représenté par Pierre-François ALLIOUX

185 Avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale du 15 avril 2009, renouvelé au cours de l'Assemblée Générale du 29 juin 2012 pour une durée de six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

### **2.2 Commissaire aux comptes suppléant**

En cours de nomination du fait de la démission du précédent suppléant.

### **2.3 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés**

Philippe AGNELET, Commissaire aux comptes suppléant, nommé suite à l'Assemblée Générale du 15 avril 2009, et dont le mandat a été renouvelé en juin 2012, a démissionné le 8 novembre 2013 pour cause de départ à la retraite.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières résumées de la Société et figurant ci-dessous sont issues des comptes sociaux au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année.

Les informations financières au 31 décembre 2011 et 2012 ont été auditées, les informations financières au 31 décembre 2013 sont non auditées.

L'ensemble de ces données a été réalisé selon les normes comptables françaises (French GAAP).

| En euros                | 31/12/2013<br>Comptes sociaux<br>12 mois non<br>audité | 31/12/2012<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité | 31/12/2011<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité |
|-------------------------|--|---|---|
|                         |  |   |   |
| Chiffre d'affaires      | 17 400   | 19 200  | 19 200  |
| Produits d'exploitation | 31 159   | 447 001   | 223 286   |
| Résultat d'exploitation | (1 902 544)  | (1 060 939)                                     | (1 043 850)                                     |
| Résultat financier      | (11 837)   | (16 864)  | 1 361   |
| Résultat net            | (1 541 429)  | (843 395)                                       | (857 880)                                       |
| <hr/>                   |  |   |   |
| Capitaux Propres        | (1 628 429)  | (918 076)                                       | (410 681)                                       |
| Endettement financier   | 1 052 876  | 418 643   | 62  |
| Disponibilités          | 334 134  | 53 569  | 118 711   |
| Dette financière nette  | 718 742  | 365 074   | (118 649)                                       |
| <i>Gearing net*</i>     | <i>ns</i>  | <i>ns</i>                                       | <i>ns</i>                                       |

\*Ratio de mesure du risque de la structure financière : dette financière nette/capitaux propres

#### Résultat d'exploitation

La Société ne réalise à ce jour qu'un très faible chiffre d'affaires. Le poste « produits d'exploitation », dans le tableau ci-dessus se compose principalement de subventions d'exploitation. La majorité de ses charges est liée à son exploitation. D'une valeur de 1,27 M€ en 2011, les charges d'exploitation sont passées à 1,51 M€ (+19%) en 2012 et à 1,93 M€ (+28%) en 2013 en raison de l'augmentation des frais de sous-traitance pour conduire la phase I du QGC001 (hausse de 14% du poste Autres achats et charges externes par rapport à 2012) et du recrutement de deux cadres (50% d'augmentation des charges de personnel). Au 31 décembre 2013, le résultat d'exploitation de -1 902 K€ est également impacté par l'absence de subventions d'exploitation au premier semestre.

La Société a conclu avec sa filiale Eurobiobiz un contrat d'assistance en stratégie, ressources humaines et gestion administrative, assistance comptable, financière et informatique. Ces prestations sont facturées et représentent le chiffre d'affaires annuel de 17.400€ en 2013.

#### Résultat financier

Les produits financiers et charges financières s'élèvent respectivement à 153€ et 11,990€ en 2013 contre 3.608€ et 20.474€ sur l'exercice précédent. La baisse des charges financières par rapport à 2012 est due aux intérêts sur emprunt obligataire, ces obligations ayant été converties en actions au cours de l'exercice 2013. Parallèlement, les produits financiers ont baissé également suite à la réduction des valeurs mobilières de placement au cours de l'exercice 2012 (38.924€ en 2011 et 1.588€ en 2012). Le résultat financier est de -12 K€ en 2013 contre -17 K€ en 2012.

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif (-1.028€ en 2013).

#### Résultat de l'exercice

Le résultat net s'établit par conséquent à -0,86 M€ en 2011, -0,84 M€ en 2012 pour atteindre -1,54 M€ en 2013 soit une augmentation de la perte de 82,7% par rapport à 2012 imputable à la hausse des charges d'exploitation.

#### Capitaux propres

Compte tenu de son activité de R&D sans revenu significatif, le résultat net de la société est négatif et les capitaux propres sont principalement reconstitués par augmentations de capital.

Les capitaux propres étaient de -0,92 M€ à fin 2012. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, une augmentation de capital de 0,81 M€ a été réalisée par conversion de l'emprunt obligataire de fin 2012 et par de nouveaux apports en numéraire de la part d'actionnaires existants. Néanmoins, au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'établissent à -1,62 M€, impactés par le résultat net de l'exercice.

#### Endettement financier

Au 31 décembre 2013, la Société à un endettement financier de 1 052,9 K€ constitué essentiellement :

- d'un crédit OSEO remboursable le 31 mars 2014, d'un montant de 10 K€
- d'un crédit de trésorerie de 300 K€ (préfinancement du CIR 2013)
- d'une avance de 470 K€ de compte courant d'actionnaire destinée à l'augmentation de capital prévue
- d'un prêt obligataire de 250 K€ d'un actionnaire, remboursable au 31/12/2014

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital en date du 01/04/2014, en numéraire ou par compensation de créances, pour un montant total d'augmentation de capital de 3 409 736,90 €, la Société a reconstitué ses capitaux propres.

L'ensemble de ces comptes est détaillé au chapitre 20 du présent Offering Circular.

## **4. FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Offering Circular, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Offering Circular, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'ensemble des données financières de QUANTUM GENOMICS, au sein du présent chapitre, sont des données sociales.

### **4.1 Risques stratégiques et opérationnels**

#### **Risques spécifiques liés aux études précliniques et aux essais cliniques**

La Société réalise des études précliniques et des essais cliniques complets sur l'animal et l'homme pour lesquels elle doit assurer la qualité de ses produits ainsi que démontrer leur sécurité d'emploi et leur efficacité dans les indications visées. Chaque essai clinique fait l'objet d'une autorisation préalable et d'un contrôle a posteriori et l'ensemble des données de développement est évalué par les autorités réglementaires compétentes.

Ces autorités réglementaires pourraient empêcher la Société d'entreprendre des essais cliniques ou de poursuivre des développements cliniques s'il est avéré que les données présentées n'ont pas été produites en conformité avec la réglementation applicable ou si elles considèrent que le rapport entre les bénéfices escomptés du produit et ses risques éventuels n'est pas suffisant pour justifier l'essai. De plus, la Société pourrait choisir, ou les autorités réglementaires pourraient lui demander, de suspendre ou de mettre fin à des essais cliniques si les patients étaient exposés à des risques imprévus et graves. Des décès et d'autres événements indésirables, liés ou non au traitement faisant l'objet de l'essai, pourraient se produire et imposer à la Société de retarder ou d'interrompre cet essai et ainsi l'empêcher de poursuivre le développement de son produit dans l'indication ciblée voire dans d'autres indications.

Par ailleurs, la réalisation des essais cliniques et la capacité de QUANTUM GENOMICS à recruter des patients pour effectuer ces essais dépendent de nombreux facteurs comme :

- la nature de l'indication ciblée ;
- le nombre de patients affectés et éligibles au traitement ;
- l'évolution de la pathologie des patients inclus dans les essais ;
- l'existence d'autres essais cliniques visant la même population ;
- la capacité de la Société à convaincre des investigateurs cliniques à recruter des patients pour ses essais ;
- la possibilité de recruter et de traiter des patients sur un centre d'investigation clinique donné ; et
- la disponibilité de quantités suffisantes de produit.

Les essais étant confiés à des prestataires, la Société dépend de la capacité de ceux-ci à effectuer leurs prestations dans les conditions et les délais convenus. L'éloignement ou la distribution géographique des centres d'investigation cliniques peuvent soulever des difficultés opérationnelles et logistiques, ce qui pourrait entraîner des coûts et délais.

Les essais cliniques et précliniques sont coûteux. Si les résultats de ces essais ne sont pas satisfaisants ou concluants, la Société pourrait être amenée à devoir choisir entre l'abandon du programme, entraînant la perte de l'investissement financier et en temps correspondant, ou sa poursuite, sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi engagées permettent d'aboutir.

De nombreuses sociétés pharmaceutiques ont subi d'importants revers lors d'essais cliniques à un stade avancé ou lors de la procédure d'autorisation réglementaire, même après des résultats prometteurs.

L'incapacité de la Société à réaliser et à achever des essais cliniques avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de son industrie, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

Ce risque est géré notamment par le choix des prestataires, sous-traitants, le suivi de la conformité par rapport à la réglementation sous le contrôle d'un chef de projet ou d'un responsable chez Quantum Genomics.

## Risques liés à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et des sous-traitants

### ▪ Les partenaires

Afin de développer et de commercialiser des produits, la Société cherche à conclure et a conclu des accords de collaboration, de recherche et de licence avec des sociétés pharmaceutiques pouvant l'assister dans le développement des candidat-médicaments et son financement et avec des sociétés ou entités, notamment des institutions académiques, pour participer à ses recherches et partager des éléments de propriété intellectuelle. Ainsi, son programme le plus avancé fait l'objet d'accords avec l'INSERM, le CNRS et l'Université Paris Descartes. Ces accords sont nécessaires pour la recherche, le développement préclinique et clinique de ses produits.

Les partenaires pourraient décider de se retirer des accords conclus avec la Société. QUANTUM GENOMICS pourrait également ne pas réussir à conclure de nouveaux accords sur ses autres candidat-médicaments et programmes. De plus, les accords de collaboration, de recherche et de licence existants et futurs pourraient ne pas porter leurs fruits.

Si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur ses accords de collaboration, de recherche et de licence existants ou de conclure de nouveaux accords, elle pourrait être amenée à étudier des conditions de développement alternatives, y compris abandonner ou céder intégralement certains programmes, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance.

Par ailleurs, bien que la Société cherche à inclure des clauses de non-concurrence dans ses accords de collaboration, de recherche et de licence, ces restrictions pourraient ne pas lui offrir une protection suffisante. Les partenaires pourraient poursuivre des technologies alternatives et concurrentielles, seuls ou en collaboration avec d'autres.

### ▪ Les sous-traitants

Dans le cadre de son activité QUANTUM GENOMICS recourt à des sous-traitants en charge notamment : de la recherche, la biométrie, la pharmacovigilance etc. Ces procédés/tâches lourds et complexes sont réalisés sous le contrôle d'un chef de projet qui coordonne l'ensemble et permet un suivi en temps réel de l'avancé du projet (voir chapitre 6.6 « Partenariats et Propriété intellectuelle »).

La Société externalise, notamment :

- La réalisation des études de recherche ;
- La fabrication du médicament pour les essais cliniques ;
- La gestion des essais cliniques ;

Les activités externalisées et leurs modalités sont définies lors de la signature du contrat. Le chef de projet est le point de contact pour tous les intervenants, et a notamment pour missions :

- la coordination de l'ensemble des tâches et des personnels impliqués ;
- le suivi du calendrier et le respect des objectifs ;
- l'identification d'éventuels problèmes ; et
- la supervision des points de suivi hebdomadaires.

La Société dépend de tiers pour le développement de ses produits et pourrait être incapable de conclure des accords de sous-traitance pour la production, le développement de ses produits, ou de le faire à des conditions qui seraient acceptables. Si la Société est incapable de conclure des contrats de sous-traitance acceptables, elle ne serait pas en mesure de développer ses produits avec succès.

La dépendance vis-à-vis de partenaires et sous-traitants présente des risques auxquels QUANTUM GENOMICS ne serait pas confrontée si elle intervenait elle-même directement sur ses produits, à savoir :

- la non-conformité des tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;
- la violation des accords par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

Pour limiter les risques relatifs aux partenaires et à la sous-traitance, QUANTUM GENOMICS contrôle et met en concurrence perpétuelle l'ensemble des acteurs qui entrent en jeu à chaque nouveau stade du développement. Le management a sélectionné les partenaires et sous-traitants sur la base de précédentes collaborations antérieures à la création de la Société et de leur notoriété. Ils sont audités régulièrement et une évaluation est réalisée annuellement.

## **Risques liés au retard et à l'arrêt du développement d'un ou de plusieurs produits, à la non maîtrise de la planification et de son suivi**

Le développement d'un candidat-médicament est un processus en plusieurs phases, long, coûteux et incertain, dont l'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique apporté par ce candidat-médicament dans une ou plusieurs indications. La Société pourrait être dans l'incapacité de démontrer la bonne tolérance ou l'efficacité d'un ou plusieurs de ses produits au stade préclinique ou au stade clinique. Tout retard dans le développement préclinique d'un candidat entraînerait un retard dans l'initiation du développement clinique de ce candidat. Un échec dans le développement préclinique d'un candidat entraînerait un abandon du développement de ce candidat. Tout échec aux différents stades cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement du produit voire entraîner l'arrêt de son développement. Si la Société était dans l'incapacité de démontrer un bénéfice thérapeutique pour l'ensemble des produits d'une classe en développement, elle pourrait être amenée à stopper tout développement pour cette classe.

Si ses produits se révélaient inefficaces ou s'ils entraînaient des effets secondaires inacceptables, il serait impossible de les commercialiser, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de QUANTUM GENOMICS.

Le risque lié à l'échec du développement des produits est hautement lié au stade de maturité du candidat-médicament. Étant donné la relative précocité du portefeuille de candidat-médicaments de la Société, elle estime qu'il existe un risque non négligeable que certains d'entre eux n'atteignent pas le stade de l'Autorisation de Mise sur le Marché (**AMM**).

Le risque d'échec clinique d'un candidat médicament est inhérent à l'activité de la Société. Aussi, l'ensemble des dispositions mises en place dans le cadre de la maîtrise des activités de recherche et développement, tant au niveau des prises de décisions, qu'au niveau du suivi des projets concourent à la maîtrise de ce risque.

## **Risques liés au besoin de financement de l'activité**

La Société a réalisé d'importants investissements depuis le début de son activité en 2006. Ses dépenses opérationnelles se sont respectivement élevées à 1,3 million d'euros et 1,5 million d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012 et ce, en l'absence de revenus récurrents. La Société considère que la trésorerie et les instruments financiers courants dont elle dispose au jour du présent Offering Circular sont suffisants pour satisfaire ses besoins en capitaux jusqu'au 31 décembre 2014, sur la base des programmes actuels. Ceci se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles sources de financement pour financer sa croissance à long terme, en particulier par le biais de paiements d'étape en relation avec ses programmes en développement chez ses sous-traitants et partenaires, la signature de nouveaux partenariats industriels et commerciaux et, le cas échéant, de nouvelles augmentations de capital.

Ses besoins futurs en capitaux dépendront de nombreux facteurs, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demande auprès des instances réglementaires ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques et du marché, pour conclure, dans les délais envisagés et maintenir en vigueur des accords de collaboration ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits prometteur.

Il se peut que dans la période couverte par la trésorerie de la Société, ses partenariats ne donnent pas lieu à des paiements d'étapes permettant de continuer l'exploitation ou que QUANTUM GENOMICS ne parvienne pas à lever des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à ne pas lever de fonds du tout. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire supprimer des programmes de recherche et développement ;
- réduire ses coûts de personnel pour plus de flexibilité (part variable, temps partiel, y compris réduire ses effectifs) compte tenu des faibles effectifs ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient forcer la Société à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits, droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- acquérir des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants pour la Société que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

De plus, dans la mesure où la société pourrait lever des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait aussi comprendre des conditions restrictives.

Au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs s'élèvent à 1,22 M€.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.

La Société intègre le risque de financement dans ses problématiques de gestion. La signature de partenariats comprenant des paiements à la signature ainsi que tout au long du développement du produit, mais aussi des redevances sur les ventes, permettrait de diminuer le risque de financement et son besoin de recourir au financement par le capital. Néanmoins, la Société considère que son exposition à l'environnement économique reste substantielle.

### **Risque lié aux pertes constatées**

Depuis sa création en décembre 2005, la Société a subi des pertes et n'a versé aucun dividende. Au 31 décembre 2013, les pertes cumulées de la société s'élève selon elle à 5 958,9K€. La Société ne peut pas garantir qu'elle va dégager un chiffre d'affaires suffisant pour, atteindre un seuil de rentabilité durable qui lui permettrait de réduire ses pertes d'exploitation ou de procéder, un jour, au paiement de dividendes.

A la date du présent Offering Circular aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

### **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le marché pharmaceutique se caractérise par l'évolution rapide des technologies, la prédominance de produits protégés par des droits de propriété intellectuelle et une concurrence intense. De nombreuses structures, laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologie, institutions académiques et autres organismes de recherche, sont activement engagés dans la découverte, la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments, dont des produits visant à réduire la pression artérielle chez l'homme (voir paragraphe 6.7 Concurrence). Le produit de QUANTUM GENOMICS pourrait aussi concurrencer un certain nombre de thérapies en cours de développement ou récemment commercialisées.

Un grand nombre de concurrents de la société bénéficient de ressources et d'une expérience en matière de gestion, de recherche, d'accès aux patients dans les essais cliniques, de fabrication et de commercialisation plus importantes que les siennes. En particulier, les grands laboratoires pharmaceutiques ont une plus grande expérience de la conduite des essais cliniques et de l'obtention des autorisations réglementaires. Des sociétés plus petites ou plus jeunes, surtout dans le domaine des pathologies cardiovasculaires, peuvent également se révéler être des concurrents non négligeables. Toutes ces sociétés sont également susceptibles de concurrencer QUANTUM GENOMICS pour acquérir des droits sur des produits prometteurs, ainsi que sur d'autres technologies complémentaires.

Enfin, la société ne peut garantir que ses produits :

- obtiennent les autorisations réglementaires
- soient protégés par des brevets ;
- restent concurrentiels face à d'autres produits développés par les concurrents de la Société et qui s'avèreraient plus sûrs, plus efficaces ou moins coûteux ;
- soient un succès commercial ; ou
- ne soient pas rendus obsolètes ou non rentables par les progrès technologiques ou d'autres thérapies développées par ses concurrents.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

QUANTUM GENOMICS estime que le risque concurrentiel est élevé pour son activité, en particulier compte tenu de la taille de certains de ses concurrents potentiels. La problématique concurrentielle est intégrée dans les choix de développement de la Société. Elle analyse ainsi en permanence le marché et les candidats-médicaments en développement.

### **Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité de ses informations et de son savoir-faire**

La Société fournit parfois des informations et des matériaux à des chercheurs d'institutions académiques ainsi qu'à d'autres entités publiques ou privées à qui elle demande de conduire certains tests, ou encore à des partenaires potentiels. Dans ces cas, elle s'appuie sur la signature d'accords de confidentialité. Son activité dépend également de technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés que QUANTUM GENOMICS considère comme

des secrets commerciaux et qu'elle est protégée en partie par des accords de confidentialité avec ses employés, ses consultants et ses sous-traitants. Il ne peut être exclu que ces accords ou autres modes de protection des secrets commerciaux assurent la protection recherchée ou soient violés, que la Société n'a pas de solutions appropriées contre de telles violations, ou que ses secrets commerciaux soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. La mise en place de différents types d'accord de confidentialité vise à limiter ces risques.

#### **Risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques**

Le succès de la Société dépend largement du travail, de l'expérience et de l'expertise de ses cadres. La perte de leurs compétences pourrait altérer sa capacité à atteindre ses objectifs. Néanmoins les principaux dirigeants sont actionnaires de la société et sont donc fortement associés aux performances de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de son développement, la Société pourrait être amenée à recruter de nouveaux collaborateurs qualifiés.

La forte concurrence avec d'autres sociétés dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes pharmaceutiques pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables et serait préjudiciable pour l'activité, les perspectives, la situation financière et le développement de QUANTUM GENOMICS.

A la date du présent document, le management de la Société a une réflexion quant à la souscription de contrats d'assurance Homme-clé.

## **4.2 Risques juridiques et réglementaires**

#### **Risques liés aux contraintes réglementaires**

Le processus réglementaire peut donner lieu à des retards ou des rejets. Les autorités réglementaires américaine et européenne tendent à imposer des exigences de plus en plus lourdes, notamment en ce qui concerne le volume des données demandées pour démontrer la sécurité et l'efficacité des produits.

De nouvelles réglementations peuvent être édictées.

Compte tenu de la disparité des réglementations et des procédures qui varient d'un pays à l'autre, l'obtention d'autorisations dans chaque pays concerné dans un délai raisonnable ne peut être garantie.

Dans le cadre de ses travaux de recherche et de développement, QUANTUM GENOMICS est, ou peut être, soumise à des réglementations en matière de normes de sécurité, de bonnes pratiques de laboratoire (BPL), de bonnes pratiques cliniques (BPC), de bonnes pratiques de fabrication (BPF), d'utilisation expérimentale des animaux, d'utilisation et de destruction de substances dangereuses. En cas de non-respect de la réglementation applicable, la Société peut être soumise à des sanctions pouvant prendre la forme d'une suspension temporaire ou permanente des opérations, d'un retrait du produit et d'amendes civiles et pénales.

QUANTUM GENOMICS a pour stratégie de développer son candidat-médicament jusqu'à la démonstration de leur efficacité thérapeutique chez l'Homme dans des essais cliniques de **phase II** et par la suite de constituer une alliance avec un laboratoire pharmaceutique capable de terminer le développement clinique, d'obtenir l'AMM du produit et d'en assurer la commercialisation. En conséquence, la Société estime être moins exposée aux risques liés aux contraintes réglementaires qu'une entreprise similaire qui supporterait financièrement l'ensemble du processus : de la recherche à la commercialisation du produit.

#### **Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle**

Il est important pour la réussite de son activité, que QUANTUM GENOMICS ainsi que ses concédants et concessionnaires de licences, soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets et droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays.

La Société dispose de licences exclusives et mondiales pour trois familles de brevets déposés par l'Inserm (voir tableau ci-dessous). De même, QUANTUM GENOMICS a étendu ses brevets exclusifs par l'adjonction de brevets complémentaires visant à protéger le processus de fabrication et l'utilisation de sa molécule QGC001.

Il ne peut être exclu que :

- la Société n'arrive pas à développer de nouvelles inventions qui soient brevetables ;
- les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- les brevets accordés ou licenciés à ses partenaires ou à la Société soient contestés, réputés non valables, ou que QUANTUM GENOMICS ne puisse les faire respecter ;
- l'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société de ses concurrents ; ou
- des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou sur lesquels elle bénéficie d'une licence.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Jusqu'ici, aucune politique uniforme n'a émergé au niveau mondial en termes de contenu des brevets octroyés dans le domaine des biotechnologies et d'étendue des revendications autorisées. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, protéger ses secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle. Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables, réduire ses bénéfices et ne pas apporter à la société la protection recherchée. Les concurrents de QUANTUM GENOMICS pourraient contester avec succès ses brevets, qu'ils aient été délivrés ou licenciés, devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue de ses brevets. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un de ses brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Ces risques sont d'autant plus élevés pour la Société compte tenu de ses capacités financières et humaines limitées. Afin de limiter ce risque, le processus de gestion des brevets et des droits de la Société est placé sous la responsabilité du Vice-Président R&D avec l'implication de la Direction Générale et d'un cabinet conseil extérieur qui effectue la synthèse des droits détenus directement et indirectement par la société.

|                       | Famille de brevets 1<br>(délivré)  | Famille de brevets 2<br>(délivré)   | Famille de brevets 3<br>(délivré)   | Famille de brevets 4<br>(en cours d'examen)   | Famille de brevets 5<br>(en cours d'examen)   | Famille de brevets 6<br>(en cours d'examen)   |
|-----------------------|--|---|---|---|---|---|
| Déposant              | Inserm / CPTS<br>(licence exclusive mondiale)  | Inserm<br>(licence exclusive mondiale)  | Inserm<br>(licence exclusive mondiale)  | Quantum Genomics  | Inserm<br>Quantum Genomics  | Quantum Genomics  |
| Champs de l'invention | Concept des BAPAI pour traiter l'hypertension  | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Utilisation du QC006 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Processus industriel de fabrication du QGC001   | Utilisation du QC011 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   |
| Statut                | Délivré<br><br><br> | Délivré<br><br> | Délivré<br><br><br><br> | Examen en cours Zone PCT<br>+<br><br> | Examen en cours Zone PCT<br>+<br><br> | Examen en cours Zone PCT<br>+<br><br> |
| Date d'expiration     | 14/01/2019   | 16/07/2023 *  | 06/08/2024 *  | 07/11/2031  | 21/12/2032 *  | 10/2033 *   |

\* Possibilité d'extension si certificat complémentaire de protection accordé (+5ans)

Concernant le brevet 3, il est à noter qu'il existe également une protection automatique des données si la date d'autorisation de mise sur le marché est postérieure à celle de l'expiration du brevet (pendant 10 ans en France, 5 ans aux USA/en Australie, 8 ans au Canada et 6 ans au Japon).

**Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société en particulier en matière de responsabilité du fait des produits.**

QUANTUM GENOMICS est exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité, en particulier la responsabilité au titre des essais cliniques dans le cadre de la préparation des produits thérapeutiques testés et des effets secondaires inattendus résultant de l'administration de ces produits. Des plaintes ou des poursuites pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des patients, les agences réglementaires, des sociétés de biopharmaceutique et tout autre tiers utilisant ses produits. Ces actions peuvent inclure des plaintes résultant d'actes de ses partenaires, licenciés et sous-traitants, sur lesquels la Société n'exercerait pas ou peu de contrôle. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si la responsabilité de la Société ou celle de ses partenaires, licenciés et sous-traitants était ainsi mise en cause, si QUANTUM GENOMICS ou ses partenaires, licenciés et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence de nuire à l'activité, aux perspectives, à la situation financière, aux résultats et au développement de la Société, elle pourrait faire l'objet de poursuites civiles ou pénales, son image serait alors altérée. Afin de limiter ce risque, la Société a souscrit les polices d'assurances détaillées ci-dessous :

| Souscripteur     | Nature de la police d'assurance                            | Objet   | Montant de la couverture   | Cotisation annuelle |
|------------------|--|---|--|---------------------|
| Quantum Genomics | Multirisque Professionnelle                                | Incendie Explosion Risques Divers<br>Evènements climatiques et catastrophes naturelles<br>Attentats et Actes terroristes<br>Dommages électriques<br>Dégâts des eaux<br>Bris de glace<br>Vols<br>Bris de machines<br>Responsabilité civile | Illimité à concurrence des dommages<br>Illimité à concurrence des dommages<br>Illimité à concurrence des dommages<br>13 266€<br>Illimité à concurrence des dommages<br>3 316€<br>10 000€<br>3 556€<br>Protection juridique et prestations d'assistance | 722,72 €            |
| Quantum Genomics | Responsabilité Civile promoteur de Recherches Biomédicales | Etudes Cliniques  | 1 000 000€ par patient<br>6 000 000€ par protocole   | 7 315,00 €          |
| Quantum Genomics | Responsabilité de dirigeants                               | Prise en charge des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation introduite à l'encontre d'un dirigeant.<br>Prise en charge des frais de défense exposés   | 750 000€ par période d'assurance   | 4 687,00 €          |

## **4.3 Risques financiers**

### **Risques liés à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche**

Depuis le début de ses activités en 2006, la Société a bénéficié de financements publics de dépenses de recherche, et notamment du crédit d'impôt recherche en France, pour financer ses activités. Ses produits opérationnels liés aux financements publics de recherche se sont respectivement élevés à 447 milliers d'euros et 31 milliers d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2013. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé respectivement à 234 milliers d'euros et 373 milliers d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012. La créance sur l'État au titre du crédit d'impôt recherche s'élevait à 373 980 d'euros au 31 décembre 2013.

Le crédit d'impôt recherche est une source importante de financement. Cette source pourrait être remise en cause par un changement de réglementation ou par une vérification des services fiscaux qui conduirait à une réduction des montants reçus ou à recevoir alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Une veille active de la réglementation en la matière mais aussi des agréments des différents prestataires est assurée par le management de la Société assisté par KPMG.

### **Risque de liquidité**

Le financement de la croissance de la Société s'est historiquement effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital. Historiquement, les actionnaires ont toujours soutenu l'entreprise (augmentation des fonds propres au premier semestre 2013 et souscription d'obligations en octobre 2013). A la date du présent document, la Société a une dette bancaire relativement mesurée.

En revanche ses dettes fournisseurs s'élèvent à 1,22M€. Elles sont principalement composées des éléments suivants : études cliniques, recherche, propriété intellectuelle et business développement.

Suite à un accord entre la Société et l'un de ses fournisseurs, le remboursement de la créance la plus significative (568 K€ HT) a été positionné sur la base d'un règlement une fois l'augmentation de capital par Placement Privée et le déblocage des fonds réalisés.

Compte tenu de la phase de développement de certains produits conduisant la société à réaliser des dépenses significatives de recherche et de développement ne dégageant pas, à ce stade, de revenus récurrents, la société pourrait connaître une situation de risque de liquidité.

A la date du présent Offering Circular et suite à la réalisation d'un placement privé, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. La trésorerie disponible au jour du présent Offering Circular (environ 1 781 milliers d'euros) permet à la société de poursuivre son activité jusqu'à la fin du premier trimestre 2015.

### **Risque de change**

Le chiffre d'affaires et les charges de la Société sont constatés en euros. Il n'existe pas de transactions en devises étrangères au jour du présent Offering Circular. Il n'y a donc aucune variation de change et donc aucun impact sur les comptes de la société.

### **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2013, la société n'a pas d'emprunt à taux variable. Ainsi, son risque sur les taux d'intérêts est celui payé sur ses concours bancaires courants.

### **Risque de dilution**

Dans le cadre de sa politique de motivation des dirigeants, employés et consultants, la Société a depuis sa création régulièrement attribué des bons de souscriptions d'actions. Elle pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments de capital ou donnant accès au capital.

A la date du présent document, l'exercice de l'ensemble des instruments donnant accès au capital de la Société, permettrait la souscription de 612.665 actions nouvelles, représentant environ 11,43% du capital social dilué (voir paragraphe 18.1 du présent Offering Circular). L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **5.1 Histoire et évolution de la société**

#### **5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur**

##### **5.1.1.1 Dénomination sociale (article 2 des statuts)**

La dénomination sociale de la Société est : QUANTUM GENOMICS

##### **5.1.1.2 Siège Social – Succursales (article 4 des statuts)**

Le siège de la société est fixé : Bâtiment l'Odyssée – 2/12 Chemin des Femmes – 93100 Massy.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration a la faculté de créer des agences, usines et succursales partout où il le jugera utile.

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur**

La Société est enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry sous le numéro B 487 996 647.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société**

##### **5.1.3.1 Date de constitution**

La Société a été constituée sous la forme de Société par actions simplifiée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 décembre 2005 à Clermont-Ferrand et enregistré à Riom le 16 janvier 2006.

Elle a été transformée en Société Anonyme suivant décision des associés en date du 15 avril 2009.

##### **5.1.3.2 Durée de vie – Année sociale (article 5 des statuts)**

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 15 janvier 2105, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **5.1.4 Forme juridique et législation régissant ses activités**

La Société est une Société Anonyme de droit français.

Elle est régie par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

#### **5.1.5 Historique de la Société**

QUANTUM GENOMICS est une société biopharmaceutique fondée en décembre 2005, qui s'est donnée pour mission de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

Initialement créée sous la forme de société par actions simplifiée, QUANTUM GENOMICS est depuis avril 2009 une société anonyme à conseil d'administration. Le capital de QUANTUM GENOMICS s'élève à 1 898 084,39 euros et son siège social se situe L'Odyssée, 2-12 chemin des femmes, F-91300 Massy, France.

En 2007, QUANTUM GENOMICS a obtenu de la part de l'administration fiscale le label « Jeune Entreprise Innovante ».

Depuis sa création, la société a réalisé plusieurs levées de fonds auprès d'investisseurs privés pour un montant cumulé de près de 7 millions d'euros (6 958 132 au 30 juin 2013). En Juillet 2009, QUANTUM GENOMICS a ouvert une partie de son capital au travers d'une introduction en bourse sur le Marché libre d'Euronext Paris (MLQGC – FR0010783837).

Initialement filiale à 100% de QUANTUM GENOMICS Corp, société américaine de biotechnologie à capitaux privés dont le siège social est localisée à Jersey City, New Jersey – USA, QUANTUM GENOMICS est depuis la fermeture de QUANTUM GENOMICS Corp fin 2012, une société indépendante.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par la Société sur les exercices de 2011, 2012 et 2013 :

| En euros                    | 31/12/2013<br>information<br>financière sociale<br>12 mois non audité | 31/12/2012<br>information<br>financière sociale 12<br>mois | 31/12/2011<br>information<br>financière sociale 12<br>mois | 31/12/2010<br>information<br>financière sociale 12<br>mois |
|-----------------------------|---|--|--|--|
| Investissements incorporels | 250 917   | 60 000   | 0  | 0  |
| Investissements corporels   | 1 053   | 0  | 12 587   | 0  |
| Investissement financiers   | 0   | 0  | 0  | 0  |
| <b>TOTAL</b>                | <b>251 970</b>  | <b>60 000</b>  | <b>12 587</b>  | <b>0</b>   |

Pour rappel, les dépenses externalisées en matière de R&D sur les dernières années sont présentées dans le tableau suivant :

| En euros                                  | 2013           | 2012           | 2011           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Sous-traitance                            | 670 542        | 576 137        | 319 003        |
| Honoraires de propriété intellectuelle    | 100 923        | 41 228         | 67 638         |
| Taxes liées à la propriété intellectuelle | 13 463         | 22 020         | 24 138         |
| <b>Total Investissements R&amp;D</b>      | <b>784 928</b> | <b>639 385</b> | <b>410 779</b> |

Au total, depuis la création de l'entreprise, près de 11 millions d'euros de dépenses, essentiellement en R&D, ont été réalisées.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours

Il n'existe actuellement aucun investissement significatif en cours.

### 5.2.3 Politique d'investissements futurs

La Société n'a pas vocation, pour le moment, à réaliser des investissements significatifs au cours des années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes

En termes de croissance externe, la Société n'a pas identifié de cible particulière, ni pris d'engagement ferme nécessitant de prévoir une enveloppe définie d'investissement.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 La Société

Constituée en décembre 2005, QUANTUM GENOMICS, est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants.

Animée par des professionnels de la création et du management de *start-up* technologiques, du développement de médicament, ainsi que des chercheurs et inventeurs de renommée internationale. QUANTUM GENOMICS qui a établi des relations contractuelles avec des institutions académiques d'excellence en Europe (Inserm, CNRS, Université Paris Descartes...) se concentre actuellement sur le développement d'une approche thérapeutique innovante pour combattre des maladies cardiovasculaires telles que l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque : développement d'une nouvelle classe de médicaments, les « Brain Aminopeptidase A inhibitors ou BAPAl's ». Ces molécules sont capables d'inhiber l'activité de l'**aminopeptidase A** (APA) au niveau cérébral.

Le modèle économique de QUANTUM GENOMICS n'est pas de commercialiser ses produits directement. La Société prévoit d'assurer le développement de ceux-ci par ses propres moyens, jusqu'à l'issue des essais cliniques de **phase IIa** afin de constituer une alliance avec un laboratoire pharmaceutique, qui puisse faire progresser la conception de la technologie pour parvenir à leur mise sur le marché.

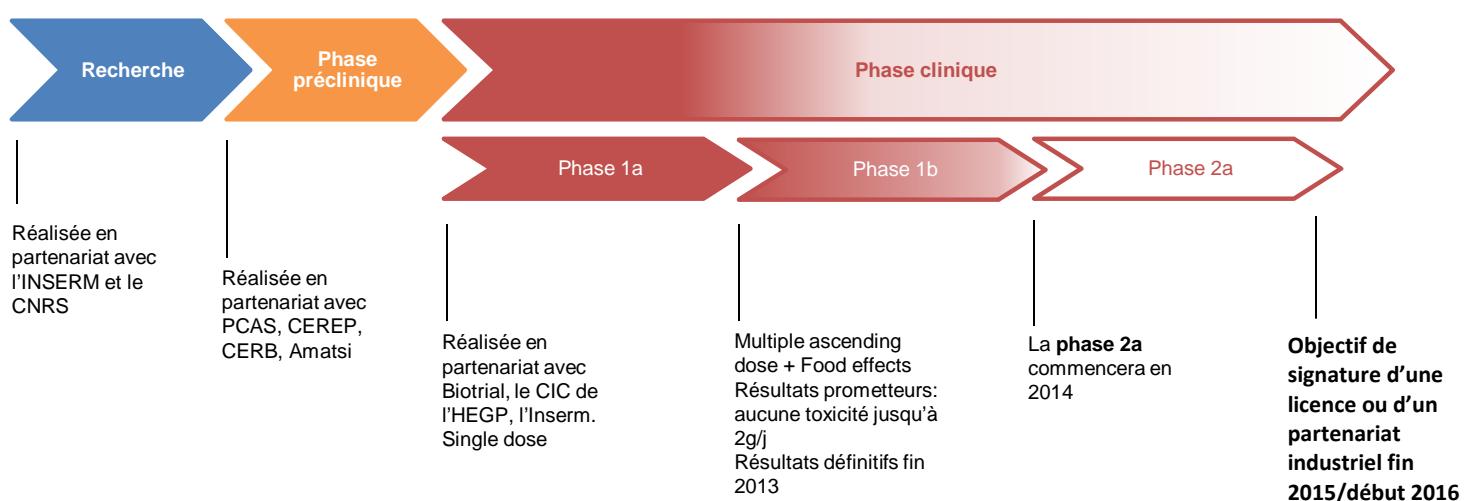
Dans ce but, QUANTUM GENOMICS a défini les priorités stratégiques suivantes :

- Construire un portefeuille diversifié de candidats-médicaments à un stade de développement avancé à commercialiser au travers de partenariats, prises de licences et alliances.
- Gérer efficacement ses ressources financières en suivant le développement de ses activités avec soin, afin de préserver un niveau de trésorerie lui permettant de pouvoir investir dans de nouveaux domaines.
- Gérer les partenariats existants et à venir afin de soutenir la croissance de la Société.

Les accords de licence contractés avec le ou les industriels concernés permettront à QUANTUM GENOMICS de :

- ne plus supporter financièrement les phases cliniques et réglementaires dès la signature de la licence ;
- bénéficier d'un savoir-faire quant à la commercialisation et la distribution du produit ; et
- toucher des revenus (**upfront/milestones**) à chaque avancée dans la phase du développement, selon les modalités préétablies, puis des **royalties** pendant la durée de commercialisation du produit.

Depuis sa création, QUANTUM GENOMICS a concentré l'essentiel de ces investissements au développement du produit QGC001, le premier candidat-médicament représentant de la classe des BAPAl's. Les étapes du développement de QGC001 qui ont été supportées par QUANTUM GENOMICS sont résumées ci-dessous. QUANTUM GENOMICS anticipe le lancement d'une étude de phase IIa en 2014 visant à établir la preuve de l'efficacité du produit QGC001 sur le contrôle de la pression artérielle de patients hypertendus. L'Objectif de QUANTUM GENOMICS est de signer un accord de licence et/ou de partenariat avec un industriel pharmaceutique fin 2015/début 2016.



Selon les termes d'un accord de licence qui pourrait être signé pour le QGC001, QUANTUM GENOMICS pourrait recevoir plus de 100 millions d'euros sous la forme d'« upfront » et de « milestones ». A ce stade du développement du produit, la Société peut espérer, une fois obtenue l'autorisation de mise sur le marché du QGC001, un taux de *royalties* à deux chiffres pendant toute la durée de commercialisation du produit (environ 13 ans).

## 6.2 Objectifs à moyen terme

La stratégie de QUANTUM GENOMICS à moyen terme va consister à accentuer ses efforts sur son programme « Hypertension » autour du produit QGC001 pour aboutir dans un délai de 1 à 2 ans à un partenariat avec un industriel de la santé. Dans ce but et afin de rendre le programme le plus attractif possible aux yeux des industriels du secteur pharmaceutique, la Société ambitionne de démontrer dans des essais de **phase IIa**, le potentiel thérapeutique du produit QGC001 seul et en l'association avec d'autres agents antihypertenseurs pour le traitement de l'hypertension.

De plus, à l'issue de l'étude de faisabilité et sous réserve de résultats positifs, QUANTUM GENOMICS souhaite lancer la production d'un nouveau lot de QGC001 sous la forme de sel de lysinate afin de mener une étude clinique de bioéquivalence chez l'Homme avec le produit QGC001 salifié : L QGC001.

En conséquence, la Société souhaite au travers des investissements qui seront consacrés à ses programmes de R&D, renforcer significativement l'attractivité et la valeur potentielle de la Société afin de négocier avec un industriel de la santé des conditions financières pour un accord de licence à la hauteur des attentes des actionnaires de QUANTUM GENOMICS.

Les prochaines étapes de développement envisagées pour les différents programmes de R&D de la Société sont présentées ci-dessous :

|        | 2014  | 2015  | 2016  |
|--------|---|---|---|
| QGC001 | Signature de la convention <b>ANR</b><br>Accord <b>ANSM/CPP</b><br><b>Démarrage de l'étude de phase IIa</b>                             | Optimisation de la forme pharmaceutique et <b>galénique</b><br><b>Résultats des études de toxicité chez le rat et le chien en doses répétées sur 3 mois</b> | <b>Résultat de l'étude de la phase IIa</b><br><b>Bioéquivalence chez l'homme du sel de lysinate du QGC001</b><br>Dépôt <b>CTA</b> pour le lancement d'une <b>phase II pivot</b> |
| QGC011 | <b>Résultats des études chez le rat hypertendu en doses répétées</b>  | <b>Résultats des études de PK et toxicité chez le rat en doses répétées</b>   | <b>Résultats des études de PK et toxicité chez le chien en doses répétées</b>   |
| QGC006 | Développement du procédé de production  | <b>Résultats des études chez le rat hypertendu en dose unique</b>   | Lancement d'une production pilote<br>Démarrage des études de toxicité réglementaire   |
| QGC101 | Partenariat Collège de France/OTTAWA/QUANTUM GENOMICS<br><b>Résultats sur l'insuffisance cardiaque en doses répétées (modèle chien)</b> | Résultats sur l'insuffisance cardiaque post-infarctus (modèle rat sur 28 jours)   | <b>Résultats sur l'insuffisance cardiaque post-infarctus (modèle rat sur 3 mois)</b>  |

## **Le marché de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance cardiaque**

### **L'hypertension artérielle**

Le traitement de l'hypertension artérielle (HTA) est un enjeu majeur de santé publique. Plus d'un adulte sur trois souffre d'hypertension artérielle dans le monde. L'HTA provoque chaque année, indirectement, près de 10 millions de décès mondialement (9,4 millions de morts sont imputables aux complications de l'HTA - WHO (World Health Organization) - A global brief on hypertension, Silent killer, global public health crisis - 2013). L'HTA se caractérise par une pression maximale (systolique) supérieure à 140 mmHg et/ou une pression minimale (diastolique) supérieure à 80 mmHg.

L'hypertension, appelée aussi élévation de la pression sanguine, est un problème de santé publique mondial. Plus la pression dans les vaisseaux sanguins est forte et plus le cœur doit travailler dur pour pomper le sang. Si elle n'est pas maîtrisée, l'hypertension peut conduire à une crise cardiaque (infarctus du myocarde), à une augmentation du volume du cœur et, en fin de compte, à une insuffisance cardiaque. Des anévrismes (renflements) et des zones de faiblesses peuvent apparaître sur les parois des vaisseaux en raison de cette pression élevée, ce qui les rend plus sujets à l'éclatement et à la formation de caillots. La pression exercée dans les vaisseaux sanguins peut aussi entraîner des épanchements de sang dans le cerveau, ce qui peut provoquer un accident vasculaire cérébral. L'hypertension peut aussi être à l'origine d'une insuffisance rénale, d'une cécité, d'une rupture des vaisseaux sanguins et d'une altération des fonctions cognitives.

L'hypertension artérielle est le plus souvent la conséquence d'un grand nombre de causes additives. En dehors de l'âge et du poids avec lesquels la pression artérielle s'élève, peuvent exister : un dérèglement du système hémodynamique au niveau nerveux (centre de contrôle du cerveau, système nerveux périphérique hyperactif) ou hormonal (niveau d'insuline, d'adrénaline, de rénine, d'angiotensine, d'aldostérone et de prostaglandines) ; une héritéité familiale ; une malnutrition fœtale, avec faible poids à la naissance ; une rétention excessive de sodium, due à un mauvais fonctionnement des néphrons dans les reins ; une hypertrophie vasculaire ou une mauvaise fonction de l'endothélium

L'hypertension artérielle est généralement asymptomatique mais elle représente un facteur de risque majeur pour les pathologies cardio-vasculaires telles que l'insuffisance cardiaque, l'infarctus du myocarde, les troubles de la circulation coronarienne, l'accident cérébro-vasculaire et l'insuffisance rénale, dont la fréquence et la gravité sont directement liées à l'élévation des chiffres tensionnels. Ainsi, le risque de mortalité liée à l'un de ces troubles cardio-vasculaires double pour une augmentation de 20/10 mmHg des chiffres tensionnels.

A l'inverse, il a été démontré par un grand nombre d'essais cliniques randomisés que la normalisation de la pression réduit le risque de décès dû à un accident cardiovasculaire (infarctus du myocarde et/ou arrêt cardiaque), et le risque d'événements vasculaires cérébraux.

Selon les directives internationales, en plus des changements de mode de vie qui peuvent contribuer à la réduction de la pression artérielle, comme une perte de poids, un apport en sel réduit, un arrêt du tabagisme, la diminution de consommation d'alcool, le traitement médicamenteux impliquant un ou plusieurs agents antihypertenseurs est en général nécessaire pour réduire la pression artérielle et le risque associé à des maladies cardiovasculaires. Le traitement médicamenteux de l'HTA peut réduire de façon efficace les risques des pathologies cardio-vasculaires associées. Plusieurs classes de médicaments antihypertenseurs, avec des mécanismes d'action différents, sont déjà à la disposition du corps médical. Historiquement, les diurétiques furent les premiers médicaments utilisés puis les α1 et β1-bloquants adrénergiques et les inhibiteurs calciques ont été mis sur le marché. Plus récemment, les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine-I (ECA), les antagonistes des récepteurs AT1 de l'angiotensine II (ARBs) et les inhibiteurs directs de la rénine ont permis d'inhiber le système rénine-angiotensine (SRA) périphérique à différents niveaux.

Cependant, en dépit de cet important arsenal thérapeutique, l'hypertension et ses facteurs de risque associés restent mal maîtrisés chez la plupart des patients. En effet, deux patients sur trois atteints d'hypertension artérielle n'ont pas une pression artérielle suffisamment bien contrôlée (<140/90 mmHg) avec les médicaments antihypertenseurs actuels utilisés en monothérapie. Les médicaments antihypertenseurs actuels sont également moins efficaces chez les patients d'origine africaine, hispanique, asiatique et chez les patients diabétiques ou présentant une insuffisance rénale chez qui la pression artérielle élevée est associée à des niveaux bas de rénine mais aussi chez les patients âgés. De fait, la plupart des patients hypertendus ont besoin de plusieurs médicaments pour le contrôle de leur pression artérielle. Afin de réduire de manière efficace la pression artérielle et atteindre l'objectif voulu, deux ou plusieurs médicaments sont souvent associés. Cependant, malgré la disponibilité de plus de 75 agents antihypertenseurs dans 9 classes différentes, l'incidence globale de l'hypertension résistante à au moins trois médicaments antihypertenseurs (dont un diurétique) est estimée à 15% de la population hypertendue. Les profils les plus exposés à ce type de résistance aux médicaments sont les personnes âgées les populations d'origine asiatique, afro-américaine, ou hispaniques. Elle touche de manière

disproportionnée les populations des pays à revenu faible ou intermédiaire où les systèmes de santé sont peu développés (selon le rapport de l'OMS sur l'hypertension).

Par conséquent, il existe toujours un besoin médical de disposer de nouvelles classes de médicaments antihypertenseurs agissant sur des voies alternatives ainsi que de nouvelles combinaisons associés à ces classes de médicaments antihypertenseurs, afin d'améliorer le contrôle de la pression artérielle et le risque cardiovasculaire associé chez les patients.

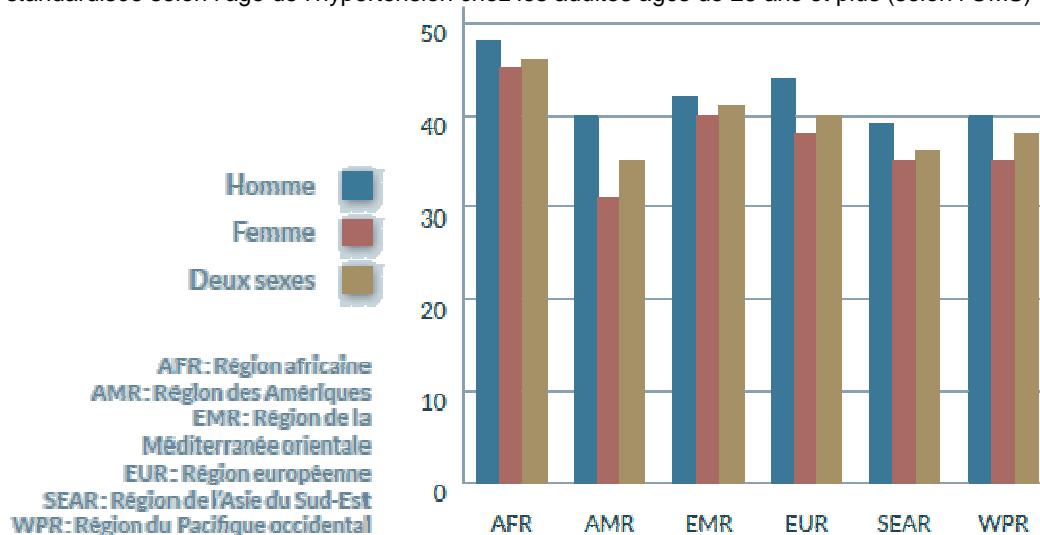
Le marché de l'HTA représenterait 66 milliards de dollars à l'horizon 2015 (selon une étude de Global Industry Analysts, Inc, en 2010).

Parmi ces hypertendus, une majorité d'entre eux ont une pression artérielle mal contrôlée malgré leur traitement, voir carte ci-contre.

(Sources: Achievement of treatment goals for primary prevention of cardiovascular disease in clinical practice across Europe: the Eurika study - 2011)



Prévalence standardisée selon l'âge de l'hypertension chez les adultes âgés de 25 ans et plus (selon l'OMS) :



En France, 7,6 millions de personnes sont traitées contre l'hypertension artérielle, soit 25% de la population des plus de 35 ans (selon une étude réalisée par Tns-Sofres en 2004). Considérant qu'aujourd'hui près des deux tiers des sujets de plus de 60 ans sont hypertendus, et que la population est vieillissante, l'hypertension va constituer un problème majeur de santé publique dans le futur.

Les principaux médicaments existants :

| Blockbuster<br>(DCI)             | Laboratoire                              | Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup> | Date d'expiration<br>du brevet princeps |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|---|
| Diovan<br>(Valsartan)            | Novartis                                 | 4,4 Md\$                          | Sept. 2012                              |
| Micardis<br>(Telmisartan)        | Boehringer Ingelheim<br>Bayer HealthCare | 2,6 Md\$                          | Jan. 2014                               |
| Benicar, Olmetec<br>(Olmesartan) | Daiichi-Sankyo                           | 2,5 Md\$                          | Oct. 2016                               |
| Avapro, Aprovel<br>(Ibésartan)   | Sanofi<br>Bristol-Myers Squibb           | 1,9 Md\$                          | Mars. 2014                              |
| Blopress<br>(Candesartan)        | Takeda<br>AstraZeneca                    | 1,6 Md\$                          | Juin 2012                               |

<sup>(1)</sup>Source : Top 10 cardio Drugs 2012 – FiercePharma (mai 2013)

Les antihypertenseurs en vente actuellement sont pour la plupart des médicaments anciens, soumis à la pression des « génériques ». C'est donc un marché en quête d'innovation.

Considérons les 7 principaux marchés : Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne et Japon. En 2010, ils représentaient à eux seuls des ventes d'antihypertenseurs évaluées à 29,9 milliards de dollars, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 5,8% depuis 2002. Les prévisions évaluent ces ventes à 33 milliards de dollars en 2017, avec un TCAM de 1,2% en baisse suite aux expirations de brevets que connaissent certains des blockbusters et donc à la baisse des coûts de thérapie (source : GBI Research, mars 2012). Cette baisse du taux de croissance ne serait être le signe d'un marché en déclin, mais l'effet de la baisse des coûts des médicaments suite à la perte de brevet, le nombre de patients étant par ailleurs en constante augmentation.

Le marché mondial est actuellement dominé par 6 des plus grands laboratoires contrôlant 76% des parts de marché avec Novartis comme tête de file. Une dizaine de « Big Pharmas » (Novartis, Astra Zeneca, Bayer, Boehringer Ingelheim, Bristol-Myers Squibb, Daiichi-Sankyo, Merck & Co, Pfizer, Sanofi) mais aussi des « Middle Pharmas » (Servier, Forest, Solvay, Recordati, Ferrer) sont présents sur ce marché.

### L'insuffisance cardiaque

L'insuffisance cardiaque constitue un problème de santé majeur et croissant dans les pays développés. Le coût direct et indirect estimé de l'insuffisance cardiaque pour 2010 est de 39,2 milliards de dollars (Source Global Industry Analysts, Inc. (2010)). Le fardeau croissant de l'insuffisance cardiaque dans les sociétés occidentales reflète 2 principaux facteurs:

- 1) vieillissement de la population avec une incidence plus élevée de l'insuffisance cardiaque, et
- 2) augmentation du nombre de patients survivant à un infarctus aigu du myocarde – ce qui entraîne une augmentation significative des sujets avec une insuffisance cardiaque dans les années post-infarctus.

La prévalence de l'insuffisance cardiaque augmente significativement avec l'âge : si 1% de la population souffre d'insuffisance cardiaque avant 65 ans, on atteint 7% pour les 75 à 84 ans et 15% chez les plus de 85 ans. L'insuffisance cardiaque est même la première cause d'hospitalisation chez le patient âgé de plus de 65 ans.

En Europe, plus de 15 millions de patients souffrent d'insuffisance cardiaque. Aux États-Unis, l'insuffisance cardiaque touche près de 6 millions de personnes et provoque 280.000 décès par an. En France, elle est responsable de 32 000 décès par an. Outre la modification du style de vie les patients se voient proposer un accompagnement médicamenteux qui peut regrouper les produits de nombreuses familles différentes.

Les options thérapeutiques de traitement de l'insuffisance cardiaque dépendent du type, des causes, des symptômes et de la gravité de l'insuffisance cardiaque, y compris le traitement des causes sous-jacentes. Un certain nombre de médicaments sont prescrits pour l'insuffisance cardiaque, et la majorité des patients sera amenée à prendre plus d'un médicament. Ainsi, des médicaments peuvent être prescrits pour dilater les vaisseaux sanguins (par exemple les inhibiteurs de l'enzyme de conversion (IEC) ou antagonistes du récepteur AT1), ou pour renforcer l'action de pompage du cœur (par exemple la digoxine) ou pour éliminer l'eau et le sodium dans le corps afin de réduire la charge de travail du cœur (par exemple diurétiques). Toutefois, seuls les IECs, les antagonistes du récepteur AT1 et antagonistes des

récepteurs  $\beta$ -adrénergiques permettent de réduire la morbidité et la mortalité de patients atteints d'insuffisance cardiaque. Néanmoins, malgré l'arsenal thérapeutique existant, le taux de mortalité de l'insuffisance cardiaque reste élevé : l'espérance de vie chez près de 50% des personnes diagnostiquées avec une insuffisance cardiaque est inférieure à 5 ans.

Par conséquent, il existe un besoin urgent de développer de nouveaux traitements pharmacologiques de l'insuffisance cardiaque.

### 6.3 Les produits

Les candidats médicaments développés par QUANTUM GENOMICS ont pour origine les découvertes conjointes des équipes du docteur Catherine Llorens-Cortes, directrice de l'unité Inserm 691 localisée au Collège de France et du professeur Bernard Roques de l'unité Inserm 640 localisée au sein de l'Université de Paris Descartes.

Selon les termes d'un accord passé en 2007 entre la Société, l'Inserm et le CNRS, QUANTUM GENOMICS bénéficie des droits d'exploitation pour trois familles de brevets, ainsi que le savoir-faire qui en découle. Les équipes académiques poursuivent le travail sur la physiopathologie, la chimie et la compréhension des mécanismes d'action des produits, tandis que QUANTUM GENOMICS assure le développement préclinique et clinique en tenant compte des aspects réglementaires.

QGC001, le premier candidat-médicament sélectionné dans le cadre de cet accord de collaboration, est une nouvelle entité chimique, première molécule d'une nouvelle classe d'agents antihypertenseurs, les inhibiteurs d'Aminopeptidase A (APA). Ce composé agit selon un nouveau mécanisme biologique potentiellement capable de contrôler la pression sanguine chez des patients résistants aux traitements antihypertenseurs actuels.

Le produit QGC001 pourrait offrir une alternative thérapeutique pour le traitement de l'hypertension artérielle, en particulier pour les patients au profil LRHV (Low Renin, High Vasopressin) dont la pression artérielle est généralement plus difficile à contrôler avec les inhibiteurs classiques du système renine-angiotensine.

Les combinaisons de cette nouvelle molécule avec d'autres antihypertenseurs pourraient aussi constituer une solution thérapeutique pour ce profil de patient en permettant notamment de diminuer les doses des traitements existants et d'en minimiser les effets secondaires.

QGC001 est donc un produit complémentaire des médicaments antihypertenseurs déjà présents sur le marché.

L'hypertension peut être régulée par action de la molécule développée sur une enzyme localisée au niveau cérébral.

Selon un mécanisme d'action triple, QGC001 :

- Induit une baisse de la sécrétion de vasopressine
- Provoque une diminution du tonus sympathique
- Agit sur la stimulation du baroréflexe.

La grande réussite de QUANTUM GENOMICS a été d'inclure cette molécule dans un produit administrable par voie orale pour distribution du principe actif au cerveau.

En octobre 2012, QUANTUM GENOMICS a annoncé la fin de la première étude clinique chez l'homme menée avec le produit QGC001. Les résultats de l'étude clinique de **phase Ia** conduite en double aveugle, contre placebo chez 56 volontaires sains masculins randomisés en 8 groupes séquentiels (10 mg, 50 mg, 125 mg, 250 mg, 500 mg, 750 mg, 1000 mg et 1250 mg) ont confirmé la sécurité d'emploi et la bonne tolérance du produit QGC001 après administration orale unique. L'analyse pharmacocinétique montre que l'exposition des sujets au QGC001 est bien proportionnelle à la dose administrée.

Forte de ces résultats, QUANTUM GENOMICS a réalisé au cours de l'année 2013 une étude de **phase Ib** avec le QGC001 administré en doses répétées ascendantes sur 7 jours consécutifs. Les résultats de cette étude clinique conduite en double aveugle, contre placebo chez 36 volontaires sains masculins randomisés en 3 groupes séquentiels (500 mg bid, 750 mg bid, et 1000 mg bid) ont confirmé la sécurité d'emploi et la bonne tolérance du produit QGC001 après administration orale répétée. Une étude clinique complémentaire a également permis de montrer qu'il n'existe pas d'influence de la prise alimentaire conjointe avec l'administration du produit, sur les paramètres pharmacocinétiques du produit chez l'Homme.

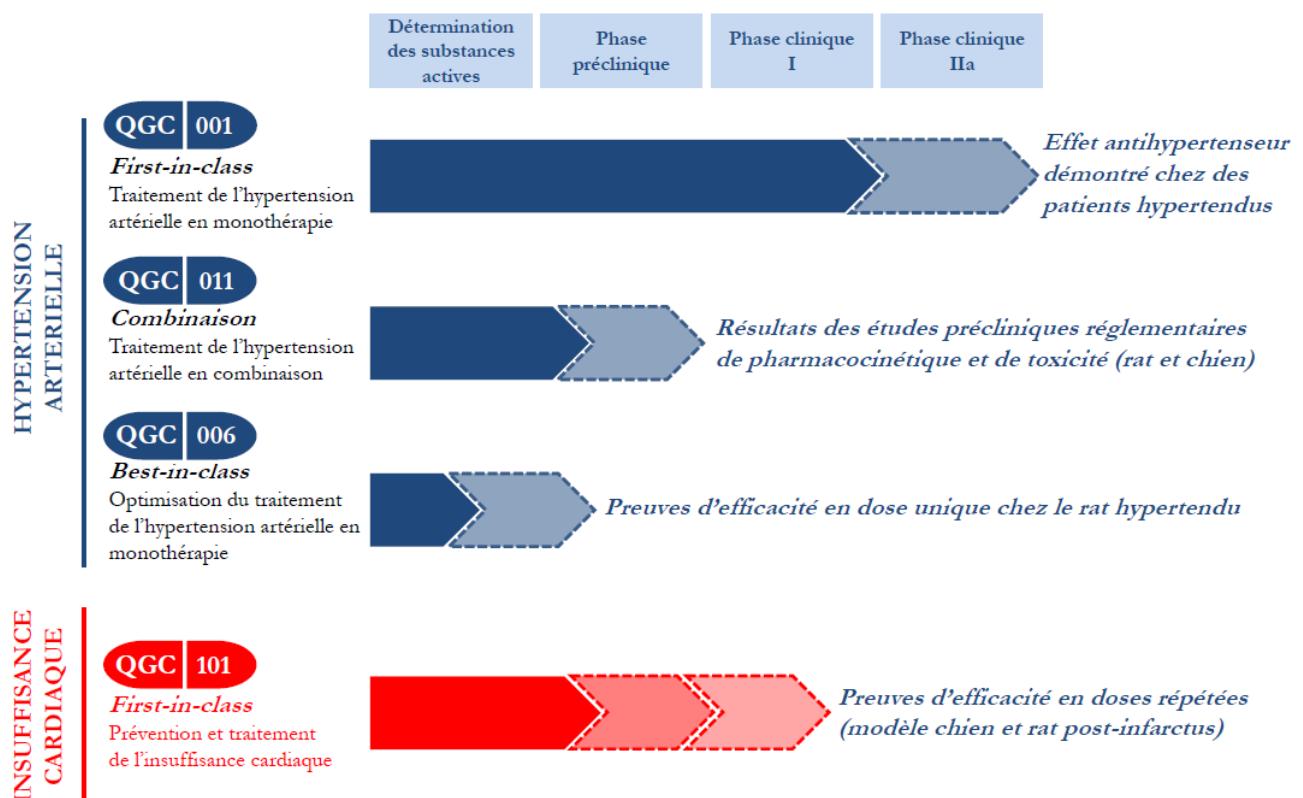
Dès lors la Société prévoit de démarrer au cours de l'année 2014 une première étude clinique exploratoire de **phase IIa** visant à évaluer l'activité du produit QGC001 sur la pression artérielle de patients hypertendus.

## **Programmes R & D de QUANTUM GENOMICS :**

Les programmes de R&D de QUANTUM GENOMICS sont axés sur le développement d'une nouvelle classe de médicaments : les inhibiteurs de l'**aminopeptidase A** cérébrale ou « brain Aminopeptidase A inhibitors » (**BAPAI**) dans le but de démontrer leur efficacité thérapeutique pour le traitement des maladies cardiovasculaires comme l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque congestive.

La société a mis en place une stratégie de développement en 4 modules de R&D dans le but de maximiser ses chances de succès.

Le stade d'avancement des différents projets et les étapes à venir à court terme sont illustrés dans le schéma page suivante :



### **Programme 1 : QGC001**

Le premier programme R&D de QUANTUM GENOMICS est le développement clinique de QGC001. En raison de son mécanisme d'action unique, QGC001 représente une approche thérapeutique alternative qui peut interférer avec les mécanismes impliqués dans la genèse et le maintien de la pression artérielle chez les patients hypertendus, en particulier chez les patients avec un profil de rénine plasmatique basse et des concentrations élevées de vasopressine (Low Renin High Vasopressin, LRHV). La société vise à démontrer l'innocuité et l'efficacité clinique du QGC001 en monothérapie chez les patients hypertendus. Jusqu'à présent, plusieurs études non cliniques et les premiers essais cliniques menés avec le produit QGC001 ont permis d'évaluer l'innocuité, la tolérance, la pharmacocinétique, et les paramètres pharmacodynamiques du produit chez l'animal et chez l'Homme.

### **Programme 2 : QGC011**

Comme une combinaison de traitements médicamenteux est généralement nécessaire pour contrôler la pression artérielle des patients, QUANTUM GENOMICS souhaite également explorer dans un deuxième axe de R&D plusieurs combinaisons possibles d'inhibiteurs de l'APA avec d'autres antihypertenseurs. QUANTUM GENOMICS explore les combinaisons de **BAPAI** avec les représentants des cinq grandes classes d'antihypertenseurs (diurétiques, inhibiteurs calciques, inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECs), antagonistes des récepteurs de l'angiotensine (ARAs), inhibiteurs de la rénine). Jusqu'à présent, la société a démontré chez des rats hypertendus l'intérêt thérapeutique de la combinaison QGC001 avec un IEC, l'Enalapril (Vasotec™) et avec un ARA, le Valsartan (Diovan™).

Ce programme permet l'élargissement du potentiel de marché de la technologie **BAPAI**.

### **Programme 3 : QGC006**

La société prévoit de renforcer son pipeline en développant des produits de 2ème génération pour gérer le cycle de vie des produits **BAPAI**. La société a déjà identifié un second candidat-médicament, le produit QGC006. Ce produit est un produit "back-up" du QGC001 qui pourrait devenir un «Best in Class» du produit. En effet, QGC006 est 10 fois plus puissant que QGC001 sur l'inhibition de l'activité de l'Aminopeptidase A.

On obtient ainsi le renforcement du portefeuille de brevets de QUANTUM GENOMICS en allongeant le cycle de vie des **BAPAI**.

### **Programme 4 : QGC101**

La société prévoit enfin d'explorer de nouvelles indications thérapeutiques dans lesquelles l'Aminopeptidase A est impliquée. Les résultats préliminaires ont montré que les candidats médicaments développés par QUANTUM GENOMICS pourraient avoir des opportunités intéressantes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive. L'insuffisance cardiaque est une condition dans laquelle le cœur ne peut pas pomper suffisamment de sang riche en oxygène pour répondre aux besoins corporels. Quand le cœur ne pompe pas efficacement, le sang peut refluer dans les poumons et d'autres tissus. L'insuffisance cardiaque congestive est souvent due à des dommages causés par une crise cardiaque, l'hypertension artérielle, du diabète ou d'autres conditions.

La société prévoit ainsi de démontrer l'efficacité de QGC001 dans plusieurs modèles expérimentaux précliniques de l'insuffisance cardiaque congestive.

Ce programme permet un élargissement du potentiel thérapeutique vers d'autres pathologies.

De plus, QUANTUM Genomics a signé fin décembre 2013 un accord de collaboration, avec option de licence, dans le traitement de l'insuffisance cardiaque avec une société majeure dans le domaine de la santé animale. Cet accord vise à poursuivre le développement d'un candidat-médicament pour le traitement de l'insuffisance cardiaque chez le chien.

## **6.4 Un management expérimenté et complémentaire**

### **Le Conseil d'administration**

Depuis 2008, QUANTUM GENOMICS SA a structuré son organisation autour d'un conseil d'administration dont les membres sont mentionnés ci-dessous et dont la présidence est assurée par Lionel Ségard.

- **Lionel Ségard** – Président Directeur Général de QUANTUM GENOMICS et Président du conseil d'administration

Lionel Ségard a exercé les fonctions de Directeur Général d'Inserm-Transfert, la filiale de l'INSERM en charge du transfert technologique, depuis sa création jusqu'en 2006. Inserm-Transfert contribue au transfert de technologie entre la recherche académique et l'industrie, notamment par la création de jeunes entreprises innovantes, facilitant le développement de technologies innovatrices issues de l'INSERM

Biochimiste de formation (Université Paris Sud Orsay), il a participé à la création d'Eurobiobiz en 1999 avec Michel Lepers dont il est resté associé jusqu'à ce qu'il rejoigne Inserm-Transfert. Eurobiobiz a contribué à la création et au développement de plus de 50 sociétés européennes de biotechnologie, via différentes sessions de formation incluant les séminaires Biobiz et Biobootcamps.

Auparavant, il a travaillé comme scientifique chez IBM et a géré plusieurs sociétés internationales dont 24/7 Media France (filiale de 24/7 Media Société américaine cotée au NASDAQ). Il a aussi créé et dirigé un institut de formation, l'IET ainsi que l'Agence Française Diplomatique et Parlementaire (AFDEP), agence développant des outils de communication pour le compte des ambassades françaises.

Lionel Ségard est l'un des fondateurs du Conseil Stratégique pour l'Innovation (secrétaire général de 2003 à 2005). Le rôle du Conseil était d'accélérer les efforts de la France dans le domaine de la recherche et des hautes technologies. Il était composé de personnalités clés, émanant de la science, de l'industrie et la communauté financière française. Il a notamment contribué à la mise en place du statut de jeunes entreprises innovantes, de la réforme du Crédit Impôt Recherche, mais aussi au lancement de l'appel à projet Emergence et Maturation de l'Agence Nationale de la Recherche.

Lionel Ségard a rejoint QGC en tant que Président Directeur Général pour en développer les activités en Avril 2006.

- **Christian Béchon** - Administrateur

Christian Béchon, né en 1959, ingénieur de l'Ecole Centrale des arts et manufactures, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, conseiller maître à la Cour des Comptes, a été successivement Secrétaire Général de l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (IPSN) et du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) puis a occupé les fonctions de directeur de cabinet au Ministère de la Santé et de l'Assurance Maladie (1995) et au Ministère de l'Industrie (2002-2004).

Directeur adjoint du cabinet Francis Mer au sein du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, Christian Béchon a été ensuite nommé co-secrétaire du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) auprès du Premier Ministre.

Nommé à la tête du LFB en janvier 2006, il est aujourd'hui Président du conseil d'administration et Président Directeur Général du groupe pharmaceutique français depuis juillet 2006.

- **Maurice Salama** – Administrateur

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et licencié ès sciences économiques, Maurice Salama a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais où il a exercé, de 1974 à 1981, les fonctions de gérant de patrimoines et de chargé de mission au département Institutionnels. Il a dans le même temps, pendant quelques années été chargé de travaux dirigés en économie à l'université de Paris I. Il a ensuite été pendant cinq ans Senior Vice-président chez Prudential Bache à Londres.

Il dirige depuis 1986 la société Multifinances Internationale, à l'origine une société d'intermédiation devenu depuis une société de conseil.

Il a présidé au début des années 90 un établissement financier, la financière Raphaël. Il a été également le président d'une société de gestion, Antelma Asset Managers, de 2001 à 2006.

- **Marc Karako** – Administrateur (depuis le 21 novembre 2013)

Marc Karako possède plus de 18 années d'expérience en tant que directeur financier de groupes internationaux.

Avant de rejoindre la société, Marc Karako était directeur administratif et financier du groupe CS Communication & Systèmes, où il a assuré la responsabilité du contrôle de gestion, de la comptabilité, de la trésorerie, des achats et des systèmes d'information.

De 2008 à 2011, il était vice-président exécutif et directeur financier du Groupe Carlson Wagonlit Travel ; de 2003 à 2007, il a servi comme directeur financier, juridique et de la communication du groupe Vallourec ; de 1999 à 2003, il était vice-président finance chez Thomson ; 1995-1999 il était directeur financier Europe chez Cabot, de 1985 à 1995, il a occupé divers postes en gestion financière au sein d'IBM Europe, et de 1981 à 1985, il était analyste trésorerie et responsable des crédits chez Exxon, France.

Marc Karako est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago.

## Les fonctions clés

- **Recherche & Développement**

Les activités de Recherche et Développement de QUANTUM GENOMICS SA sont menées sous la direction de Fabrice Balavoine, spécialiste du développement de nouvelles molécules thérapeutiques.

Fabrice Balavoine possède 15 années d'expérience en Drug Discovery et a participé au développement de plusieurs candidats-médicaments chimiques, peptidiques et biologiques désormais en clinique. Il est co-auteur de plus de 30 publications et brevets. Avant de rejoindre QUANTUM GENOMICS, Fabrice Balavoine a été Vice-Président Chimie de la société biopharmaceutique Sepal Pharma et responsable du développement de nouvelles molécules chez Cerep, société prestataire de services en R&D pour l'industrie pharmaceutique et au sein de sa filiale Aneris spécialisée en oncologie. Auparavant il a dirigé plusieurs projets à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP, France), à Harvard Medical School (Boston, USA) et au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) dans les domaines des molécules marquées et de la biologie structurale.

Ingénieur de l'Ecole Supérieur de Physique et de Chimie Industrielle de la ville de Paris (ESPCI), Fabrice Balavoine est également titulaire d'un doctorat en Chimie Organique de l'Université Paris-Sud et diplômé de l'Executive MBA de l'Essec & Mannheim Business School.

#### • Business Development & Alliances stratégiques

Les activités de business development de QUANTUM GENOMICS SA sont menées sous la direction de Jean-Philippe Milon, directeur des opérations.

Le docteur Jean-Philippe Milon a occupé diverses fonctions de management au niveau local et international chez Bayer où il a notamment suivi les activités de primary care et cardiologie. Il est – ainsi – l'un des spécialistes des médicaments dans l'hypertension et les pathologies associées, il a également dirigé la franchise cardiovasculaire de Sandoz. Il a ensuite rejoint le comité exécutif monde de Bayer pour diriger les activités mondiales de fusion acquisition, licences et business développement. Son expérience et ses relations dans le domaine des licences et des fusions acquisition font de lui un atout important pour finaliser un rapprochement avec un laboratoire pharmaceutique qui prendra le relais du développement du produit le plus avancé QGC001.

Jean-Philippe Milon est docteur en Pharmacie et a obtenu le MBA de l'ESCP.

Michel Lepers, qui a décidé de faire jouer ses droits à la retraite, continue de suivre l'activité de business développement pour la santé animale et le scouting de nouvelles technologies chez QUANTUM GENOMICS. Michel est un spécialiste des alliances stratégiques et de la création de start-ups innovantes. Au sein du cabinet de conseil Eurobiobiz qu'il a fondé en 1999 et dont il a assuré la direction générale jusqu'en 2010, il a pu former lors des ateliers Bio Boot Camp, avec le soutien continu de la Commission Européenne, plus de 1 000 scientifiques aux meilleures pratiques pour créer des entreprises prospères de biotechnologies. Avant de créer la société Eurobiobiz, Michel Lepers exerçait les fonctions de Manager Europe chez Amersham Life Sciences (UK). Michel Lepers a également occupé des postes opérationnels au sein de plusieurs sociétés pharmaceutiques internationales comme Beecham, Astra, Searle, et Glaxo. Michel Lepers est professeur associé à l'Université d'Auvergne en charge du transfert de technologie. Il est un expert auprès de la Commission Européenne pour l'évaluation et les demandes d'investissements de projets scientifiques.

#### • Finances

La direction financière de QUANTUM GENOMICS est assurée par Marc Karako (voir profil page 39).

### 6.5 Partenariats et propriété intellectuelle

#### Accords de collaboration / Partenariats

QUANTUM GENOMICS a développé un modèle de société biopharmaceutique reposant sur la recherche de candidats médicaments au sein de laboratoires académiques d'excellence, sur la sélection des dossiers les plus innovants et sur la gestion de leur développement jusqu'à la preuve de concept chez l'homme (**Phase IIa**). Ce modèle repose sur l'externalisation de la recherche fondamentale auprès des laboratoires européens de recherche et sur l'externalisation des travaux de développement des candidats médicaments auprès de prestataires spécialisés (PCAS, CEREP, CERB, AMATSI ...). Ce modèle présente l'avantage d'offrir une structure dotée d'une forte réactivité et dont les coûts de fonctionnement restent faibles.

La société a établi des relations contractuelles avec des acteurs de référence de la recherche académique en Europe comme l'INSERM, le CNRS, l'Université Paris Descartes avec lesquelles des collaborations sont en cours. Par ailleurs, la société possède un réseau de prestataires spécialisés (Contract Research Organisations) capables de réaliser l'ensemble des études exigées dans le cadre du développement d'un nouveau candidat-médicament.

QUANTUM GENOMICS s'appuie ainsi sur un réseau de prestataires de services, chacun d'eux étant consacré à des études spécifiques des programmes de R&D:

- Production des principes actifs: PCAS (France)
- Formulation des médicaments : AMATSI (France)
- Contrôles analytiques : QUALITY ASSISTANCE (Belgique) et DRUGABILIS (France),
- Pharmacologie et Toxicologie préclinique: CEREP (France), CERB (France)
- Bioanalyse : BERTIN PHARMA (France)
- Etudes cliniques : BIOTRIAL (France)
- Affaires réglementaires et pharmacovigilance: VOISIN CONSULTING (France)



### Propriété Intellectuelle

Les informations relatives à la propriété intellectuelle de la Société figurent à la section 11 du présent document.

La Société détient une licence exclusive de l'INSERM, du CNRS et de l'Université Paris Descartes pour 3 brevets désormais délivrés couvrant les principaux marchés. Ces brevets protègent l'utilisation des inhibiteurs de l'**aminopeptidase A**, parmi lesquels les produits QGC001 et QGC006, pour le traitement de l'hypertension chez les humains et les animaux.

QUANTUM GENOMICS a renforcé la propriété industrielle autour du projet en déposant deux autres demandes de brevet pour protéger le processus de production industrielle du QGC001 et la forme cristalline QGC001L (QGC001. L-lysine), c'est-à-dire le produit QGC001 sous la forme d'un sel de L-lysine

De plus la Société a déposé avec l'INSERM une nouvelle demande de brevet couvrant l'utilisation de QGC001 combiné avec un autre médicament antihypertenseur comme les inhibiteurs de l'enzyme de conversion ou les antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II, pour le traitement de l'hypertension et des maladies cardiovasculaires associées.

|                       | Famille de brevets 1<br>(délivré)  | Famille de brevets 2<br>(délivré)   | Famille de brevets 3<br>(délivré)   | Famille de brevets 4<br>(en cours d'examen)   | Famille de brevets 5<br>(en cours d'examen)  | Famille de brevets 6<br>(en cours d'examen)  |
|-----------------------|--|---|---|---|--|--|
| Déposant              | Inserm / CNRS<br>(licence exclusive mondiale)  | Inserm<br>(licence exclusive mondiale)  | Inserm<br>(licence exclusive mondiale)  | Quantum Genomics  | Inserm<br>Quantum Genomics   | Quantum Genomics   |
| Champs de l'invention | Concept des BAPAI pour traiter l'hypertension  | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Utilisation du QC006 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Processus industriel de fabrication du QGC001   | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées  | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées  |
| Statut                | Délivré<br><br><br> | Délivré<br><br> | Délivré<br><br><br><br> | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br><br> | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br><br> | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br><br> |
| Date d'expiration     | 14/01/2019   | 16/07/2023 *  | 06/08/2024 *  | 07/11/2031  | 21/12/2032 *   | 10/2033 *  |

\* Possibilité d'extension si certificat complémentaire de protection accordé (+5ans)

Concernant le brevet 3, il est à noter qu'il existe également une protection automatique des données si la date de mise sur le marché est postérieure à celle de l'expiration du brevet (pendant 10 ans en France, 5 ans aux USA/en Australie, 8 ans au Canada et 6 ans au Japon).

## 6.6 Concurrence

QUANTUM GENOMICS bénéficie de l'expérience et du savoir-faire de plus de 20 années de recherche dans le domaine des métallo-protéases et de leur implication dans le contrôle de l'hypertension. Un programme collaboratif a été établi entre QUANTUM GENOMICS et les scientifiques, C. Llorens-Cortès et B.P Roques qui sont à l'origine de la découverte du produit QGC001. Pour ce programme, QUANTUM GENOMICS possède une licence exclusive au niveau mondial pour l'usage de ce produit QGC001 et produits dérivés pour le traitement de l'hypertension. QUANTUM GENOMICS a pu également renforcer les barrières à l'entrée sur ce programme en assurant la délivrance en Europe, aux USA et au Canada d'un brevet « princeps » protégeant l'utilisation d'un inhibiteur sélectif de l'**aminopeptidase A** pour le traitement de l'hypertension qui correspond au mécanisme d'action du produit QGC001.

Les programmes de QUANTUM GENOMICS s'articulent autour de produits « First in Class ». QUANTUM GENOMICS a pour vocation avec ces programmes de développer de nouvelles classes de médicaments qui donneront à la société une position concurrentielle forte dans le domaine cardiovasculaire.

Le marché des antihypertenseurs est plus que jamais **un marché en quête d'innovation et de blockbusters**. Les antihypertenseurs actuellement sur le marché se répartissent en huit familles pharmacologiques: les diurétiques (diurétiques de l'anse, diurétiques thiazidiques et diurétiques d'épargne potassique), les vasodilatateurs périphériques directs (diazoxide et nitroprussiate), les antihypertenseurs centraux (clonidine, méthyldopa), bêta-bloquants, les alpha-bloquants périphériques, les antagonistes du calcium, les inhibiteurs de l'enzyme de conversion et les sartans, antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II. Les principaux produits en cours de développement sont illustrés dans le tableau ci-après. Ce tableau qui montre les produits – hors QGC001 - comprend très peu de véritables innovations (« First-in-class »).

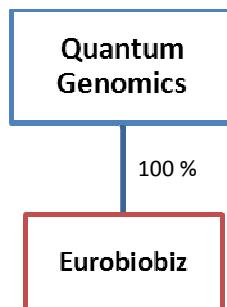
| Nom                | Famille                                | Laboratoire      | Hypertension artérielle | Insuffisance cardiaque |
|--------------------|--|------------------|-------------------------|------------------------|
| LCZ696             | Dual ARB/NEP Inhibitor                 | Novartis         | Phase III               | Phase III              |
| PL-3994            | Natriuretic peptide receptor A agonist | Palatin          | Phase II                | Phase II               |
| Urocortine 2       | CRF2 receptor agonist                  | Neurocrine       | -                       | Phase II               |
| Serelaxin (RLX030) | Recombinant human relaxin-2            | Novartis         | -                       | Phase II               |
| BAY868050          | Vasopressin receptor antagonist        | Bayer HealthCare | -                       | Phase II               |
| MK-7145            | Undisclosed                            | Merck            | Phase I                 | Phase I                |

Compte tenu de l'approche thérapeutique innovante et son caractère «First in class», le produit QGC001 devrait offrir une amélioration importante du service médical rendu par rapport à l'arsenal thérapeutique concurrentiel existant. En conséquence, QGC001, seul ou en combinaison avec d'autres agents antihypertenseurs représente une alternative thérapeutique de choix pour le traitement de la pression artérielle chez des patients mal contrôlés ou résistants aux médicaments antihypertenseurs actuels.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Description de la Société

L'organigramme juridique de QUANTUM GENOMICS à la date du présent Offering Circular se présente comme suit :



### 7.2 Principale filiale

QUANTUM GENOMICS détient 100% du capital et des droits de vote de la société Eurobiobiz.

Eurobiobiz est une société par actions simplifiées, au capital de 40.001 euros, dont le siège social est à Massy et immatriculée au RCS Evry sous le numéro 424 209 971.

Créée en 1999 par Michel LEPERS, et présidé depuis 2008 par Lionel SEGARD, Eurobiobiz est un cabinet de conseil, spécialisé dans les biotechnologies, concernant la recherche, le développement et la réalisation de logiciels et outils internet, la formation, le coaching, les conseils et services liés à la valorisation de l'innovation (chiffre d'affaires 2012 : 58 K€).

Depuis septembre 2012, Eurobiobiz a cédé son fonds de commerce à l'entreprise Efficient Innovation. A présent, sa seule activité est la mise à disposition à QUANTUM GENOMICS :

1. d'un outil informatique de calcul de rNPV (risk-adjust Net Present Value) permettant d'évaluer les risques futurs de flux de trésorerie en lien avec l'activité de QUANTUM GENOMICS ;
2. d'une base de données de projets européens innovants dont les porteurs ont été formés dans le cadre des séminaires précédemment organisés par Eurobiobiz.

Quantum Genomics a conclu avec sa filiale Eurobiobiz un premier contrat pour l'assistance administrative, comptable et financière, à hauteur de 1.600 euros HT par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2013 puis de 1 000 euros HT par mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Un deuxième contrat stipule que Quantum Genomics rémunérera sa filiale Eurobiobiz, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, de redevances annuelles de 18 000 euros HT pour le droit d'utilisation de l'outil informatique et de 24 000 euros HT pour le droit d'utilisation de la base de données.

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1 Propriétés immobilières louées**

Pour les besoins de ses activités, la Société a signé un contrat de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Société          | Adresse                      | Activité sur le site | Propriétaire | Surface  | Nature du contrat de bail | Échéance du bail | Loyer annuel et charges HT |
|------------------|------------------------------|----------------------|--------------|--|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Quantum Genomics | 2-12 chemin des Femmes Massy | Siège social         | Primopierre  | 214m <sup>2</sup> et 5 emplacements de stationnement | Bail commercial           | 14-avr-15        | 81 739 €                   |

Il convient de préciser qu'il n'existe aucun lien entre les bailleurs et la Société QUANTUM GENOMICS (ou ses dirigeants).

### **8.2 Propriété des brevets et marques**

Cf. chapitre 11 du présent Offering Circular.

### **8.3 Question environnementale**

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations financières résumées de la Société et figurant ci-dessous sont issues des comptes consolidés annuels audités de la Société au titre des exercices 2011, 2012 et non audités pour l'exercice 2013.

### 9.1 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013

#### 9.1.1 Evolution des chiffres clés

| En euros                | 31/12/2013<br>Comptes sociaux<br>12 mois non audité | 31/12/2012<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité | 31/12/2011<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité |
|-------------------------|---|---|---|
| Chiffre d'affaires      | 17 400  | 19 200  | 19 200  |
| Produits d'exploitation | 31 159  | 447 001   | 223 286   |
| Résultat d'exploitation | (1 902 544)   | (1 060 939)                                     | (1 043 850)                                     |
| Résultat financier      | (11 837)  | (16 864)  | 1 361   |
| Résultat net            | (1 541 429)   | (843 395)                                       | (857 880)                                       |
|                         |   |   |   |
| Capitaux Propres        | (1 628 429)   | (918 076)                                       | (410 681)                                       |
| Endettement financier   | 1 052 876   | 418 643   | 62  |
| Disponibilités          | 334 134   | 53 569  | 118 711   |
| Dette financière nette  | 718 742   | 365 074   | (118 649)                                       |
| <i>Gearing net*</i>     | <i>ns</i>   | <i>ns</i>                                       | <i>ns</i>                                       |

\*Ratio de mesure du risque de la structure financière : dette financière nette/capitaux propres

| Charges d'exploitation (en €)                             | 31/12/2013<br>Comptes sociaux<br>12 mois non audité | 31/12/2012<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité | 31/12/2011<br>Comptes sociaux<br>12 mois audité |
|---|---|---|---|
| Achats et variation de stocks                             | -   | -   | -   |
| Autres charges d'exploitation                             | 1 087 661   | 955 411   | 735 166   |
| Impôts, taxes et versements assimilés                     | 26 035  | 33 402  | 35 068  |
| Charges de personnel                                      | 764 716   | 507 301   | 490 636   |
| Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation | 10 968  | 11 573  | 5 023   |
| Autres charges  | 44 321  | 250   | 1 242   |
| <b>TOTAL Charges d'Exploitation</b>                       | <b>1 933 701</b>                                    | <b>1 507 940</b>                                | <b>1 267 137</b>                                |

#### Chiffre d'affaires et Produits d'exploitation

Au cours des derniers exercices, la Société a été essentiellement en phase de recherche et développement et ne réalise qu'un chiffre d'affaires non significatif (17,4 K€ pour 2013). Ce dernier provient d'ailleurs d'un contrat d'assistance essentiellement comptable et administrative conclu avec sa filiale Eurobiobiz.

Le poste « Produits d'exploitation » se compose principalement de subventions d'exploitation.

#### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux dépenses de R&D sous-traitée, aux dépenses de personnel et aux frais de fonctionnement.

L'année 2013 a notamment été marquée par le recrutement de deux nouveaux cadres et la finalisation de la phase I des études cliniques du QGC001 nécessitant des dépenses plus importantes, ce qui explique la hausse de 14% des charges externes et de 50% des charges de personnel par rapport à 2012. Les dépenses totales d'exploitation s'établissent à 1,93 M€ en 2013 (+28% par rapport à l'exercice précédent.)

#### Résultat d'exploitation

Au titre de l'exercice 2013, la perte d'exploitation s'élève à 1,54 M€ contre 0,84 M€ en 2012, conséquence de la continuation des dépenses de phase 1 et de la baisse des subventions.

#### Résultat financier

Les produits financiers et charges financières s'élèvent respectivement à 153€ et 11.990€ en 2013 contre 3.608€ et 20.474€ sur l'exercice précédent. La baisse des charges financières par rapport à 2012 résulte de la conversion des obligations portant intérêts au cours de l'année 2013. Parallèlement, les produits financiers ont baissé également suite à la réduction des valeurs mobilières de placement au cours de l'exercice 2012 (38.924€ en 2011 et 1.588€ en 2012). Le résultat financier est de -12 K€ en 2013 contre -17 K€ en 2012.

#### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif (-1.028€ en 2013).

#### Résultat de l'exercice

Le résultat net s'établit par conséquent à -0,86 M€ en 2011, -0,84 M€ en 2011 (35,9% de mieux qu'en 2010) pour atteindre -1,54 M€ en 2013 soit une augmentation de la perte de 82,7% par rapport à 2012 imputable à la hausse des charges d'exploitation sur l'exercice.

#### Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde négatif de -0,92 M€ en 2012 en raison des pertes nettes récurrentes liées à la nature de l'activité de R&D de la Société. En 2013, la Société a augmenté son capital de 831 K€ dont 652 K€ de prime d'émission, réalisée d'une part en numéraire et d'autre part par conversion de l'emprunt obligataire souscrit en 2012. Des actionnaires ont également exercés leur BSA en 2013.

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital en date du 01/04/2014, en numéraire ou par compensation de créances, pour un montant total d'augmentation de capital de 3 409 736,90 €, la Société a reconstitué ses capitaux propres.

### **9.1.2 Produits et charges d'exploitation**

Sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2010 – 31 décembre 2013 le principal poste des charges d'exploitation est constitué des Autres charges d'exploitation. Il s'agit majoritairement des coûts de sous-traitance des projets de R&D, conseils réglementaires et honoraires de propriété intellectuelle. Les charges de personnel qui avaient légèrement baissé entre 2010 et 2011 ont connu une progression de 3,40% en 2012. La progression s'accentue encore sur 2013 (+50%), le nombre de salariés de la Société étant passé à 6 en juin 2013 contre 3 en décembre 2011.

### **9.1.3 Résultat d'exploitation et Résultat net**

Pour l'exercice 2013, QUANTUM GENOMICS a réalisé une perte nette de 1 541 429 euros, supérieure de 82% par rapport à celle de l'exercice 2012. Ce résultat reflète la nature R&D des activités de Quantum Genomics sans chiffre d'affaires à ce stade.

## **9.2 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société**

A l'exception des aspects réglementaires que QUANTUM GENOMICS se doit de respecter dans le cadre de ses activités et du caractère significatif du financement de la Société par les subventions publiques et le crédit d'impôt recherche (voir sections 4.2 et 4.3 de la première partie du présent document) aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de QUANTUM GENOMICS.

### **9.3 Informations complémentaires**

#### ***Engagements hors bilan***

Sans objet.

## 10.TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Capitaux propres de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres de QUANTUM GENOMICS dans les comptes sociaux sont détaillées ci-dessous :

| <i>En K€</i>                         | <b>Capital</b> | <b>Prime d'émission</b> | <b>Report à nouveau</b> | <b>Résultat de l'exercice</b> | <b>Subventions d'investissement</b> | <b>Capitaux propres</b> |
|--------------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| <b>Situation nette au 31/12/2010</b> | <b>1 051</b>   | <b>966</b>              | <b>(1 385)</b>          | <b>(1 332)</b>                |                                     | <b>(699)</b>            |
| Affectation résultat 2010            |                |                         | (1 332)                 |                               |                                     |                         |
| Augmentation de capital              | 308            | 838                     |                         |                               |                                     | 1 146                   |
| Résultat 2011                        |                |                         |                         | (858)                         |                                     | (858)                   |
| <b>Situation nette au 31/12/2011</b> | <b>1 359</b>   | <b>1 804</b>            | <b>(2 716)</b>          | <b>(858)</b>                  | <b>0</b>                            | <b>(411)</b>            |
| Affectation résultat 2011            |                |                         | (858)                   |                               |                                     |                         |
| Augmentation de capital              | 105            | 231                     |                         |                               |                                     | 336                     |
| Résultat 2012                        |                |                         |                         | (843)                         |                                     | (843)                   |
| <b>Situation nette au 31/12/2012</b> | <b>1 464</b>   | <b>2 036</b>            | <b>(3 574)</b>          | <b>(843)</b>                  | <b>0</b>                            | <b>(918)</b>            |
| Affectation résultat 2012            |                |                         | (843)                   |                               |                                     |                         |
| Augmentation de capital              | 179            | 652                     |                         |                               |                                     | 831                     |
| Résultat 31/12/2013                  |                |                         |                         | (1 541)                       |                                     | (1 541)                 |
| <b>Situation nette au 31/12/2013</b> | <b>1 643</b>   | <b>2 687</b>            | <b>(4 417)</b>          | <b>(1 541)</b>                | <b>0</b>                            | <b>(1 628)</b>          |

*Les données au 31/12/ 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un audit du Commissaire aux Comptes, celles au 31/12/2013 n'ont pas été auditées.*

#### Evènements récents depuis le 31 décembre 2013

Depuis le 31 décembre 2013 des changements significatifs sont intervenus sur la situation financière de la Société.

Le 01/04/2014, le Conseil d'Administration la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant total d'augmentation de capital de 3 409 736,90 €.

En conséquence de cette opération, la Société a reconstitué ses capitaux propres.

Aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis l'arrêté des comptes intermédiaires le 31/12/2013 n'a été constaté.

**10.2 Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2011, 2012, 2013  
sur la base d'une information sociale**

| <b>Tableau des flux de trésorerie</b>                      | <b>2013</b>    | <b>2012</b>  | <b>2011</b>    |
|--|----------------|--------------|----------------|
| <b>Résultat de la période</b>                              | (1 541)        | (843)        | (858)          |
| Dotation nettes aux amortissements et provisions           | 9              | 12           | 5              |
| Production immobilisée                                     | 0              | 0            | 0              |
| <b>Résultat de la période corrigé pour effets non-cash</b> | <b>(1 532)</b> | <b>(831)</b> | <b>(853)</b>   |
| Variation des stocks                                       | 0              | 0            | 0              |
| Variation des clients                                      | (9)            | (11)         | (11)           |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés            | 374            | 468          | 40             |
| Variation des dettes fiscales et sociales                  | 143            | 12           | (14)           |
| Variation des autres dettes et comptes de régularisation   | 282            | (35)         | (119)          |
| Variation des autres créances                              | (106)          | (217)        | (169)          |
| <b>Variation du Besoin en fond de roulement</b>            | <b>684</b>     | <b>217</b>   | <b>(273)</b>   |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>      | <b>(848)</b>   | <b>(614)</b> | <b>(1 126)</b> |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                | (251)          | (60)         | 0              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                  | (1)            | (1)          | (14)           |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</b>    | <b>(252)</b>   | <b>(61)</b>  | <b>(14)</b>    |
| Augmentation de capital en numéraire                       | 831            | 336          | 1 146          |
| Emprunt et apport en compte courant                        | 1 043          | 419          | 0              |
| Remboursement de l'emprunt                                 | (419)          | 0            | (120)          |
| Divers   | (75)           | (144)        | 20             |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT</b>         | <b>1 380</b>   | <b>611</b>   | <b>1 046</b>   |
| Trésorerie début d'exercice                                | 54             | 119          | 213            |
| Trésorerie fin d'exercice                                  | 334            | 54           | 119            |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>                          | <b>280</b>     | <b>(65)</b>  | <b>(94)</b>    |

En 2011, 2012 et 2013, les décaissements d'exploitation ont plus ou moins été compensés par les apports des actionnaires en capital et en obligations, ce qui explique la relative stabilité de la trésorerie de la Société à la fin de chaque période.

### 10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Les dettes financières de QUANTUM GENOMICS à la date du présent document, sont principalement constituées de 2 contrats dont les caractéristiques sont détaillées ci-après :

Contrats de prêt :

| Etablissement prêteur              | Objet du prêt / facilité de paiement | Montant global des lignes | Nature des taux | Taux appliqués | Périodicité / Échéance | Capital restant dû au 31/12/2013 | Remboursement     | Échéance     | Existence de couvertures / Garanties | Sociétés concernées |
|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------|------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------------------|---------------------|
| BPIfrance (Oséo)                   | Avance conditionnée                  | 740 000 €                 | sans intérêt    | 0,00%          | selon succès           | 565 000,00 €                     | 10 K€ obligatoire | 31 mars 2014 | Non                                  | Quantum Genomics SA |
| <b><u>TOTAL :</u></b> 565 000,00 € |                                      |                           |                 |                |                        |                                  |                   |              |                                      |                     |

Lignes ouvertes – découverts autorisés :

| Etablissement prêteur | Nature du concours ou du prêt | Date de contraction des concours ou des prêts | Montant maximal des lignes accordées | Montant utilisé au 31/12/2013 | Nature des taux | Échéance   |
|-----------------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------|------------|
| BNP Paribas           | Ligne de crédit               | 17/10/2013                                    | 300 K€                               | 300 K€                        | Euribor + 2,5%  | 30/09/2014 |

Historiquement, la Société a toujours principalement financé sa croissance par voie d'augmentations de capital (paragraphe 21.1.3 du présent Offering Circular).

Elle n'a jamais eu recours à l'emprunt bancaire de façon substantielle.

En conséquence, elle n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société n'a au jour du présent Offering Circular, contracté aucun nouvel emprunt.

### 10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

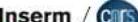
Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

### 10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

Néant.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

QUANTUM GENOMICS est titulaire des brevets suivants :

|                       | Famille de brevets 1<br>(délivré)   | Famille de brevets 2<br>(délivré)   | Famille de brevets 3<br>(délivré)  | Famille de brevets 4<br>(en cours d'examen)   | Famille de brevets 5<br>(en cours d'examen)   | Famille de brevets 6<br>(en cours d'examen)   |
|-----------------------|---|---|--|---|---|---|
| Déposant              |  <br>(licence exclusive mondiale)   |    |   |   | <br>Quantum Genomics   |    |
| Champs de l'invention | Concept des BAPAI pour traiter l'hypertension   | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Utilisation du QC006 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées  | Processus industriel de fabrication du QGC001   | Utilisation du QC011 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   | Utilisation du QC001 pour le traitement de l'hypertension et des maladies apparentées   |
| Statuts               | Délivré<br><br>  | Délivré<br><br> | Délivré<br><br><br>  | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br>  | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br>  | Examen en cours<br>Zone PCT<br>+<br>  |
| Date d'expiration     | 14/01/2019  | 16/07/2023 *  | 06/08/2024 *   | 07/11/2031  | 21/12/2032 *  | 10/2033 *   |

\* Possibilité d'extension si certificat complémentaire de protection accordé (+5ans)

Concernant le brevet 3, il est à noter qu'il existe une protection automatique des données si la date d'autorisation de mise sur le marché est postérieure à celle de l'expiration du brevet (pendant 10 ans en France, 5 ans aux USA/en Australie, 8 ans au Canada, 6 ans au Japon).

## **12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

### **12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice**

Depuis le 31 mars 2013, la partie clinique des études de **phase Ib** (augmentation du dosage pour des doses multiples, interaction alimentaire et étude de prise répétée) a été finalisée. Les résultats définitifs sont positifs et indique que l'agent anti-hypertension est cliniquement et biologiquement bien toléré. De ce fait, la Société estime être en mesure de déposer un dossier auprès du Comité et de l'Agence afin d'obtenir l'autorisation de tester notre produit chez le malade dans le cadre d'une **phase II** exploratoire.

Les résultats ont fait l'objet de plusieurs communications dont deux présentations lors du dernier congrès de la société européenne d'hypertension (Milan 2013). Ces présentations ont permis QUANTUM GENOMICS de nouer de nouveaux contacts avec des industriels du secteur.

Par un avenant de début novembre 2013 au contrat de licence exclusive du 25 mai 2009 concédé à QUANTUM GENOMICS, l'Inserm, le CNRS et l'Université Paris Descartes ont étendu la licence exclusive à toute application pour le traitement des pathologies cardio-vasculaires chez l'homme et l'animal.

### **12.2 Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur**

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'année 2014.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions pour l'exercice en cours.

## **14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

La Société est une société anonyme dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

### **14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs**

Le tableau suivant présente les informations concernant la composition des organes de direction et de contrôle de la Société :

| Membres du Conseil d'Administration | Fonction       | Adresse professionnelle            | Date de 1ère nomination | Date d'échéance du mandat  | Autres mandats exercés au sein de la Société | Fonctions principales exercées en dehors de la Société   | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société  | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------------|-------------------------|--|--|--|---|---|
| Lionel SEGARD                       | PDG            | 2-12 rue des Femmes<br>91300 Massy | 15/04/2006              | Assemblée général ordinaire statuant sur les comptes au 31/12/2014 | Néant  | Président de la SA Eurobiobiz  | Administrateur & Vice Président de la SASP Rugby Club Massy Essonne                           | Néant   |
| Christian BECHON                    | Administrateur | 2-12 rue des Femmes<br>91300 Massy | 15/04/2009              | Assemblée général ordinaire statuant sur les comptes au 31/12/2015 | Néant  | PDG de la SA Laboratoire Français du Fractionnement et des biotechnologies & Président de la SAS LFB-Biotechnologies + Biomédicament | Administrateur Ecole Centrale de Paris & Membre du Conseil d'Administration de France Biotech | Ex administrateur de GTC Biotherapeutics Inc (US)   |
| Maurcie SALAMA                      | Administrateur | 2-12 rue des Femmes<br>91300 Massy | 15/04/2009              | Assemblée général ordinaire statuant sur les comptes au 31/12/2016 | Néant  | Président de la SAS Multifinances International  | Néant   | Néant   |
| Marc KARAKO                         | Administrateur | 2-12 rue des Femmes<br>91300 Massy | 21/11/2013              | Assemblée général ordinaire statuant sur les comptes au 31/12/2018 | Néant  | Néant  | Administrateur de la société Mecamidi   | Membre du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France                              |

### **14.2 Profil des administrateurs**

Cf. section 6.5 de la première partie du présent Document.

### **14.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

### **14.4 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'égard des membres des organes de direction**

Aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de la Société n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2011, 2012 et 2013, la rémunération allouée aux dirigeants pour l'exercice de leurs fonctions était la suivante :

#### 15.1.1 Total des rémunérations au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013

| TABLEAU 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social |  |                     |                     |                     |  |  |
|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|--|--|
|  |  | au 31 décembre 2011 | au 31 décembre 2012 | au 31 décembre 2013 |  |  |
| Lionel SEGARD, Président   |  |                     |                     |                     |  |  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice  |  | 241 567 €           | 235 500 €           | 244 154 €           |  |  |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice   |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice                              |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>241 567 €</b>    | <b>235 500 €</b>    | <b>244 154 €</b>    |  |  |
| Christian BECHON, Administrateur   |  |                     |                     |                     |  |  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice  |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice   |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice                              |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          |  |  |
| Christian SALAMA, Administrateur   |  |                     |                     |                     |  |  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice  |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice   |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice                              |  | - €                 | - €                 | - €                 |  |  |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          | <b>- €</b>          |  |  |

#### 15.1.2 Détail des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social

| TABLEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social |                         |                             |                             |                    |                    |                      |  |
|---|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--|
| Au 31 décembre 2011 :   |                         |                             |                             |                    |                    |                      |  |
| Nom et fonction du dirigeant mandataire social                          | Rémunération fixe brute | Rémunération variable brute | Rémunération exceptionnelle | Jetons de présence | Avantage en nature | Rémunération globale |  |
| Lionel SEGARD                      Président                            | 188 124 €               | 40 442 €                    | -                           |                    | 13 001 €           | 241 567 €            |  |
| Christian BECHON                Administrateur                          | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |
| Maurice SALAMA                Administrateur                            | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |
| Au 31 décembre 2012 :   |                         |                             |                             |                    |                    |                      |  |
| Nom et fonction du dirigeant mandataire social                          | Rémunération fixe brute | Rémunération variable brute | Rémunération exceptionnelle | Jetons de présence | Avantage en nature | Rémunération globale |  |
| Lionel SEGARD                      Président                            | 188 124 €               | 37 370 €                    | -                           |                    | 10 005 €           | 235 500 €            |  |
| Christian BECHON                Administrateur                          | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |
| Maurice SALAMA                Administrateur                            | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |
| Au 31 décembre 2013 :   |                         |                             |                             |                    |                    |                      |  |
| Nom et fonction du dirigeant mandataire social                          | Rémunération fixe brute | Rémunération variable brute | Rémunération exceptionnelle | Jetons de présence | Avantage en nature | Rémunération globale |  |
| Lionel SEGARD                      Président                            | 188 124 €               | 45 998 €                    | 2 827 €*                    |                    | 7 205 €            | 244 154 €            |  |
| Christian BECHON                Administrateur                          | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |
| Maurice SALAMA                Administrateur                            | -                       | -                           | -                           |                    |                    |                      |  |

\* Réintégration retraite excédentaire

Les rémunérations perçues au titre des exercices 2011 et 2012 sont identiques aux rémunérations dues pour ces deux exercices. Au titre de 2013, une part variable complémentaire de 29 000€ sera versée en 2014 à Lionel Ségard

### **15.1.3 Jetons de présence**

Aucun jeton de présence ni rémunération n'est versé aux administrateurs.

### **15.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions**

Le tableau ci-dessous représente le nombre de bons de souscription d'actions détenus par les administrateurs et les actions potentiellement exercables post regroupement :

| Administrateur                              | BSA2009        | donnant droit à la souscription de | BSA06-2010       | donnant droit à la souscription de | BSA06-2012     | donnant droit à la souscription de |
|---|----------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Lionel Segard                               | 148 881        | 37 220 actions                     | 2 874 530        | 159 696 actions                    | 150 000        | 8 333 actions                      |
| Christian Bechon                            | 10 564         | 2 641 actions                      | 367 500          | 20 416 actions                     | 150 000        | 8 333 actions                      |
| Multifinances représenté par Maurice SALAMA | 132 054        | 33 013 actions                     | 1 076 440        | 59 802 actions                     | 150 000        | 8 333 actions                      |
| Marc Karako                                 | 26 411         | 6 602 actions                      | Néant            | Néant                              | Néant          | Néant                              |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>317 910</b> | <b>79 476 actions</b>              | <b>4 318 470</b> | <b>239 914 actions</b>             | <b>450 000</b> | <b>24 999 actions</b>              |

### **15.1.5 Actions de performance**

Néant.

### **15.1.6 Rémunérations et avantages versés au cours de l'exercice sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes**

#### ***Options de souscription d'actions***

Néant.

#### ***Bons de souscription d'action***

Néant.

## **15.2 Participations**

Participations directes et indirectes des administrateurs au capital de QUANTUM GENOMICS à la date du présent Offering Circular :

| Administrateurs                              | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
|--|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
| Lionel SEGARD                                | 395 452          | 8,33%          | 395 452                  | 8,33%               |
| Christian BECHON                             | 114 080          | 2,40%          | 114 080                  | 2,40%               |
| Multifinances International (Maurice SALAMA) | 54 025           | 1,14%          | 54 025                   | 1,14%               |
| Marc KARAKO                                  | 122 136          | 2,57%          | 122 136                  | 2,57%               |

### **15.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société**

Néant.

### **15.4 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages**

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux dirigeants de la Société.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

QUANTUM GENOMICS est une société anonyme à Conseil d'Administration.

### **16.1 Direction de la Société**

- Exercice de la Direction Générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Lionel SEGARD, Président Directeur Général.

- Mandat des administrateurs

Cf. chapitre 14.1 du présent Offering Circular.

### **16.2 Conventions de services entre les mandataires sociaux et la Société**

Sans objet.

### **16.3 Comités d'audit et de rémunération**

Le Conseil d'Administration n'a pas prévu la création de tels comités, il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de ces comités.

### **16.4 Gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

Il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

La société ne suit pas de code relatif à la gouvernance d'entreprise et à la rémunération des dirigeants. Elle ne remplit donc pas les recommandations en la matière établies par le code MiddleNext ou l'AFEP/MEDEF.

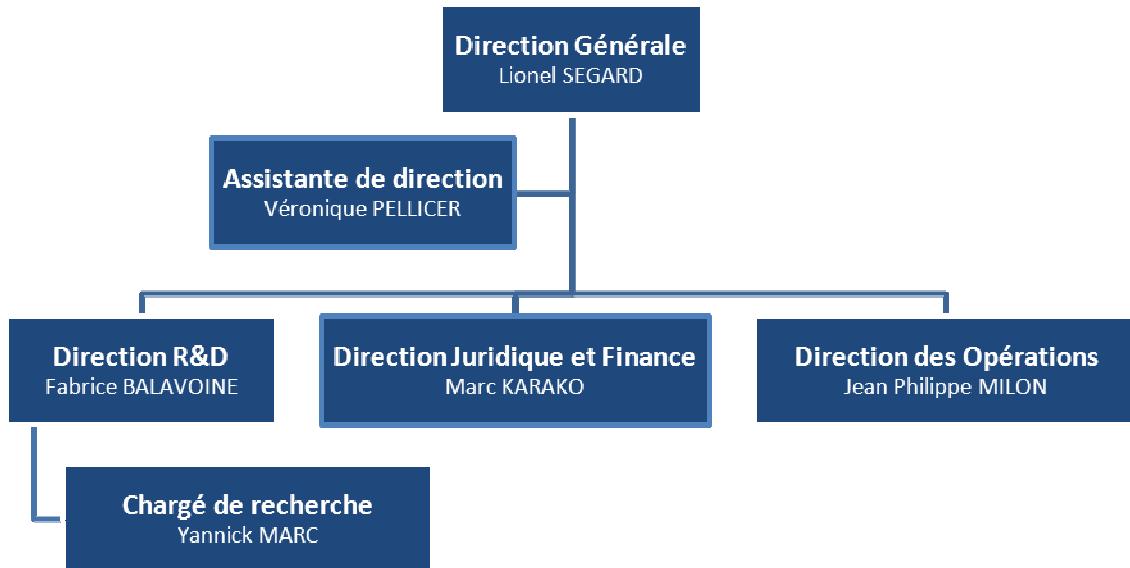
La Société n'a à ce jour aucune réflexion sur la mise en place d'un code de gouvernance dans un proche avenir.

### **16.5 Contrôle interne**

La Société, non cotée sur un marché réglementé, n'a pas d'obligation d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. Ainsi elle n'a pas mis en œuvre et n'envisage pas, du fait de sa taille actuelle, de mettre en œuvre de telles procédures à court terme.

## 17. SALARIES

### 17.1 Organigramme Fonctionnel au 31 décembre 2013



### 17.2 Effectifs

Au 31 décembre 2013, QUANTUM GENOMICS compte 6 salariés. Parmi ces 6 salariés, 5 sont des cadres.

|       | 31-déc-10 |           | 31-déc-11 |           | 31-déc-12 |           | 31-déc-13 |           |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|       | Cadre     | Non cadre |
|       | 2         | 1         | 2         | 1         | 3         | 1         | 5         | 1         |
| Total | 3         |           | 3         |           | 4         |           | 6         |           |

### 17.3 Intéressement des salariés

#### 17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

#### 17.3.2 Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Néant.

#### 17.3.3 Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

#### 17.3.4 Attribution d'actions gratuites

Néant.

#### 17.3.5 Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Cf. section 18.1.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

#### Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document

Au 31 décembre 2013, le capital de la société est divisé en 4 110 069 actions ordinaires. Les actionnaires de la société sont des investisseurs institutionnels et privés incluant l'équipe managériale et les salariés de QUANTUM GENOMICS.

Lors de son Assemblée Générale Mixte en date du 21 novembre 2013, les actionnaires de la Société ont décidé de procéder au regroupement de l'ensemble des actions composant le capital social, à raison de dix-huit (18) titres anciens dont le pair s'élève à environ 0,022 euros, pour un titre de capital nouveau, au pair d'environ 0,40 euros.

Ce regroupement s'est réalisé selon le calendrier suivant :

|  |   |
|--|---|
| 21 novembre 2013                                       | Assemblée Générale des actionnaires donnant pouvoir au Conseil d'administration   |
| 21 novembre 2013                                       | Conseil d'administration décidant l'augmentation de capital   |
| 22 novembre 2013                                       | Dépôt de 1 <sup>er</sup> avis de regroupement des actions au BALO   |
| 27 novembre 2013                                       | Publication de l'avis Euronext annonçant le regroupement  |
| 5 décembre 2013  | Décision du Président du Conseil d'Administration figeant le regroupement et le nombre définitif d'actions à créer.   |
| 6 décembre 2013  | Dépôt du 2 <sup>ème</sup> avis de regroupement d'actions au BALO.   |
| 11 décembre 2013                                       | Publication du 2 <sup>ème</sup> avis du regroupement d'actions au BALO (détermination du nombre d'actions) avec le nombre définitif d'actions à créer.<br>Avis Euronext Paris complémentaire ;<br>Circularisation de l'information du regroupement aux Intermédiaires Financiers.   |
| 13 décembre 2013                                       | Admission et cotation des actions nouvelles regroupées par Euronext Paris sur le Marché Libre ( <b>sous un nouveau code Isin</b> ).<br>Création des actions nouvelles regroupées en Euroclear France.<br>Début des opérations de regroupement.<br>Cotation des actions anciennes non regroupées sur le code Isin FR0010783837 (pendant 6 mois jusqu'au 13 juin 2014). |
| Jusqu'au 13 juin 2014                                  | Période de double cotation (les actions non regroupées resteront cotées sur le Marché Libre, compartiment valeurs radiées).   |
| A partir du 18 décembre 2013                           | Publication d'un avis de mise en vente des actions regroupées non encore échangées (à prévoir dans 2 journaux).   |
| A compter de 2 ans après la publication ci-dessus      | Vente des actions regroupées non encore échangées.  |
| Pendant 10 ans à compter de la mise en vente ci-dessus | Mise à disposition des fonds chez BNP Paribas Securities Services, pour l'indemnisation des actionnaires.   |

A la date du présent Offering Circular et postérieurement à la réalisation du regroupement des actions et à la réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente opération, le capital se répartit comme suit :

| Actionnaires                                 | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
|--|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
| ALIX ASSET MANAGEMENT PTE Ltd.               | 990 640          | 20,87%         | 990 640                  | 20,87%              |
| Grand Allied Creation Compagny Ltd.          | 785 486          | 16,55%         | 785 486                  | 16,55%              |
| DELORE & ASSOCIES SAS                        | 280 583          | 5,91%          | 280 583                  | 5,91%               |
| ADOR CORPORATION                             | 193 056          | 4,07%          | 193 056                  | 4,07%               |
| <i>Sous-total Family Office</i>              | <b>2 249 764</b> | <b>47,39%</b>  | <b>2 249 764</b>         | <b>47,39%</b>       |
| Lionel SEGARD                                | 395 452          | 8,33%          | 395 452                  | 8,33%               |
| Marc KARAKO                                  | 122 136          | 2,57%          | 122 136                  | 2,57%               |
| Christian BECHON                             | 114 080          | 2,40%          | 114 080                  | 2,40%               |
| Jean-Philippe MILON                          | 57 040           | 1,20%          | 57 040                   | 1,20%               |
| Michel LEPERS                                | 63 349           | 1,33%          | 63 349                   | 1,33%               |
| Multifinances International (Maurice SALAMA) | 54 025           | 1,14%          | 54 025                   | 1,14%               |
| Fabrice BALAVOINE                            | 13 709           | 0,29%          | 13 709                   | 0,29%               |
| <i>Sous-total Managers</i>                   | <b>819 791</b>   | <b>17,27%</b>  | <b>819 791</b>           | <b>17,27%</b>       |
| Investisseurs Placement Privé*               | 473 809          | 9,98%          | 473 809                  | 9,98%               |
| <i>Sous-total Nouveaux investisseurs</i>     | <b>473 809</b>   | <b>9,98%</b>   | <b>473 809</b>           | <b>9,98%</b>        |
| Autres nominatifs                            | 732 446          | 15,43%         | 732 446                  | 15,43%              |
| Actions au porteur                           | 471 593          | 9,93%          | 471 593                  | 9,93%               |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>4 747 403</b> | <b>100,0%</b>  | <b>4 747 403</b>         | <b>100%</b>         |

\* Les investisseurs ayant participé au placement privé dans le cadre du présent offering circular sont au nombre de 8. Ils sont constitués de personnes physiques, family offices, fonds institutionnels, tous investisseurs qualifiés.

#### **ALIX AM PTE Ltd.**

Société de droit singapourien au capital de 220.899.734 euros, enregistrée sous la référence ACRA 200712685W. Détenue à 100% par un holding luxembourgeois dont Hervé Vinciguerra est le seul bénéficiaire, elle est dirigée par Jérôme Ferracci et destinée à détenir des avoirs financiers et des participations dans des sociétés en développement.

#### **GRAND ALLIED CREATION COMPANY LTD**

Société d'investissement de droit Hongkongais immatriculée sous le numéro 1553058 et détenue principalement par Yves Bouvier, Grand Allied Creation Company a pour objet l'investissement dans des domaines de diversification de son activité.

#### **DELORE & Associés SAS**

Société française d'investissement au capital de 11.720.016 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 341 633 550 et détenue principalement par Gérard Delore, investissant dans des entreprises innovantes au stade de l'amorçage avec possibilité de suivi de ses participations.

## Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans avant regroupement des actions

| Actionnaires                        | 2012              |                |                          |                     | 2011              |                |                          |                     | 2010              |                |                          |                     |
|-------------------------------------|-------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
|                                     | Nombre de titres  | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote | Nombre de titres  | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote | Nombre de titres  | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| QUANTUM GENOMICS CORP*              | 36 119 214        | 62,19%         | 36 119 214               | 62,19%              | 36 119 214        | 65,37%         | 36 119 214               | 65,37%              | 39 316 887        | 83,47%         | 39 316 887               | 83,47%              |
| ALIX ASSET MANAGEMENT PTE LTD       | 9 000 000         | 15,50%         | 9 000 000                | 15,50%              | 5 000 000         | 9,05%          | 5 000 000                | 9,05%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| Grand Allied Creation Compagny Ltd. | 5 000 000         | 8,61%          | 5 000 000                | 8,61%               | 5 000 000         | 9,05%          | 5 000 000                | 9,05%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| ADOR CORPORATION                    | 3 375 000         | 5,81%          | 3 375 000                | 5,81%               | 3 375 000         | 6,11%          | 3 375 000                | 6,11%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| GD FINANCES                         | 2 500 000         | 4,30%          | 2 500 000                | 4,30%               | 2 500 000         | 4,52%          | 2 500 000                | 4,52%               | 2 500 000         | 5,31%          | 2 500 000                | 5,31%               |
| Claudia Carolina GALANTI ORTIGOZA   | 652 450           | 1,12%          | 652 450                  | 1,12%               | -                 | -              | -                        | -                   | -                 | -              | -                        | -                   |
| Michel TOSELLI                      | 500 000           | 0,86%          | 500 000                  | 0,86%               | -                 | -              | -                        | -                   | -                 | -              | -                        | -                   |
| Pierre GUERRAULT                    | 400 000           | 0,69%          | 400 000                  | 0,69%               | -                 | -              | -                        | -                   | -                 | -              | -                        | -                   |
| Jens KOFOED                         | 250 000           | 0,43%          | 250 000                  | 0,43%               | 250 000           | 0,45%          | 250 000                  | 0,45%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| GAIN DELIGHT TRADING LIMITED        | 140 514           | 0,24%          | 140 514                  | 0,24%               | 994 617           | 1,80%          | 994 617                  | 1,80%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| Lionel SEGARD                       | 79 210            | 0,14%          | 79 210                   | 0,14%               | -                 | -              | -                        | -                   | -                 | -              | -                        | -                   |
| Arnaud MIMRAN                       | 53 000            | 0,09%          | 53 000                   | 0,09%               | 2 000 000         | 3,62%          | 2 000 000                | 3,62%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| Alexander VIELFREUND                | 11 904            | 0,02%          | 11 904                   | 0,02%               | 11 904            | 0,02%          | 11 904                   | 0,02%               | 288 604           | 0,61%          | 288 604                  | 0,61%               |
| Raphel PRUNIER                      | 1                 | 0,00%          | 1                        | 0,00%               | 1                 | 0,00%          | 1                        | 0,00%               | -                 | -              | -                        | -                   |
| MODART SERVICES INC                 | -                 | -              | -                        | -                   | -                 | -              | -                        | -                   | 5 000 000         | 10,61%         | 5 000 000                | 10,61%              |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>58 081 293</b> | <b>100,0%</b>  | <b>58 081 293</b>        | <b>100,0%</b>       | <b>55 250 736</b> | <b>100,0%</b>  | <b>55 250 736</b>        | <b>100,0%</b>       | <b>47 105 491</b> | <b>100,0%</b>  | <b>47 105 491</b>        | <b>100,0%</b>       |

\*Quantum Genomics Corp, société de droit américain au capital de 33.000 US\$ situé au 615 du Pont Highway, City de Dover, Kent, Etat de Delaware, immatriculée au registre du commerce de Delaware sous le numéro 3839093. Holding à la création de la Société ayant redistribué ses actions aux fondateurs.

## Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans post-regroupement des actions

| Actionnaires                        | 2012             |                |                          |                     | 2011             |                |                          |                     | 2010             |                |                          |                     |
|-------------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
|                                     | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote | Nombre de titres | % de détention | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| QUANTUM GENOMICS CORP*              | 2 006 623        | 62,19%         | 2 006 623                | 62,19%              | 2 006 623        | 65,37%         | 2 006 623                | 65,37%              | 2 184 272        | 83,47%         | 2 184 272                | 83,47%              |
| ALIX ASSET MANAGEMENT PTE LTD       | 500 000          | 15,50%         | 500 000                  | 15,50%              | 277 778          | 9,05%          | 277 778                  | 9,05%               | -                | -              | -                        | -                   |
| Grand Allied Creation Compagny Ltd. | 277 778          | 8,61%          | 277 778                  | 8,61%               | 277 778          | 9,05%          | 277 778                  | 9,05%               | -                | -              | -                        | -                   |
| ADOR CORPORATION                    | 187 500          | 5,81%          | 187 500                  | 5,81%               | 187 500          | 6,11%          | 187 500                  | 6,11%               | -                | -              | -                        | -                   |
| GD FINANCES                         | 138 889          | 4,30%          | 138 889                  | 4,30%               | 138 889          | 4,52%          | 138 889                  | 4,52%               | 138 889          | 5,31%          | 138 889                  | 5,31%               |
| Claudia Carolina GALANTI ORTIGOZA   | 36 247           | 1,12%          | 36 247                   | 1,12%               | -                | -              | -                        | -                   | -                | -              | -                        | -                   |
| Michel TOSELLI                      | 27 778           | 0,86%          | 27 778                   | 0,86%               | -                | -              | -                        | -                   | -                | -              | -                        | -                   |
| Pierre GUERRAULT                    | 22 222           | 0,69%          | 22 222                   | 0,69%               | -                | -              | -                        | -                   | -                | -              | -                        | -                   |
| Jens KOFOED                         | 13 889           | 0,43%          | 13 889                   | 0,43%               | 13 889           | 0,45%          | 13 889                   | 0,45%               | -                | -              | -                        | -                   |
| GAIN DELIGHT TRADING LIMITED        | 7 806            | 0,24%          | 7 806                    | 0,24%               | 55 257           | 1,80%          | 55 257                   | 1,80%               | -                | -              | -                        | -                   |
| Lionel SEGARD                       | 4 401            | 0,14%          | 4 401                    | 0,14%               | -                | -              | -                        | -                   | -                | -              | -                        | -                   |
| Arnaud MIMRAN                       | 2 944            | 0,09%          | 2 944                    | 0,09%               | 111 111          | 3,62%          | 111 111                  | 3,62%               | -                | -              | -                        | -                   |
| Alexander VIELFREUND                | 661              | 0,02%          | 661                      | 0,02%               | 661              | 0,02%          | 661                      | 0,02%               | 16 034           | 0,61%          | 16 034                   | 0,61%               |
| Raphel PRUNIER                      | 0                | 0,00%          | 0                        | 0,00%               | 0                | 0,00%          | 0                        | 0,00%               | -                | -              | -                        | -                   |
| MODART SERVICES INC                 | -                | -              | -                        | -                   | -                | -              | -                        | -                   | 277 778          | 10,61%         | 277 778                  | 10,61%              |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>3 226 739</b> | <b>100,0%</b>  | <b>3 226 739</b>         | <b>100,0%</b>       | <b>3 069 485</b> | <b>100,0%</b>  | <b>3 069 485</b>         | <b>100,0%</b>       | <b>2 616 972</b> | <b>100,0%</b>  | <b>2 616 972</b>         | <b>100,0%</b>       |

\*Quantum Genomics Corp, société de droit américain au capital de 33.000 US\$ situé au 615 du Pont Highway, City de Dover, Kent, Etat de Delaware, immatriculée au registre du

Le tableau ci-dessous présente ces transactions ainsi que la décote dont ont bénéficié les cessionnaires par rapport au prix retenu dans le cadre du placement privé (5,35€ par action nouvelle) :

| Identité de l'actionnaire          | Qualité de l'actionnaire    | Nbr d'action(s) acquise(s) | Prix unitaire | Décote par rapport au milieu de fourchette |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------|--|
| Lionel SEGARD                      | PDG                         | 215 302                    | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Christian BECHON                   | Administrateur              | 172 242                    | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Maurice SALAMA                     | Administrateur              | 86 121                     | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Michel LEPERS                      | Actionnaire                 | 34 480                     | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Fabrice BALAVOINE                  | Directeur R&D               | 20 704                     | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Jean-Philippe MILON                | Directeur des Opérations    | 86 121                     | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Marc KARAKO                        | Directeur Financier         | 172 242                    | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| ALIX ASSET MANAGEMENT PTE LTD      | Actionnaire personne morale | 147 051                    | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| Grand Allied Creation Company Ltd. | Actionnaire personne morale | 123 199                    | 0,44 €        | 91,7%                                      |
| DELORE & ASSOCIES SAS              | Actionnaire personne morale | 41 486                     | 0,44 €        | 91,7%                                      |

## Dilution potentielle

La Société a émis des bons de souscription d'actions (BSA) dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous :

| HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS<br>Information sur les options de souscription | BSA2009    | BSA06-2010                   | BSA06-2012 |
|--|------------|------------------------------|------------|
| Date de l'Assemblée Générale   | 15-avr.-09 | 30-juin-10                   | 30-juin-12 |
| Date du Conseil d'Administration   | 13-mai-09  | 30-juin-10                   | 24-juin-13 |
| Nombre total d'options de souscription   | 2 022 870  | 5 766 967                    | 1 120 000  |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :                   | 9 102 906  | 5 766 967                    | 1 120 000  |
| <i>Les mandataires sociaux</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| <i>Les 10 premiers attributaires</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| Point de départ d'exercice des options de souscription   | 13-mai-09  | 30 juin 2010 ou 05 juil.2010 | 24-juin-13 |
| Date d'expiration  | 13-mai-19  | 30 juin 2020 ou 05 juil.2020 | 24-juin-23 |
| Prix des d'options de souscription   | 0,0222 €   | 0,08 €                       | 0,18 €     |
| Nombre d'actions souscrites en 2012  | 720 720    | 0                            | 0          |
| Nombre d'actions souscrites en 2013  | 4 096 197  | 0                            | 145 000    |
| Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques  | 0          | 0                            | 0          |
| Options de souscription d'actions restantes à exercer au 10 oct. 2013  | 952 444    | 5 766 967                    | 975 000    |
| Nombre d'actions restantes à souscrire au 10 oct. 2013   | 4 285 989  | 5 766 967                    | 975 000    |

Lors de son Assemblée Générale Mixte en date du 21 novembre 2013, les actionnaires de la Société ont décidé de procéder au regroupement de l'ensemble des actions composant le capital social, à raison de dix-huit (18) titres anciens dont le pair s'élève à environ 0,022 euros, pour un titre de capital nouveau, au pair d'environ 0,40 euros.

Le même jour, les Assemblées Générales de porteurs de BSA se sont réunies pour entériner ce regroupement. Le tableau ci-dessous présente les BSA en considérant que le regroupement était effectif au jour de leur création.

| HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS<br>Information sur les options de souscription | BSA2009    | BSA06-2010                   | BSA06-2012 |
|--|------------|------------------------------|------------|
| Date de l'Assemblée Générale   | 15-avr.-09 | 30-juin-10                   | 30-juin-12 |
| Date du Conseil d'Administration   | 13-mai-09  | 30-juin-10                   | 24-juin-13 |
| Nombre total d'options de souscription   | 2 022 870  | 5 766 967                    | 1 120 000  |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :                   | 2 275 727  | 320 387                      | 62 222     |
| <i>Les mandataires sociaux</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| <i>Les 10 premiers attributaires</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| Point de départ d'exercice des options de souscription   | 13-mai-09  | 30 juin 2010 ou 05 juil.2010 | 24-juin-13 |
| Date d'expiration  | 13-mai-19  | 30 juin 2020 ou 05 juil.2020 | 24-juin-23 |
| Prix des d'options de souscription   | 0,0222 €   | 0,08 €                       | 0,18 €     |
| Nombre d'actions souscrites en 2012  | 180 180    | 0                            | 0          |
| Nombre d'actions souscrites en 2013  | 1 024 049  | 0                            | 145 000    |
| Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques  | 0          | 0                            | 0          |
| Options de souscription d'actions restantes à exercer au 10 oct. 2013  | 952 444    | 5 766 967                    | 975 000    |
| Nombre d'actions restantes à souscrire au 10 oct. 2013   | 238 111    | 320 387                      | 54 167     |

A la date du présent Offering Circular, l'exercice intégral des BSA encore en circulation donnant accès au capital attribués permettrait la souscription de 612.665 actions nouvelles post regroupement, générant alors une dilution égale à 11,43 % sur la base du capital existant à ce jour.

## 18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, a été attribué par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2013 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### **18.3 Contrôle de l'émetteur**

La Société n'est pas contrôlée par un actionnaire.

La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et les administrateurs veillent à ce que les pouvoirs que leur confère leur participation majoritaire ne soient pas exercés de façon abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

### **18.4 Pacte d'actionnaires et absence d'action de concert**

Néant.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

### **19.1 Conventions significatives conclues avec des apparentés**

Une convention a été conclue le 31 octobre 2013 entre la Société et sa filiale Eurobiobiz (le concédant). Cette dernière est relative à la mise à disposition d'outils informatiques (outil de modélisation *Excel*) et de base de données. Le concédant consent à l'utilisateur le droit d'utilisation non exclusif de l'outil et le droit d'utilisation exclusif de la base de données dans les conditions suivantes (liste non exhaustive) :

- Aucun droit de propriété intellectuelle sur l'outil ou la base de données ;
- Des contreparties financières ;

## **19.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**



8-10, rue Pierre Brossolette – 92300 Levallois-Perret  
Téléphone : 33 (0)1 49 68 22 00 – Télécopieur : 33 (0)1 49 68 21 50

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTÉS**

Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires  
**QUANTUM GENOMICS SA**  
L'Odyssée  
2-12 Chemin des Femmes  
91300 MASSY

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention d'assistance en stratégie, en ressources humaines et gestion administrative du personnel, d'assistance comptable, administrative, financière et informatique**

Sociétés concernées : Quantum Genomics SA et sa filiale Eurobiobiz.

Nature et objet : votre société a signé le 1<sup>er</sup> février 2008, avec sa filiale la société Eurobiobiz, un contrat d'assistance en stratégie, en ressources humaines et gestion administrative du personnel, en assistance comptable, administrative, financière et informatique. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2010.

Modalités : au titre de cette convention, votre société a constaté un produit de 19 200 € sur l'exercice 2012.

Levallois-Perret, le 13 juin 2013

Pierre-Henri Scacchi et Associés  
Commissaire aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Comptes sociaux au 31/12/2013 (données en euros non auditées)

#### 20.1.1 Bilan

| Bilan  |   |                  |                  |
|--|---|------------------|------------------|
| ACTIF  |   | 31/12/2013       | 31/12/2012       |
| Concessions, brevets et droits similaires            |   | 70 889           | 66 157           |
| Avances et acomptes                                  |   | 241 917          | -                |
| <i>Sous total Immobilisations incorporelles</i>      |   | 312 806          | 66 157           |
| Autres immobilisations corporelles                   |   | 17 364           | 23 010           |
| <i>Sous total Immobilisations corporelles</i>        |   | 17 364           | 23 010           |
| Autres participations                                |   | 200 005          | 200 005          |
| Autres immobilisations financières                   |   | 16 425           | 16 425           |
| <i>Sous total Immobilisations financières</i>        |   | 216 430          | 216 430          |
| Total Actif immobilisé                               | A | 546 601          | 305 599          |
| Clients et comptes rattachés                         |   | 32 292           | 22 963           |
| Autres créances                                      |   | 720 752          | 633 739          |
| <i>Sous total Créances</i>                           |   | 753 044          | 656 702          |
| Valeurs mobilières de placement                      |   | 0                | 1 588            |
| Disponibilités                                       |   | 334 134          | 51 980           |
| <i>Sous total Divers</i>                             |   | 334 135          | 53 569           |
| Charges constatées d'avance                          |   | 58 998           | 40 736           |
| Total Actif circulant et Charges constatées d'avance | B | 1 146 177        | 751 008          |
| Ecart de conversion actif                            |   | -                | -                |
| <b>TOTAL ACTIF (A+B)</b>                             |   | <b>1 692 779</b> | <b>1 056 607</b> |

| Bilan   |          |                  |                  |
|---|----------|------------------|------------------|
| PASSIF  |          | 31/12/2013       | 31/12/2012       |
| Capital social (dont versé : 1 643 267)                 |          | 1 643 267        | 1 463 882        |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport                   |          | 2 687 227        | 2 035 536        |
| Report à nouveau  |          | (4 417 495)      | (3 574 099)      |
| Résultat de la période (bénéfice ou perte)              |          | (1 541 429)      | (843 395)        |
| <i>Situation nette avant répartition</i>                |          | (1 628 429)      | (918 076)        |
| <br>Capitaux propres                                    | <b>C</b> | (1 628 429)      | (918 076)        |
| <br>Avances conditionnées                               |          | 555 000          | 640 000          |
| <i>Sous total Autres fonds propres</i>                  | <b>D</b> | 555 000          | 640 000          |
| <br>Provisions pour risques                             |          |                  | 2 024            |
| <i>Sous total Provisions</i>                            | <b>E</b> | -                | 2 024            |
| <br>Emprunts obligataires convertibles                  |          | 700 000          | 400 000          |
| Autres emprunts obligataires                            |          | 7 758            | 18 608           |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits |          | 315 117          | 34               |
| Emprunts et dettes financières divers                   |          | 30 000           | -                |
| <i>Sous total Emprunt et dettes assimilées</i>          |          | 1 052 875        | 418 643          |
| <br>Dettes fournisseurs et comptes rattachés            |          | 1 223 184        | 848 831          |
| Dettes fiscales et sociales                             |          | 207 711          | 65 179           |
| Dette sur Immobilisations et comptes rattachés          |          | 139 795          |                  |
| Autres dettes   |          | 158              | 5                |
| <i>Sous total Dettes d'exploitation</i>                 |          | 1 570 850        | 914 016          |
| <br>Produits constatés d'avance                         |          | 142 482          | -                |
| <br><i>Dettes et Produits constatés d'avance</i>        | <b>F</b> | 2 766 208        | 1 332 659        |
| <br><b>TOTAL PASSIF (C+D+E+F)</b>                       |          | <b>1 692 779</b> | <b>1 056 607</b> |

## 20.1.2 Compte de résultat

| Compte de résultat   |                  |                    |                    |
|--|------------------|--------------------|--------------------|
|  | 31/12/2013       | 31/12/2012         |                    |
| Chiffre d'affaires   | 17 400           | 19 200             |                    |
| Subventions d'exploitation                                       | 4 524            | 420 236            |                    |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | 9 230            | 7 547              |                    |
| Autres produits  | 4                | 17                 |                    |
| <b>Total Produits d'exploitation</b>                             | <b>31 159</b>    | <b>447 001</b>     |                    |
| Autres achats et charges externes                                | 1 087 661        | 955 411            |                    |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            | 26 035           | 33 402             |                    |
| Salaires et traitements  | 539 633          | 367 842            |                    |
| Charges sociales   | 225 083          | 139 459            |                    |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                 | 10 968           | 9 549              |                    |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges                 | -                | 2 024              |                    |
| Autres charges   | 44 321           | 250                |                    |
| <b>Total Charges d'exploitation</b>                              | <b>1 933 703</b> | <b>1 507 940</b>   |                    |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>A</b>         | <b>(1 902 544)</b> | <b>(1 060 939)</b> |
| Autres intérêts et produits assimilés                            | 153              | 3 608              |                    |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 | -                | -                  |                    |
| Déficiences positives de change                                  | -                | 1                  |                    |
| <b>Total Produits financiers</b>                                 | <b>153</b>       | <b>3 609</b>       |                    |
| Intérêts et charges assimilées                                   | 11 990           | 18 608             |                    |
| Déficiences négatives de change                                  | -                | 1 866              |                    |
| <b>Total Charges financières</b>                                 | <b>11 990</b>    | <b>20 474</b>      |                    |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>B</b>         | <b>(11 837)</b>    | <b>(16 864)</b>    |
| <b>Résultat courant avant impôts (A+B)</b>                       | <b>C</b>         | <b>(1 914 382)</b> | <b>(1 077 804)</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                 | -                | 725                |                    |
| <b>Total Produits exceptionnels</b>                              | <b>0</b>         | <b>725</b>         |                    |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                | 1 028            | 247                |                    |
| <b>Total Charges exceptionnelles</b>                             | <b>1 028</b>     | <b>247</b>         |                    |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     | <b>D</b>         | <b>(1 028)</b>     | <b>478</b>         |
| Impôts sur les bénéfices   | E                | (373 980)          | (233 930)          |
| <b>Résultat net (C+D-E)</b>                                      |                  | <b>(1 541 430)</b> | <b>(843 395)</b>   |

Tableau des flux de trésorerie (en K€)

| Tableau des flux de trésorerie                             | 2013           | 2012         | 2011           |
|--|----------------|--------------|----------------|
| <b>Résultat de la période</b>                              | (1 541)        | (843)        | (858)          |
| Dotation nettes aux amortissements et provisions           | 9              | 12           | 5              |
| Production immobilisée                                     | 0              | 0            | 0              |
| <b>Résultat de la période corrigé pour effets non-cash</b> | <b>(1 532)</b> | <b>(831)</b> | <b>(853)</b>   |
| Variation des stocks                                       | 0              | 0            | 0              |
| Variation des clients                                      | (9)            | (11)         | (11)           |
| Variation des fournisseurs et comptes rattachés            | 374            | 468          | 40             |
| Variation des dettes fiscales et sociales                  | 143            | 12           | (14)           |
| Variation des autres dettes et comptes de régularisation   | 282            | (35)         | (119)          |
| Variation des autres créances                              | (106)          | (217)        | (169)          |
| <b>Variation du Besoin en fond de roulement</b>            | <b>684</b>     | <b>217</b>   | <b>(273)</b>   |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>      | <b>(848)</b>   | <b>(614)</b> | <b>(1 126)</b> |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                | (251)          | (60)         | 0              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                  | (1)            | (1)          | (14)           |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</b>    | <b>(252)</b>   | <b>(61)</b>  | <b>(14)</b>    |
| Libération du capital                                      | 0              | 0            | 0              |
| Augmentation de capital en numéraire                       | 831            | 336          | 1 146          |
| Emprunt et apport en compte courant                        | 1 043          | 419          | 0              |
| Remboursement de l'emprunt                                 | (419)          | 0            | (120)          |
| Divers   | (75)           | (144)        | 20             |
| <b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT</b>         | <b>1 380</b>   | <b>611</b>   | <b>1 046</b>   |
| Trésorerie début d'exercice                                | 54             | 119          | 213            |
| Trésorerie fin d'exercice                                  | <b>334</b>     | <b>54</b>    | <b>119</b>     |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>                          | <b>280</b>     | <b>(65)</b>  | <b>(94)</b>    |

### **20.1.3 Annexes aux comptes semestriels au 31/12/2013**

#### **1. Faits majeurs**

##### **1.1 Evènements principaux de la période**

La société Quantum Genomics ne bénéficie plus depuis le 1er janvier 2013 du statut de Jeune Entreprise Innovante et des avantages associés en termes d'exonérations fiscales et sociales.

La société Quantum Genomics a procédé en date du 8 février 2013 à une augmentation de capital de 673 K€ dont 590 K€ de prime d'émission. Cette opération a été réalisée d'une part par apport en numéraire et d'autre part par compensation de deux créances représentatives de l'emprunt obligataire (400 K€ hors intérêts) souscrit en 2012 et rendu exigible préalablement à l'augmentation de capital.

Des détenteurs d'instrument de capital ont également exercés leurs BSA en février et juin 2013 se traduisant par des augmentations de capital d'un montant total de 121 K€ dont 23 K€ de prime d'émission et par l'émission de 4 241 170 actions complémentaires (BSA<sub>2009</sub> et BSA<sub>06-12</sub>)

Ces opérations en capital ont été complétées en fin de période par une augmentation de capital pour 18 K€ dont 16 K€ de prime d'émission

En résumé, les souscriptions sur la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013 s'élèvent à 812 K€ avec l'émission de 8 080 000 actions nouvelles.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2013, il a été procédé à un regroupement d'actions (division par 18)

##### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les principes, règles et méthodes comptables sont exposées dans les notes ci-après.

La période de référence des comptes est de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

##### **1.3 Continuité d'exploitation**

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte décrit ci-après.

Compte tenu de son activité, la société doit être en mesure de financer les travaux de recherche jusqu'à la commercialisation des molécules ou la cession des droits sur ses travaux.

Les actionnaires ont toujours soutenu l'entreprise depuis sa création en décembre 2005. Ils ont ainsi contribué à une augmentation des fonds propres de 812 K€ au cours du premier semestre 2013 et, à la date du 15 octobre 2013, ont souscrit à 700 K€ d'obligations à échéance du 31 décembre 2014.

La société a également obtenu le 16 octobre 2013 auprès de BNP Paribas un crédit de trésorerie de 300 K€ remboursable dès l'encaissement du Crédit Impôt Recherche 2013 ou au plus tard le 30 septembre 2014.

La société envisage de réaliser en décembre 2013 un placement privé d'actions compris entre 3,0 et 5,0 millions d'euros, dont 700 K€ d'engagements de souscription par les actionnaires et le management, préalable à un transfert du marché libre sur le marché boursier Alternext.

Au cas où ce placement ne se réalisera pas et où la société ne serait pas en mesure de trouver des financements alternatifs, par exemple auprès de ses actionnaires actuels, elle serait contrainte de réduire significativement ses activités de recherche. Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation et l'application des principes comptables généralement admis en France dans le contexte précité, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

| Immobilisations   | Valeur brute au<br>31/12/2012 | Acquisitions   | Mise en service | Virement de<br>poste à poste | Sorties | Valeur brute au<br>31/12/2013 |
|---|-------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|---------|-------------------------------|
| Frais d'établissement et de développements                |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Autres immobilisations incorporelles                      | 75 367                        | 250 917        |                 |                              |         | 326 284                       |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                      | <b>75 367</b>                 | <b>250 917</b> |                 |                              |         | <b>326 284</b>                |
| Terrains  |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Construction  |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 17 700                        |                |                 |                              |         | 17 700                        |
| Autres immobilisations corporelles                        | 39 346                        | 1 053          |                 |                              |         | 40 400                        |
| Immobilisations corporelles en cours                      |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Av. et acomptes versés sur immo. Corporelles              |                               |                |                 |                              |         |                               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                        | <b>57 046</b>                 | <b>1 053</b>   |                 |                              |         | <b>58 100</b>                 |
| Titres de participations                                  |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Autres participations                                     | 200 005                       |                |                 |                              |         | 200 005                       |
| Titres immobilisés  |                               |                |                 |                              |         |                               |
| Prêts et autres immobilisations financières               | 16 425                        |                |                 |                              |         | 16 425                        |
| <b>Immobilisations financières</b>                        | <b>216 430</b>                |                |                 |                              |         | <b>216 430</b>                |
| <b>Actif immobilisé</b>                                   | <b>348 845</b>                | <b>251 970</b> |                 |                              |         | <b>600 816</b>                |

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

| Amortissements  | Cumul au<br>31/12/2012 | Dotations     | Reprises | Cumul au<br>31/12/2013 |
|---|------------------------|---------------|----------|------------------------|
| Frais d'établissement et de développements            |                        |               |          |                        |
| Autres immobilisations incorporelles                  | 9 210                  | 4 268         |          | 13 478                 |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                  | <b>9 210</b>           | <b>4 268</b>  |          | <b>13 478</b>          |
| Terrains  |                        |               |          |                        |
| Construction  |                        |               |          |                        |
| Installations générales, agencements, aménagements di | 11 512                 | 1 770         |          | 13 282                 |
| Autres immobilisations corporelles                    | 22 523                 | 4 930         |          | 27 453                 |
| Immobilisations corporelles en cours                  |                        |               |          |                        |
| Av. et acomptes versés sur immo. Corporelles          |                        |               |          |                        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                    | <b>34 035</b>          | <b>6 700</b>  |          | <b>40 735</b>          |
| <b>Total des amortissements</b>                       | <b>43 245</b>          | <b>10 968</b> |          | <b>54 214</b>          |

#### 2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.3.1 Amortissement

| Types d'immobilisations            | Mode     | Durée     |
|------------------------------------|----------|-----------|
| Installations générales            | Linéaire | 10 ans    |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau                 | Linéaire | 10 ans    |

#### 2.1.4 Immobilisations incorporelles

##### 2.1.4.1 Logiciels

La société possède plusieurs logiciels pour une valeur d'achat de 6 367 €. Ils sont totalement amortis et il n'y a eu aucun mouvement sur la période.

#### **2.1.4.2 Licence**

La licence portée à l'actif pour un montant de 78 000 € concerne une licence exclusive de brevet et de savoir-faire consentie conjointement par plusieurs établissements publics français au niveau mondial au profit de la société. La durée d'amortissement court jusqu'à la fin de la période de protection du procédé.

Il y a eu une acquisition complémentaire sur la période de 9000 € qui a suivi le traitement comptable de l'immobilisation principale

#### **2.1.4.3 Frais de recherche et de développement**

Ces frais peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les conditions suivantes doivent ainsi être simultanément remplies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- capacité pour l'immobilisation incorporelle de générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au regard des conditions précitées, les frais de recherche et développement engagés par Quantum Genomics ne sont pas portés à l'actif compte tenu des incertitudes sur la faisabilité technique et sur les perspectives d'avantages économiques futurs.

Le montant porté en charge sur l'exercice 2013 s'élève globalement à 678 097 € représentant principalement des dépenses de sous-traitance d'essais cliniques.

#### **2.1.5 Immobilisations financières**

##### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

- Listes des filiales et participations

| Société    | Capitaux propres du dernier exercice clos | % capital détenu | Valeur comptable nette des titres détenus | CA HT du dernier exercice clos | Résultat net du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|------------|---|------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|
| Eurobiobiz | 24  | 100 %            | 200.005                                   | 58 902                         | 9031                                  | Néant                                       |

Les titres de la SAS Eurobiobiz ont été acquis le 21 novembre 2006 pour 200.005 euros.

Pour information, le compte courant mis à disposition Eurobiobiz au 31 décembre 2013 s'élève à 30 183 €.

Eurobiobiz a procédé en décembre 2012 à la cession du fonds de commerce de la société pour la partie consultance. Toutefois, Quantum Genomics souhaite conserver la structure pour bénéficier du réseau de chercheurs formés par Eurobiobiz au travers des BioBiz et Biobootcamp.

Par ailleurs, Quantum Genomics conserve via sa filiale l'usage exclusif de la base de données sur des projets de développement de nouveaux médicaments en Europe, Israël et aux Etats-Unis (sourcing de nouveaux projets et in-licensing) et de l'outil de valorisation de projets Biotech-Pharma développé, à l'origine, pour un grand groupe industriel et qui servira dans le cadre de licensing in ou out (ce modèle peut être utilisé pour licencier les propres produits de la société).

Un litige existe depuis 2010 entre Eurobiobiz et la Commission Européenne concernant des formations délivrées en 2006, 2007 et 2008. La demande de restitution formulée par la Commission (hors intérêts de retard) s'élève à 304 milliers d'euros. Bien qu'Eurobiobiz ait strictement répondu aux clauses contractuelles et que ses prestations aient été validées à l'époque par la Commission, un audit subséquent a remis en cause certains éléments qui ne faisaient pas partie des contrats signés. Sur la base de l'avis reçu de son conseil juridique et du soutien des donneurs d'ordre de ces projets à la Commission Européenne, la société estime n'être redevable d'aucune somme et aucune provision liée à ce litige n'a donc été passée dans les comptes d'Eurobiobiz. L'entreprise a par ailleurs saisi en octobre 2013 le Médiateur Européen.

## 2.1.6 Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

| Crédances                                     | Montant brut   | Échéance        |                |
|---|----------------|-----------------|----------------|
|   |                | à moins d'un an | à plus d'un an |
| Prêts   |                |                 |                |
| Crédances rattachées à des participations     |                |                 |                |
| Autres immobilisations financières            | 16 425         |                 | 16 425         |
| Crédances clients et comptes rattachés        | 32 292         | 32 292          |                |
| Personnel et comptes rattachés                | 10 000         | 10 000          |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux |                |                 |                |
| Impôts sur les sociétés                       | 376 570        | 376 570         |                |
| Taxe sur la valeur ajoutée                    | 256 607        | 256 607         |                |
| Autres impôts et taxes                        |                |                 |                |
| Etat et autres collectivités diverses         | 2 385          | 2 385           |                |
| Groupes et associés                           | 30 183         | 30 183          |                |
| Débiteurs divers                              | 45 000         | 45 000          |                |
| Charges constatées d'avance                   | 58 999         | 58 999          |                |
| <b>Total</b>                                  | <b>828 469</b> | <b>812 043</b>  | <b>16 425</b>  |

La ligne « Impôts sur les sociétés » correspond aux créances de crédit impôt recherche et du CICE au titre de 2013

## 2.1.7 Comptes de régularisation

### 2.1.7.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure. Le détail au 31/12/2013 est donné ci-après :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| Location immobilières          | 19.873€        |
| Etudes facturées non réalisées | 33.915€        |
| Maintenances                   | 1.051€         |
| Divers                         | 1.826€         |
| Assurance                      | 2.334€         |
|                                | <b>58.998€</b> |

### 2.1.7.2 Produits à recevoir

| Produits à recevoir | Montant |
|---------------------|---------|
| Degrèvement CET     | 2.385   |
| Total               | 2.385   |

## 2.1.8 Disponibilités et divers

### 2.1.8.1 Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation sur les SICAV au 31 décembre compte tenu de la cession totale du portefeuille.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital

#### 2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 4 110 069 actions au 31 décembre 2013.

|  | Nombre d'actions | Augmentation de capital | Prime d'émission | BSA    | Nombre de BSA exercés |
|--|------------------|-------------------------|------------------|--------|-----------------------|
| Position début de l'exercice                                     | 65.900.785       | 1.463.882               | 1.957.605        | 77.931 | 8.749.677             |
| Conseil d'administration du 08/02/2013 – Augmentation de capital | 3.739.260        | 83.011                  | 590.055          |        |                       |
| Conseil d'administration du 15/02/2013 – Exercice de BSA 2009    | 1.171.170        | 26.000                  |                  |        | -260.260              |
| Conseil d'administration du 24/06/2013 – Exercice de BSA 2009    | 2.925.000        | 64.935                  |                  |        | -650.000              |
| Conseil d'administration du 24/06/2013 – Augmentation de capital | 100.000          | 2.220                   | 15.780           |        |                       |
| Conseil d'administration du 29/06/2013 – Exercice de BSA06-2012  | 145.000          | 3.219                   | 22.881           | 2.900  | -145.000              |
| Variation de la période  | 8.080.430        | 179.386                 | 628.716          | 2.900  | -1.055.260            |
| Position fin de période  | 73.981.215       | 1.643.268               | 2.586.321        | 80.831 | 7.694.417             |

#### 2.2.1.2 Bons de souscription d'actions

| Bons de souscription d'actions | Nombres de BSA souscrits | Nombre de BSA exercés depuis la souscription | Nombre de BSA restant à exercer | Nombre d'actions nouvelles rattachées aux BSA restant à exercer | Durée de validité |
|--------------------------------|--------------------------|--|---------------------------------|---|-------------------|
| Attribution BSA2009            | 2.022.870                | 1.070.420                                    | 952.450                         | 238.112   | 10 ans            |
| Attribution BSA06-2010         | 5.766.967                | -  | 5.766.967                       | 320.387   | 10 ans            |
| Attribution BSA 06-2012        | 1.120.000                | 145.000                                      | 975.000                         | 54.167  | 10 ans            |
| Total des BSA                  | 8.909.837                | 1.215.420                                    | 7.694.417                       | 612.666   |                   |

Après le regroupement d'actions, l'ensemble des BSA pouvant être exercés au 31 décembre 2013 donne droit à la souscription de 612 665 actions nouvelles.

Les BSA<sub>2009</sub> permettent de souscrire à 0,25 actions nouvelles au prix de 0,3996 euro par actions, les BSA<sub>06-10</sub> permettent de souscrire à 0,055 action nouvelle au prix de 1,44 euro par action, les BSA<sub>06-12</sub> permettent de souscrire à 0,055 action nouvelle au prix de 3,24 euro y compris une prime d'émission de 2,8404 euros et une valeur nominale de 0,3996 euro par action.

Le nombre d'actions après dilution potentielle est donc de 4 722 733 au 31 décembre 2013.

#### 2.2.2 Avances conditionnées

Les comptes font apparaître une avance conditionnée accordée par OSEO en 2008 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : « Développement préclinique d'un traitement de l'hypertension artérielle, par inhibition de l'aminopeptidase A »
- Montant total de l'aide : 740 000 €

Le contrat prévoit que nonobstant l'échec technique ou commercial du projet ou le succès partiel technique ou commercial du programme, la société s'engage à rembourser la somme forfaitaire de 185 000 €.

Au 31 décembre 2013, 175 000 € ont déjà été remboursés et conformément à l'avenant n° 2 signé en mai 2013, 10 000 € (\*) reste à rembourser à la fin du 1er trimestre 2014.

En cas de succès commercial, la société devra rembourser l'intégralité de la somme selon l'échéancier suivant :

| Date         | Remboursement | Date            | Remboursement |
|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| 30/09/2013   | 37.500€(*)    | 31/03/2015      | 50.000€       |
| 31/12/2013   | 37.500€(*)    | 30/06/2015      | 50.000€       |
| 31/03/2014   | 37.500€(*)    | 30/09/2015      | 72.500€       |
| 30/06/2014   | 37.500€       | 31/12/2015      | 72.500€       |
| 30/09/2014   | 50.000€       | 31/03/2016      | 72.500€       |
| 31/12/2014   | 50.000€       | 30/06/2016      | 72.500€       |
| <b>Total</b> |               | <b>640.000€</b> |               |

Par ailleurs, la société s'est engagée à ce que l'annuité de remboursement corresponde à 49.75% des produits générés par le projet et que les sommes ainsi versées s'imputeront en priorité sur la dernière échéance due à Oséo ou le cas échéant sur la pénultième.

### 2.2.3 Dettes

#### 2.2.3.1 Classement par échéance

| Dettes   | Montant brut     | Échéance         |                  |                 |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------|
|  |                  | à moins d'un an  | d'un an et 5 ans | à plus de 5 ans |
| Emprunts obligataires et autre emprunts obligataires   | 707 758          | 707 758          |                  |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 315 117          | 315 117          |                  |                 |
| Emprunts et dettes financières divers                  | 10 000           | 10 000           |                  |                 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 1 223 184        | 1 223 184        |                  |                 |
| Personnel et comptes rattachés                         | 88 102           | 88 102           |                  |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux          | 107 086          | 107 086          |                  |                 |
| Impôts sur les sociétés                                | -                | -                |                  |                 |
| Taxe sur la valeur ajoutée                             | 6 127            | 6 127            |                  |                 |
| Autres impôts et taxes                                 | 6 394            | 6 394            |                  |                 |
| Dettes sur immobilisation et compte rattachés          | 139 795          | 139 795          |                  |                 |
| Groupes et associés                                    | -                | -                |                  |                 |
| Debiteurs divers                                       | 158              | 158              |                  |                 |
| Produits constatés d'avance                            | 142 482          | 142 482          |                  |                 |
| <b>Total</b>   | <b>2 746 208</b> | <b>2 746 208</b> |                  |                 |

#### 2.2.3.2 Dettes financières

Au 31 décembre 2013, la société dispose d'un crédit de trésorerie de 300 K€ auprès de BNP, remboursable dès l'encaissement du Crédit d'Impôt Recherche 2013 ou au plus tard le 30 septembre 2014.

Ce poste comprend également l'avance Oséo remboursable (cf. § 2.2.2)

#### 2.2.3.3 Autres dettes

Quantum Genomics a également convenu avec son principal fournisseur un échelonnement de sa dette par des versements de 50 K€/mois.

#### 2.2.3.4 Charges à payer

| Charges à payer                        | Montant        |
|--|----------------|
| Fournisseurs Factures non parvenues    | 60.756         |
| Intérêts courus à payer                | 22.887         |
| Provision Congés payés                 | 13.286         |
| Primes à verser                        | 41.790         |
| Charges sur congés payés et primes     | 23.972         |
| Divers                                 | 0              |
| <b>Autres charges fiscales à payer</b> | <b>6.394</b>   |
|  | <b>Total</b>   |
|  | <b>168.895</b> |

### 2.2.4 Comptes de régularisation

#### 2.2.4.1 Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composées des subventions encaissées sans que les travaux les justifiant n'aient été encore effectués.

Le détail au 31 décembre 2013 est donné ci-après :

|  |                |
|--|----------------|
| Subventions OSEO<br>(contrat n°A1304058Q)            | 13 476         |
| Subventions ANR<br>(convention n°ANR-13-RPIB-005-01) | 129 006        |
|  | <b>142 482</b> |

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Subventions d'exploitation**

Les subventions sont constatées en compte de résultat en fonction de l'avancée réelle des projets pour lesquels elles sont accordées.

L'avancée réelle des projets est appréciée en tenant compte d'une part du temps passé par les collaborateurs et d'autre part des charges de sous-traitance affectées aux projets et couvertes par la subvention.

Le contrat de financement obtenu en 2009 auprès de l'ANR pour projet de recherche «BAPAI Etude de l'efficacité clinique du premier inhibiteur d'aminopeptidase A comme antihypertenseur à action centrale » (QCG001) pour 640 K€ est arrivé à terme en octobre 2012.

Le contrat ANR n°ANR-13-RPIB-005-01 a pour objet l'essai clinique phase IIa du premier inhibiteur d'aminopeptidase A (QGC001) comme antihypertenseur à action centrale et développement de nouveaux inhibiteur de l'APA, et a donné lieu à l'encaissement du 1<sup>er</sup> versement de l'aide pour un montant de 129 006 €. Le montant maximum de l'aide est de 430 019 €.

Le contrat OSEO n°A1304058Q est une aide à l'innovation pour la maturation de projet pour l'étude de faisabilité de la production industriel d'un lot GMP de la molécule QGC001 qui porte sur un montant de 30 000 €, dont le premier versement de 18 000 € a eu lieu en 2013.

#### **3.2 Impôt sur les bénéfices**

##### **3.2.1 Crédit Impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche généré pour l'exercice 2013 est d'un montant de 373 980 €.

Il a été calculé en tenant compte des éléments suivants :

- Les rémunérations, et les cotisations sociales obligatoires correspondantes, allouées aux salariés affectés à la recherche en tenant compte du temps effectivement consacré à des activités de recherche. Pour le salarié ayant le statut de « jeune docteur », cette rémunération a été retenue conformément au texte,
- L'amortissement lié à la licence Inserm,
- Les Frais de fonctionnement dont le montant est fixé forfaitairement à 50 % des dépenses de personnel (200% pour les « jeunes docteurs ») auxquels s'ajoutent 75 % des dotations aux amortissements relatives aux immobilisations affectées aux activités de recherche,
- Les dépenses de sous-traitance facturées au 31 décembre 2013 par les organismes agréés « Crédit Impôt Recherche ». Pour les organismes publics, les montants ont été doublés,
- Les dépenses de brevet facturées au 31 décembre 2013,
- Les subventions versées ont été retranchées.

##### **3.2.2 Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre société à la clôture de l'exercice s'élève à 2 590 €.

Au copte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé au poste IS en dettes sociales et fiscales.

#### **3.3 Allègement de la dette future d'impôt**

La société dispose, après prise en compte du résultat au 31 décembre 2013, de 10 022 606 € de déficits reportables

#### **3.4 Contrats de crédit bail**

Il n'y a pas de contrat de crédit bail en cours.

#### **4. Autres informations**

##### **4.1 Engagements reçus**

###### **4.1.1.1 Clause de retour à meilleure fortune**

La société a accordé à sa filiale Eurobiobiz un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 15 000 € en date d'effet au 31/12/2009.

Au 31 décembre 2013, les conditions ne sont pas remplies pour constater le retour à meilleure fortune.

##### **4.2 Engagements donnés**

Le crédit de trésorerie obtenu auprès de la BNP est garanti à compter du 30 avril 2014 par la cession Dailly de la créance du crédit d'impôt recherche 2013.

##### **4.3 Transactions avec les parties liées**

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

##### **4.4 Effectif au 31 décembre 2013**

| Personnel salarié |   |
|-------------------|---|
| Cadres            | 5 |
| Non cadres        | 1 |
| Total             | 6 |

##### **4.5 Indemnités de fin de carrière et droits individuels à la formation**

Au vu de l'effectif de l'entreprise et de son ancienneté, les IFC et les doits au DIF n'ont pas été évalués car ils ne présentent pas un caractère significatif.

##### **4.6 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élèveront à 10 000€ hors taxes dont 5 200 € ont été provisionnés au 31 décembre 2013. Les honoraires relatifs aux diligences spécifiques prévus par les textes légaux ou réglementaires facturés sur l'exercice 2013 sont de 4 800 € hors taxes.

## 20.2 Comptes sociaux au 31/12/2012 (données en euros)

### 20.2.1 Bilan

|   |          | Bilan            |                |
|---|----------|------------------|----------------|
|   | ACTIF    | 31/12/2012       | 31/12/2011     |
| Concessions, brevets et droits similaires                   |          | 66 157           | -              |
| Avances et acomptes   |          | -                | 9 000          |
| <i>Sous total Immobilisations incorporelles</i>             |          | 66 157           | 9 000          |
| Autres immobilisations corporelles                          |          | 23 010           | 29 717         |
| <i>Sous total Immobilisations corporelles</i>               |          | 23 010           | 29 717         |
| Autres participations                                       |          | 200 005          | 200 005        |
| Autres immobilisations financières                          |          | 16 425           | 15 719         |
| <i>Sous total Immobilisations financières</i>               |          | 216 430          | 215 724        |
| <b>Total Actif immobilisé</b>                               | <b>A</b> | <b>305 599</b>   | <b>254 442</b> |
| Clients et comptes rattachés                                |          | 22 963           | 11 481         |
| Autres créances   |          | 633 739          | 373 652        |
| <i>Sous total Créesances</i>                                |          | 656 702          | 385 134        |
| Valeurs mobilières de placement                             |          | 1 588            | 38 924         |
| Disponibilités  |          | 51 980           | 79 786         |
| <i>Sous total Divers</i>                                    |          | 53 569           | 118 711        |
| Charges constatées d'avance                                 |          | 40 736           | 92 094         |
| <b>Total Actif circulant et Charges constatées d'avance</b> | <b>B</b> | <b>751 008</b>   | <b>595 940</b> |
| <b>TOTAL ACTIF (A+B)</b>                                    |          | <b>1 056 607</b> | <b>850 382</b> |

| Bilan   |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| PASSIF  | 31/12/2012       | 31/12/2011       |
| Capital social (dont versé : 1 463 882)                 | 1 463 882        | 1 359 082        |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport                   | 2 035 536        | 1 804 336        |
| Report à nouveau  | (3 574 099)      | (2 716 218)      |
| Résultat de la période (bénéfice ou perte)              | (843 395)        | (857 880)        |
| <i>Situation nette avant répartition</i>                | <i>(918 076)</i> | <i>(410 681)</i> |
| <b>Capitaux propres</b>                                 | <b>C</b>         | <b>(918 076)</b> |
| Avances conditionnées                                   | 640 000          | 740 000          |
| <i>Sous total Autres fonds propres</i>                  | <b>D</b>         | <b>640 000</b>   |
| Provisions pour risques                                 | 2 024            | -                |
| <i>Sous total Provisions</i>                            | <b>E</b>         | <b>2 024</b>     |
| Emprunts obligataires convertibles                      | 400 000          | -                |
| Autres emprunts obligataires                            | 18 608           | -                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 34               | 62               |
| <i>Sous total Emprunt et dettes assimilées</i>          | <i>418 643</i>   | <i>62</i>        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 848 831          | 381 866          |
| Dettes fiscales et sociales                             | 65 179           | 53 135           |
| Autres dettes   | 5                | 5 857            |
| <i>Sous total Dettes d'exploitation</i>                 | <i>914 016</i>   | <i>440 859</i>   |
| Produits constatés d'avance                             |                  | 80 142           |
| <b>Dettes et Produits constatés d'avance</b>            | <b>F</b>         | <b>1 332 659</b> |
| <b>TOTAL PASSIF (C+D+E+F)</b>                           | <b>1 056 607</b> | <b>850 382</b>   |

## 20.2.2 Compte de résultat

| Compte de résultat   |          |                    |                    |
|--|----------|--------------------|--------------------|
|  |          | 31/12/2012         | 31/12/2011         |
| Chiffre d'affaires   |          | 19 200             | 19 200             |
| Subventions d'exploitation                                       |          | 420 236            | 195 423            |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges |          | 7 547              | 7 338              |
| Autres produits  |          | 17                 | 1 324              |
| <b>Total Produits d'exploitation</b>                             |          | <b>447 001</b>     | <b>223 286</b>     |
| Autres achats et charges externes                                |          | 955 411            | 735 166            |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            |          | 33 402             | 35 068             |
| Salaires et traitements  |          | 367 842            | 352 821            |
| Charges sociales   |          | 139 459            | 137 815            |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                 |          | 9 549              | 5 023              |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges                 |          | 2 024              | -                  |
| Autres charges   |          | 250                | 1 242              |
| <b>Total Charges d'exploitation</b>                              |          | <b>1 507 940</b>   | <b>1 267 137</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>A</b> | <b>(1 060 939)</b> | <b>(1 043 850)</b> |
| Autres intérêts et produits assimilés                            |          | 3 608              | 1 256              |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 |          | -                  | 178                |
| Déficiences positives de change                                  |          | 1                  | -                  |
| <b>Total Produits financiers</b>                                 |          | <b>3 609</b>       | <b>1 434</b>       |
| Intérêts et charges assimilées                                   |          | 18 608             | 71                 |
| Déficiences négatives de change                                  |          | 1 866              | 1                  |
| <b>Total Charges financières</b>                                 |          | <b>20 474</b>      | <b>73</b>          |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>B</b> | <b>(16 864)</b>    | <b>1 361</b>       |
| <b>Résultat courant avant impôts (A+B)</b>                       | <b>C</b> | <b>(1 077 804)</b> | <b>(1 042 489)</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                 |          | 725                | -                  |
| <b>Total Produits exceptionnels</b>                              |          | <b>725</b>         | <b>-</b>           |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                |          | 247                | 252                |
| <b>Total Charges exceptionnelles</b>                             |          | <b>247</b>         | <b>252</b>         |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     | <b>D</b> | <b>478</b>         | <b>(252)</b>       |
| Impôts sur les bénéfices   | <b>E</b> | (233 930)          | (184 861)          |
| <b>Résultat net (C+D-E)</b>                                      |          | <b>(843 395)</b>   | <b>(857 880)</b>   |

### **20.2.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2012**

#### **1. Faits majeurs**

##### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Il y a eu deux augmentations de capital sur l'exercice. D'un montant de 1.359.082,38€ en début d'exercice, il atteint 1.462.882,36€ au 31 décembre 2012.

##### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

#### **2. Information relatives au bilan**

##### **2.1 Actif**

###### **2.1.1 Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, voir Annexe 1.

###### **2.1.2 Tableau des amortissements**

Tableau 2055, voir Annexe 2.

###### **2.1.3 Immobilisations corporelles**

###### **2.1.3.1 Amortissement**

| Types d'immobilisations            | Mode     | Durée     |
|------------------------------------|----------|-----------|
| Installations générales            | Linéaire | 10 ans    |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau                 | Linéaire | 10 ans    |

###### **2.1.4 Immobilisations incorporelles**

###### **2.1.4.1 Frais de recherche et développement**

Ces frais ne sont pas portés à l'actif, considérant que toutes les conditions pour l'activation ne sont pas remplies.

Le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 576.137 € de dépenses de sous-traitance, à 41.228 € d'honoraires de propriété intellectuelle et à 22.020 € de taxes liées à cette propriété intellectuelle.

###### **2.1.5 Immobilisations financières**

###### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

- Listes des filiales et participations

| Société    | Capitaux propres | % capital détenu | Valeur comptable nette des titres détenus | CA HT du dernier exercice clos | Résultat net du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|------------|------------------|------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|
| Eurobiobiz | (9.007)          | 100 %            | 200.005                                   | 181.890                        | (45.696)                              | Néant                                       |

Les titres de la SAS Eurobiobiz ont été acquis le 21 novembre 2006.

Pour information, le compte courant concernant Eurobiobiz au 31 décembre 2012 est une créance d'un montant de 74.006€.

## 2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

### 2.1.6.2 Crédit impôt recherche

Le montant du crédit impôt recherche sur 2012 est de 233.930€.

## 2.1.7 Comptes de régularisation

### 2.1.7.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. On a au 31.12.2012 :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Location immobilières          | 21.432€ |
| Etudes facturées non réalisées | 7.776€  |
| Maintenances                   | 355€    |
| Location machine à affranchir  | 214€    |
| Divers                         | 1.082€  |
| Assurance                      | 9.843€  |
| Redevances noms de domaine     | 34€     |
|                                | <hr/>   |
|                                | 40.736€ |

### 2.1.7.2 Produits à recevoir

| Produits à recevoir | Montant |
|---------------------|---------|
| Solde ANR           | 128.019 |
| Degrèvement CET     | 2.352   |
| Total               | 130.371 |

## 2.1.8 Disponibilités et divers

### 2.1.8.1 Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 1.741,96€. Cette valorisation représente une plus-value latente non comptabilisée de 153,47€. Cette plus-value latente a été enregistrée dans le résultat fiscal.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital

#### 2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 65.900.785 actions en fin d'exercice.

|  | Nombre d'actions | Valeur       |
|--|------------------|--------------|
| Position début de l'exercice           | 47.305.065       | 1.051.057,38 |
| Assemblée générale du 31/05/2011       | 5.375.000        | 119.325      |
| Assemblée générale du 05/07/2011       | 5.000.000        | 111.000      |
| Assemblée générale du 12/07/2011       | 2.500.000        | 55.500       |
| Conseil d'administration du 25/10/2011 | 1.000.000        | 22.200       |
| Conseil d'administration du 12/01/2012 | 4.000.000        | 88.800       |
| Conseil d'administration du 22/05/2012 | 720.720          | 15.999,98    |
| Position fin de l'exercice             | 65.900.785       | 1.463.882,36 |

### **2.2.1.2 Identité de la société mère**

La société mère a été liquidée en 2012 et les actions redistribuées par la suite.

Le siège social était situé 615 South du Pont Highway, City de Dover, Kent, Etat de Delaware.

Bons de souscription d'actions

Les nouvelles délégations données en 2012 sont les suivantes :

| <b>DÉLÉGATIONS</b>             |                                      |   |                                |  |  |
|--------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------|--|--|
| <b><u>Titres concernés</u></b> | <b><u>Source (n° résolution)</u></b> | <b><u>Durée de l'autorisation et expiration</u></b> | <b><u>Nombre de titres</u></b> | <b><u>Montant maximum autorisé</u></b> | <b><u>Utilisation</u></b>  |
| BSA <sub>06-2012</sub>         | AG du 29 juin 2012                   | 18 mois   | 1.400.000                      |  |  |
| Actions                        | AG du 29 juin 2012                   | 12 mois   | 20.000.000                     | 444.000€                               | Décision du CA du 8 février 2013 – augmentation de capital de 83.011,57€ par création de 3.739.260 actions |

### **2.2.2 Dettes financières**

#### **2.2.2.1 Classement par échéance**

Tableau 2057, voir Annexe 3.

### **2.2.3 Autres dettes**

#### **2.2.3.1 Classement par échéance**

Tableau 2057, voir Annexe 3.

#### **2.2.3.2 Charges à payer**

| <b>Charges à payer</b>                          | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| Fournisseurs Factures non parvenues             | 133.035        |
| Intérêts courus à payer                         | 35             |
| Intérêts courus à payer sur emprunt obligataire | 18.608         |
| Provision Congés payés                          | 4.811          |
| Caisses sociales                                | 52.020         |
| Charges sur congés payés                        | 1.734          |
| Autres charges fiscales à payer                 | 4.733          |
| Total   | 214.976        |

### **2.2.4 Comptes de régularisation**

#### **2.2.4.1 Composition des produits constatés d'avance**

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2012.

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Impôts sur les bénéfices**

Le crédit d'impôt recherche généré sur l'année 2012 est d'un montant de 233.930€.

### **4. Autres informations**

#### **4.1 Engagement reçus**

##### **4.1.1 Clause de retour à meilleure fortune**

La société a accordé à sa filiale Eurobiobiz un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 15.000€ en date d'effet au 31/12/2009.

Au 31 décembre 2012, les conditions ne sont pas remplies pour constater le retour à meilleure fortune.

#### **4.2 Effectif moyen**

|            | Personnel salarié |
|------------|-------------------|
| Cadres     | 3                 |
| Non cadres | 1                 |
| Total      | 4                 |

#### **4.3 Indemnités de fin de carrière et droits individuels à la formation**

Au vu de l'effectif de l'entreprise et de son ancienneté, les IFC et les droits au DIF n'ont pas été évalués car ils ne présentent pas un caractère significatif.

## Annexe 1 : IMMOBILISATIONS

| IMMOBILISATIONS (en €)  | Valeur brute au début d'exercice | Augmentation                     |   |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---|
|   |                                  | réévaluation en cours d'exercice | Acquisitions, créations, virements, pst à pst |
| <i>Frais d'établissement de recherche et de développement</i>       |                                  |                                  |   |
| <i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>                | 15 367                           |                                  | 60 000  |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>                      | <b>15 367</b>                    | <b>0</b>                         | <b>60 000</b>                                 |
| <i>Terrains</i>   |                                  |                                  |   |
| <i>Constructions sur sol propre</i>                                 |                                  |                                  |   |
| <i>Constructions sur sol d'autrui</i>                               |                                  |                                  |   |
| <i>Installations générales, agencement divers</i>                   | 17 700                           |                                  |   |
| <i>Installations techniques, matériel et outillages industriels</i> |                                  |                                  |   |
| <i>Autres installations agencements aménagements</i>                |                                  |                                  |   |
| <i>Matériel de transport</i>  |                                  |                                  |   |
| <i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>                  | 39 346                           |                                  |   |
| <i>Emballages récupérables et divers</i>                            |                                  |                                  |   |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i>                         |                                  |                                  |   |
| <i>Avances et acomptes</i>  |                                  |                                  |   |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                       | <b>57 046</b>                    | <b>0</b>                         | <b>0</b>                                      |
| <i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>              |                                  |                                  |   |
| <i>Autres participations</i>  | 200 005                          |                                  |   |
| <i>Autres titres immobilisés</i>                                    |                                  |                                  |   |
| <i>Prêts et autres immobilisations financières</i>                  | 15 719                           |                                  | 706   |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>                      | <b>215 724</b>                   | <b>0</b>                         | <b>706</b>                                    |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                     | <b>288 138</b>                   | <b>0</b>                         | <b>60 706</b>                                 |

| IMMOBILISATIONS (en €)  | Diminutions               |                        | Valeur brute immob. À fin exercice | Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice |
|---|---------------------------|------------------------|------------------------------------|--|
|   | Par virement de pst à pst | Par cession ou mise HS |                                    |  |
| <i>Frais d'établissement de recherche et de développement</i>       |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>                |                           |                        | 75 367                             |  |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>                      |                           |                        | <b>75 367</b>                      |  |
| <i>Terrains</i>   |                           |                        |                                    |  |
| <i>Constructions sur sol propre</i>                                 |                           |                        |                                    |  |
| <i>Constructions sur sol d'autrui</i>                               |                           |                        |                                    |  |
| <i>Installations générales, agencement divers</i>                   |                           |                        | 17 700                             |  |
| <i>Installations techniques, matériel et outillages industriels</i> |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres installations agencements aménagements divers</i>         |                           |                        |                                    |  |
| <i>Matériel de transport</i>  |                           |                        |                                    |  |
| <i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>                  |                           |                        | 39 346                             |  |
| <i>Emballages récupérables et divers</i>                            |                           |                        |                                    |  |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i>                         |                           |                        |                                    |  |
| <i>Avances et acomptes</i>  |                           |                        |                                    |  |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                       |                           |                        | <b>57 046</b>                      |  |
| <i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>              |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres participations</i>  |                           |                        | 200 005                            |  |
| <i>Autres titres immobilisés</i>                                    |                           |                        |                                    |  |
| <i>Prêts et autres immobilisations financières</i>                  |                           |                        | 16 425                             |  |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>                      |                           |                        | <b>216 430</b>                     |  |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                     |                           |                        | <b>348 845</b>                     |  |

## Annexe 2 : AMORTISSEMENTS

| TION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS          | Situations et mouvements de l'exercice |                    |                          |               |
|--|--|--------------------|--------------------------|---------------|
|  | Début exercice                         | Dotations exercice | Elements sortis reprises | Fin exercice  |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |                    |                          |               |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             | 6 367                                  | 2 842              |                          | 9 210         |
| Terrains   |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol propre                                 |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements, constructions          | 9742                                   | 1770               |                          | 11 512        |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements divers                  |  |                    |                          |               |
| Matériel de transport  |  |                    |                          |               |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  | 17 586                                 | 4 936              |                          | 22 523        |
| Emballages récupérables et divers                            |  |                    |                          |               |
| <b>Total (III)</b>   | <b>27 329</b>                          | <b>6 707</b>       |                          | <b>34 036</b> |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              | <b>33 696</b>                          | <b>9 549</b>       |                          | <b>43 246</b> |

| AMORTISSEMENTS (en €)  | Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice |           |            | Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog. |          |
|--|--|-----------|------------|--|----------|
|  | Linéaire   | Dégressif | Exception. | Dotations  | Reprises |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |           |            |  |          |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             |  |           |            |  |          |
| Terrains   |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol propre                                 |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements, constructions          |  |           |            |  |          |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements divers                  |  |           |            |  |          |
| Matériel de transport  |  |           |            |  |          |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  |  |           |            |  |          |
| Emballages récupérables et divers                            |  |           |            |  |          |
| <b>Total (III)</b>   |  |           |            |  |          |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              |  |           |            |  |          |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net début | Augmentation | Dotation aux amort. | Montant net à la fin |
|--|-------------------|--------------|---------------------|----------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                                       |                   |              |                     |                      |
| Primes de remboursement obligations  |                   |              |                     |                      |

**ANNEXE 3 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES  
ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

| CADRE A - ETAT DES CREANCES (en €)                                    | Montant brut   | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <i>Créances rattachées à des participations</i>                       |                |                |                |
| Prêts   |                |                |                |
| Autres immobilisations financières                                    | 16 425         |                | 16 425         |
| <i>Clients douteux ou litigieux</i>                                   |                |                |                |
| Autres créances clients   | 22 963         | 22 963         |                |
| <i>Créances représentatives de titres prêtés</i>                      |                |                |                |
| Personnel et comptes rattachés  |                |                |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                         |                |                |                |
| <i>Etat et autres collectivités publiques :</i>                       |                |                |                |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                                       | 233 930        | 233 930        |                |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>                                     | 148 408        | 148 408        |                |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                   |                |                |                |
| Divers  | 2 352          | 2 352          |                |
| Groupe et associés  | 74 005         | 74 005         |                |
| Débiteurs divers (dont créances liées à des opé de pension de titres) | 175 043        | 175 043        |                |
| Charges constatées d'avance (III)                                     | 40 736         | 40 736         |                |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                       | <b>713 864</b> | <b>697 438</b> | <b>16 425</b>  |
| Montant des prêts accordés dans l'exercice                            |                |                |                |
| Remboursements des prêts dans l'exercice                              |                |                |                |
| Prêts et avances consentis aux associés                               |                |                |                |

| CADRE B - ETAT DES DETTES (en €)   | Montant brut     | A 1 an au plus  | A plus d'un an 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|--|------------------|---|------------------------------|-----------------|
| <i>Emprunts obligataires convertibles</i>                                  |                  |   |                              |                 |
| Autres emprunts obligataires   | 400 000          | 400 000   |                              |                 |
| <i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à 1 an max)</i> |                  |   |                              |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à plus d'1an)      | 18 608           | 18 608  |                              |                 |
| <i>Emprunts et dettes financières diverses</i>                             |                  |   |                              |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | 34               | 34  |                              |                 |
| Personnel et comptes rattachés   |                  |   |                              |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                              |                  |   |                              |                 |
| <i>Etat et autres collectivités publiques :</i>                            |                  |   |                              |                 |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>  | 848 831          | 848 831   |                              |                 |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>  | 4 811            | 4 811   |                              |                 |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                        |                  |   |                              |                 |
| Divers   | 53 753           | 53 753  |                              |                 |
| <i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>                     |                  |   |                              |                 |
| Groupe et associés   |                  |   |                              |                 |
| Autres dettes  | 1 881            | 1 881   |                              |                 |
| Dette représentative de titres empruntés                                   | 4 733            | 4 733   |                              |                 |
| Produits constatés d'avance  |                  |   |                              |                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>1 332 659</b> | <b>1 332 659</b>  | <b>0</b>                     | <b>0</b>        |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                                     |                  |   |                              |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                                    |                  |   |                              |                 |
| Emprunts et dettes contractés auprès des associés                          |                  |   |                              |                 |
|  |                  | <b>Montant de divers emprunts et dettes contractées</b> |                              |                 |

#### **20.2.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



8-10, rue Pierre Brossolette – 92300 Levallois-Perret  
Téléphone : 33 (0)1 49 68 22 00 – Télécopieur : 33 (0)1 49 68 21 50

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires  
**QUANTUM GENOMICS SA**  
L’Odyssée  
2-12 Chemin des Femmes  
91300 MASSY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quantum Genomics SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société a procédé à une évaluation de la valeur d'utilité des titres de participations qu'elle détient. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté principalement à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations et à examiner les procédures d'approbation de ces évaluations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

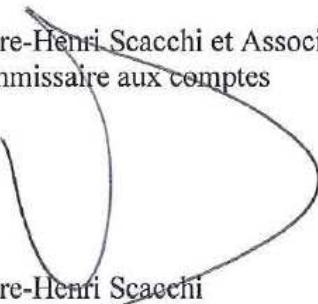
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 13 juin 2013

Pierre-Henri Scacchi et Associés  
Commissaire aux comptes  
  
Pierre-Henri Scacchi

#### **20.2.5 Rapport sur les inexactitudes et irrégularités relevées**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.823-12 al. 1 du Code de commerce, nous vous signalons les inexactitudes et irrégularités, autres que celle relatives au rapport de gestion ou aux documents adressés aux associés, que nous avons relevées au cours de notre mission.

Les capitaux propres de la société Quantum Genomics sont inférieurs à la moitié du capital social et n'ont pas été reconstitués dans le délai imparti.

Levallois-Perret, le 13 juin 2013

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Commissaire aux comptes

## 20.3 Comptes sociaux au 31/12/2011 (données en euros)

### 20.3.1 Bilan

| Bilan   |                |                |
|---|----------------|----------------|
| ACTIF   | 31/12/2011     | 31/12/2010     |
| Concessions, brevets et droits similaires                   | -              | -              |
| Avances et acomptes   | 9 000          | 9 000          |
| <i>Sous total Immobilisations incorporelles</i>             | <i>9 000</i>   | <i>9 000</i>   |
| Autres immobilisations corporelles                          | 29 717         | 20 848         |
| <i>Sous total Immobilisations corporelles</i>               | <i>29 717</i>  | <i>20 848</i>  |
| Autres participations                                       | 200 005        | 200 005        |
| Autres immobilisations financières                          | 15 719         | 14 983         |
| <i>Sous total Immobilisations financières</i>               | <i>215 724</i> | <i>214 988</i> |
| <b>Total Actif immobilisé</b>                               | <b>A</b>       | <b>254 442</b> |
|   |                | 244 837        |
| <br>Clients et comptes rattachés                            | 11 481         | -              |
| Autres créances   | 373 652        | 225 862        |
| <i>Sous total Créances</i>                                  | <i>385 134</i> | <i>225 862</i> |
| Valeurs mobilières de placement                             | 38 924         | 73 612         |
| Disponibilités  | 79 786         | 139 271        |
| <i>Sous total Divers</i>                                    | <i>118 711</i> | <i>212 883</i> |
| Charges constatées d'avance                                 | 92 094         | 162 303        |
| <b>Total Actif circulant et Charges constatées d'avance</b> | <b>B</b>       | <b>595 940</b> |
| Ecart de conversion actif                                   | -              | 178            |
| <b>TOTAL ACTIF (A+B)</b>                                    | <b>850 382</b> | <b>846 065</b> |

| Bilan   |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| PASSIF  | 31/12/2011       | 31/12/2010       |
| Capital social (dont versé : 1 359 082)                 | 1 359 082        | 1 051 057        |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport                   | 1 804 336        | 966 417          |
| Report à nouveau  | (2 716 218)      | (1 384 590)      |
| Résultat de la période (bénéfice ou perte)              | (857 880)        | (1 331 628)      |
| <i>Situation nette avant répartition</i>                | <i>(410 681)</i> | <i>(698 743)</i> |
| <b>Capitaux propres</b>                                 | <b>C</b>         | <b>(410 681)</b> |
| Avances conditionnées                                   | 740 000          | 740 000          |
| <i>Sous total Autres fonds propres</i>                  | <b>D</b>         | <b>740 000</b>   |
| Provisions pour risques                                 | -                | 178              |
| <i>Sous total Provisions</i>                            | <b>E</b>         | <b>-</b>         |
| Emprunts obligataires convertibles                      | -                | 120 000          |
| Autres emprunts obligataires                            | -                | -                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 62               | 50               |
| <i>Sous total Emprunt et dettes assimilées</i>          | <b>62</b>        | <b>120 050</b>   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 381 866          | 341 379          |
| Dettes fiscales et sociales                             | 53 135           | 67 559           |
| Autres dettes   | 5 857            | 75               |
| <i>Sous total Dettes d'exploitation</i>                 | <b>440 859</b>   | <b>409 014</b>   |
| Produits constatés d'avance                             | 80 142           | 275 566          |
| <b>Dettes et Produits constatés d'avance</b>            | <b>F</b>         | <b>521 063</b>   |
| <b>TOTAL PASSIF (C+D+E+F)</b>                           | <b>850 382</b>   | <b>846 065</b>   |

### 20.3.2 Compte de résultat

| Compte de résultat   |          | 31/12/2011         | 31/12/2010         |
|--|----------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires   |          | 19 200             | 19 200             |
| Subventions d'exploitation                                       |          | 195 423            | 16 683             |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges |          | 7 338              | 5 784              |
| Autres produits  |          | 1 324              | 6                  |
| <b>Total Produits d'exploitation</b>                             |          | <b>223 286</b>     | <b>41 674</b>      |
| Autres achats et charges externes                                |          | 735 166            | 798 186            |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            |          | 35 068             | 96 571             |
| Salaires et traitements  |          | 352 821            | 373 797            |
| Charges sociales   |          | 137 815            | 136 262            |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                 |          | 5 023              | 4 683              |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges                 |          | -                  | -                  |
| Autres charges   |          | 1 242              | 345                |
| <b>Total Charges d'exploitation</b>                              |          | <b>1 267 137</b>   | <b>1 409 846</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>A</b> | <b>(1 043 850)</b> | <b>(1 368 171)</b> |
| Autres intérêts et produits assimilés                            |          | 1 256              | 596                |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 |          | 178                | 76                 |
| Différences positives de change                                  |          | -                  | 107                |
| <b>Total Produits financiers</b>                                 |          | <b>1 434</b>       | <b>780</b>         |
| Dotations financières aux amortissements et provisions           |          | -                  | 178                |
| Intérêts et charges assimilées                                   |          | 71                 | 34                 |
| Différences négatives de change                                  |          | 1                  | 39                 |
| <b>Total Charges financières</b>                                 |          | <b>73</b>          | <b>252</b>         |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>B</b> | <b>1 361</b>       | <b>527</b>         |
| <b>Résultat courant avant impôts (A+B)</b>                       | <b>C</b> | <b>(1 042 489)</b> | <b>(1 367 644)</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                 |          | -                  | -                  |
| <b>Total Produits exceptionnels</b>                              |          | <b>-</b>           | <b>-</b>           |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                |          | 252                | -                  |
| <b>Total Charges exceptionnelles</b>                             |          | <b>252</b>         | <b>-</b>           |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     | <b>D</b> | <b>(252)</b>       | <b>-</b>           |
| Impôts sur les bénéfices   | <b>E</b> | (184 861)          | (36 016)           |
| <b>Résultat net (C+D-E)</b>                                      |          | <b>(857 880)</b>   | <b>(1 331 628)</b> |

### **20.3.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2011**

#### **1. Faits majeurs**

##### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Il y a eu plusieurs augmentations de capital sur l'exercice. D'un montant de 1.051.057,38€ en début d'exercice, il atteint 1.359.082,38€ au 31 décembre 2011.

##### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

#### **2. Information relatives au bilan**

##### **2.1 Actif**

###### **2.1.1 Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, voir Annexe 1.

###### **2.1.2 Tableau des amortissements**

Tableau 2055, voir Annexe 2.

###### **2.1.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

###### **2.1.3.1 Amortissement**

| Types d'immobilisations            | Mode     | Durée     |
|------------------------------------|----------|-----------|
| Installations générales            | Linéaire | 10 ans    |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau                 | Linéaire | 10 ans    |

###### **2.1.4 Immobilisations incorporelles**

###### **2.1.4.1 Frais de recherche et développement**

Ces frais ne sont pas portés à l'actif.

Le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 319.003 € de dépenses de sous-traitance, à 67.638 € d'honoraires de propriété intellectuelle et à 24.138 € de taxes liées à cette propriété intellectuelle.

###### **2.1.5 Immobilisations financières**

###### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

- Listes des filiales et participations

| Société    | Capitaux propres | % capital détenu | Valeur comptable nette des titres détenus | CA HT du dernier exercice clos | Résultat net du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|------------|------------------|------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|
| Eurobiobiz | 36.689           | 100 %            | 200.005                                   | 316.190                        | 4.768                                 | Néant                                       |

Les titres de la SAS Eurobiobiz ont été acquis le 21 novembre 2006.

Pour information, le compte courant concernant Eurobiobiz au 31 décembre 2011 est une créance d'un montant de 30.080€.

## 2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

### 2.1.6.2 Crédit impôt recherche

Le montant du crédit impôt recherche sur 2011 est de 184.861€.

## 2.1.7 Comptes de régularisation

### 2.1.7.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. On a au 31.12.2011 :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Location immobilières          | 19.945€ |
| Etudes facturées non réalisées | 59.725€ |
| Maintenances                   | 121€    |
| Location machine à affranchir  | 206€    |
| Divers                         | 1.790€  |
| Assurance                      | 10.275€ |
| Redevances noms de domaine     | 32€     |
|                                | <hr/>   |
|                                | 92.094€ |

### 2.1.7.2 Produits à recevoir

| Produits à recevoir | Montant |
|---------------------|---------|
| Avoir à recevoir    | 10.147  |
| Degrèvement CET     | 4.678   |
| Total               | 14.825  |

## 2.1.8 Disponibilités et divers

### 2.1.8.1 Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 38.924,75€. Cette valorisation représente une plus-value latente non comptabilisée de 3.741,29€. Cette plus-value latente a été réintégrée dans le résultat fiscal.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital

#### 2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 61.180.065 actions en fin d'exercice.

|  | Nombre d'actions | Valeur       |
|--|------------------|--------------|
| Position début de l'exercice           | 47.305.065       | 1.051.057,38 |
| Assemblée générale du 31/05/2011       | 5.375.000        | 119.325      |
| Assemblée générale du 05/07/2011       | 5.000.000        | 111.000      |
| Assemblée générale du 12/07/2011       | 2.500.000        | 55.500       |
| Conseil d'administration du 25/10/2011 | 1.000.000        | 22.200       |
| Position fin de l'exercice             | 61.180.065       | 1.359.082,38 |

## Ventilation des actions

|                            | Nombre d'actions | Pourcentage |
|----------------------------|------------------|-------------|
| Quantum Génomics Corp      | 36.119.214       | 59,03%      |
| Autres actionnaires        | 20.131.522       | 32,90%      |
| Actions aux porteurs       | 4.929.329        | 8,07%       |
| Position fin de l'exercice | 61.180.065       | 100,00%     |

### 2.2.1.2 Identité de la société mère

La société qui détient 59,03% des actions de Quantum Génomics est la société « Quantum Génomics Corp », société de droit américain au capital de 33.000\$.

Le siège social était situé 615 South du Pont Highway, City de Dover, Kent, Etat de Delaware.

### 2.2.1.3 Bons de souscription d'actions

| Titres concernés | Source (n° résolution) | DÉLÉGATIONS                           |                  |                          | Utilisation  |
|------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------|--------------------------|--|
|                  |                        | Durée de l'autorisation et expiration | Nombre de titres | Montant maximum autorisé |  |
| BSA06-2010       | AG du 30 juin 2010     | 18 mois                               | 11.419.174       |                          | Décision du Conseil d'administration du 30 juin 2010 : attribution de 2.492.292 BSA06-2010.<br>Décision du conseil d'administration du 05 juillet 2011 : attribution de 3.595.761 BSA06-2010 |

Le solde des BSA non attribué est caduc au 31 décembre 2011.

## 2.2.2 Dettes financières

### 2.2.2.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

### 2.2.3 Autres dettes

#### 2.2.3.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

#### 2.2.3.2 Charges à payer

| Charges à payer                                 | Montant |
|---|---------|
| Fournisseurs Factures non parvenues             | 94.690  |
| Intérêts courus à payer                         | 62      |
| Intérêts courus à payer sur emprunt obligataire | 1.678   |
| Provision Congés payés                          | 1678    |
| Caisses sociales                                | 44.497  |
| Charges sur congés payés                        | 708     |
| Charges sur primes à verser                     |         |
| Autres charges fiscales à payer                 | 6.252   |
| Total   | 147.887 |

### 2.2.4 Comptes de régularisation

#### 2.2.4.1 Composition des produits constatés d'avance

Il s'agit de la part de la subvention ANR n'ayant pas encore été utilisée. Cette subvention a été enregistrée selon la convention signée en date du 29 janvier 2009 et l'imputation se fait au regard des engagements pris dans cette convention.

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Impôts sur les bénéfices**

Le crédit d'impôt recherche généré sur l'année 2011 est d'un montant de 184.861€.

### **4. Autres informations**

#### **4.1 Engagement reçus**

##### **4.1.1 Clause de retour à meilleure fortune**

La société a accordé à sa filiale Eurobiobiz un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 15.000€ en date d'effet au 31/12/2009.

Au 31 décembre 2011, les conditions ne sont pas remplies pour constater le retour à meilleure fortune.

#### **4.2 Effectif moyen**

|            | Personnel salarié |
|------------|-------------------|
| Cadres     | 2                 |
| Non cadres | 1                 |
| Total      | 3                 |

#### **4.3 Indemnités de fin de carrière et droits individuels à la formation**

Au vu de l'effectif de l'entreprise et de son ancienneté, les IFC et les droits au DIF n'ont pas été évalués car ils ne présentent pas un caractère significatif.

## Annexe 1 : IMMOBILISATIONS

| IMMOBILISATIONS (en €)                                       | Valeur brute au début d'exercice | réévaluation en cours d'exercice | Augmentation                                  |
|--|----------------------------------|----------------------------------|---|
|  |                                  |                                  | Acquisitions, créations, virements, pst à pst |
| Frais d'établissement de recherche et de développement       |                                  |                                  |   |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles                | 15 367                           |                                  | 60 000  |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>               | <b>15 367</b>                    |                                  | <b>60 000</b>                                 |
| Terrains   |                                  |                                  |   |
| Constructions sur sol propre                                 |                                  |                                  |   |
| Constructions sur sol d'autrui                               |                                  |                                  |   |
| Installations générales, agencement divers                   | 17 700                           |                                  |   |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |                                  |                                  |   |
| Autres installations agencements aménagements                |                                  |                                  |   |
| Matériel de transport  |                                  |                                  |   |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  | 26 759                           |                                  | 13 892  |
| Emballages récupérables et divers                            |                                  |                                  |   |
| Immobilisations corporelles en cours                         |                                  |                                  |   |
| Avances et acomptes  |                                  |                                  |   |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                | <b>44 459</b>                    |                                  | <b>13 892</b>                                 |
| Participations évaluées par mise en équivalence              |                                  |                                  |   |
| Autres participations  | 200 005                          |                                  |   |
| Autres titres immobilisés                                    |                                  |                                  |   |
| Prêts et autres immobilisations financières                  | 14 983                           |                                  | 735   |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>               | <b>214 988</b>                   |                                  | <b>735</b>                                    |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              | <b>274 815</b>                   |                                  | <b>74 628</b>                                 |

| IMMOBILISATIONS (en €)                                       | Diminutions               |                        | Valeur brute immob. À fin exercice | Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice |
|--|---------------------------|------------------------|------------------------------------|--|
|  | Par virement de pst à pst | Par cession ou mise HS |                                    |  |
| Frais d'établissement de recherche et de développement       |                           |                        |                                    |  |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles                |                           |                        | 15 367                             |  |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>               |                           |                        | <b>15 367</b>                      |  |
| Terrains   |                           |                        |                                    |  |
| Constructions sur sol propre                                 |                           |                        |                                    |  |
| Constructions sur sol d'autrui                               |                           |                        |                                    |  |
| Installations générales, agencement divers                   |                           |                        | 17 700                             |  |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |                           |                        |                                    |  |
| Autres installations agencements aménagements divers         |                           |                        |                                    |  |
| Matériel de transport  |                           |                        |                                    |  |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  | 1 305                     |                        | 39 346                             |  |
| Emballages récupérables et divers                            |                           |                        |                                    |  |
| Immobilisations corporelles en cours                         |                           |                        |                                    |  |
| Avances et acomptes  |                           |                        |                                    |  |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                |                           | 1 305                  | <b>57 046</b>                      |  |
| Participations évaluées par mise en équivalence              |                           |                        |                                    |  |
| Autres participations  |                           |                        | 200 005                            |  |
| Autres titres immobilisés                                    |                           |                        |                                    |  |
| Prêts et autres immobilisations financières                  |                           |                        | 15 719                             |  |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>               |                           |                        | <b>215 724</b>                     |  |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              |                           | 1 305                  | <b>288 138</b>                     |  |

## Annexe 2 : AMORTISSEMENTS

| TION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS          | Situations et mouvements de l'exercice |                    |                          |               |
|--|--|--------------------|--------------------------|---------------|
|  | Début exercice                         | Dotations exercice | Elements sortis reprises | Fin exercice  |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |                    |                          |               |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             | 6 367                                  |                    |                          | 6 367         |
| Terrains   |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol propre                                 |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements, constructions          | 7972                                   | 1770               |                          | 9 742         |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements divers                  |  |                    |                          |               |
| Matériel de transport  |  |                    |                          |               |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  | 15 638                                 | 3 253              | 1 305                    | 17 586        |
| Emballages récupérables et divers                            |  |                    |                          |               |
| <b>Total (III)</b>   | <b>23 611</b>                          | <b>5 024</b>       | <b>1 305</b>             | <b>27 329</b> |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              | <b>29 978</b>                          | <b>5 024</b>       | <b>1 305</b>             | <b>33 696</b> |

| AMORTISSEMENTS (en €)  | Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice |           |            | Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog. |          |
|--|--|-----------|------------|--|----------|
|  | Linéaire   | Degréssif | Exception. | Dotations  | Reprises |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |           |            |  |          |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             |  |           |            |  |          |
| Terrains   |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol propre                                 |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements, constructions          |  |           |            |  |          |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements divers                  |  |           |            |  |          |
| Matériel de transport  |  |           |            |  |          |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  |  |           |            |  |          |
| Emballages récupérables et divers                            |  |           |            |  |          |
| <b>Total (III)</b>   |  |           |            |  |          |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              |  |           |            |  |          |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net début | Augmentation | Dotation aux amort. | Montant net à la fin |
|--|-------------------|--------------|---------------------|----------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                                       |                   |              |                     |                      |
| Primes de remboursement obligations  |                   |              |                     |                      |

**ANNEXE 3 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES  
ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

| CADRE A - ETAT DES CREANCES (en €)                                    | Montant brut   | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <i>Créances rattachées à des participations</i>                       |                |                |                |
| Prêts   | 15 719         |                | 15 719         |
| Autres immobilisations financières                                    |                |                |                |
| Clients douteux ou litigieux  |                |                |                |
| Autres créances clients   | 11 481         | 11 481         |                |
| Créances représentatives de titres prêtés                             |                |                |                |
| Personnel et comptes rattachés  |                |                |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                         |                |                |                |
| Etat et autres collectivités publiques :                              |                |                |                |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                                       | 184 861        | 184 861        |                |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>                                     | 91 428         | 91 428         |                |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                   |                |                |                |
| Divers  | 4 678          | 4 678          |                |
| Groupe et associés  | 30 080         | 30 080         |                |
| Débiteurs divers (dont créances liées à des opé de pension de titres) | 62 605         | 62 605         |                |
| Charges constatées d'avance (III)                                     | 92 094         | 92 094         |                |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                       | <b>492 948</b> | <b>477 228</b> | <b>15 719</b>  |
| Montant des prêts accordés dans l'exercice                            |                |                |                |
| Remboursements des prêts dans l'exercice                              |                |                |                |
| Prêts et avances consentis aux associés                               |                |                |                |

| CADRE B - ETAT DES DETTES (en €)                                      | Montant brut   | A 1 an au plus  | A plus d'un an 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|---|----------------|---|------------------------------|-----------------|
| <i>Emprunts obligataires convertibles</i>                             |                |   |                              |                 |
| Autres emprunts obligataires  |                |   |                              |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à 1 an max)   | 62             | 62  |                              |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à plus d'1an) |                |   |                              |                 |
| Emprunts et dettes financières diverses                               |                |   |                              |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                     | 381 866        | 381 866   |                              |                 |
| Personnel et comptes rattachés  | 1 678          | 1 678   |                              |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                         | 45 205         | 45 205  |                              |                 |
| Etat et autres collectivités publiques :                              |                |   |                              |                 |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                                       |                |   |                              |                 |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>                                     | 1 662          | 1 662   |                              |                 |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                   | 4 589          | 4 589   |                              |                 |
| Divers  |                |   |                              |                 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                       |                |   |                              |                 |
| Groupe et associés  |                |   |                              |                 |
| Autres dettes   | 5 857          | 5 857   |                              |                 |
| Dette représentative de titres empruntés                              |                |   |                              |                 |
| Produits constatés d'avance   | 80 142         | 80 142  |                              |                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>521 063</b> | <b>521 063</b>  | <b>0</b>                     | <b>0</b>        |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                                |                |   |                              |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                               |                |   |                              |                 |
| Emprunts et dettes contractés auprès des associés                     |                |   |                              |                 |
|   |                | <b>Montant de divers emprunts et dettes contractées</b> |                              |                 |

#### **20.3.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



8-10, rue Pierre Brossolette – 92300 Levallois-Perret  
Téléphone : 33 (0)1 49 68 22 00 – Télécopieur : 33 (0)1 49 68 21 50

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires

**QUANTUM GENOMICS SA**

L'Odyssée

2-12 Chemin des Femmes

91300 Massy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quantum Genomics SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société a procédé à une évaluation de la valeur d'utilité des titres de participations qu'elle détient. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté principalement à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces évaluations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 14 juin 2012

Pierre-Henri Scacchi et Associés  
Commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi

## 20.4 Comptes sociaux au 31/12/2010 (données en euros)

### 20.4.1 Bilan

| Bilan   |                  |                |
|---|------------------|----------------|
| ACTIF   | 31/12/2010       | 31/12/2009     |
| Concessions, brevets et droits similaires                   | -                | -              |
| Avances et acomptes   | 9 000            | 9 000          |
| <i>Sous total Immobilisations incorporelles</i>             | <i>9 000</i>     | <i>9 000</i>   |
| Autres immobilisations corporelles                          | 20 848           | 25 531         |
| <i>Sous total Immobilisations corporelles</i>               | <i>20 848</i>    | <i>25 531</i>  |
| Autres participations                                       | 200 005          | 200 005        |
| Autres immobilisations financières                          | 14 983           | 14 799         |
| <i>Sous total Immobilisations financières</i>               | <i>214 988</i>   | <i>214 804</i> |
| <b>Total Actif immobilisé</b>                               | <b>A</b> 244 837 | 249 336        |
|   |                  |                |
| Clients et comptes rattachés                                | -                | -              |
| Autres créances   | 225 862          | 325 779        |
| <i>Sous total Créances</i>                                  | <i>225 862</i>   | <i>325 779</i> |
| Valeurs mobilières de placement                             | 73 612           | 90 957         |
| Disponibilités  | 139 271          | 68 557         |
| <i>Sous total Divers</i>                                    | <i>212 883</i>   | <i>159 514</i> |
| Charges constatées d'avance                                 | 162 303          | 111 270        |
| <b>Total Actif circulant et Charges constatées d'avance</b> | <b>B</b> 601 049 | 596 564        |
| Ecart de conversion actif                                   | 178              | 76             |
| <b>TOTAL ACTIF (A+B)</b>                                    | <b>846 065</b>   | <b>845 978</b> |

| Bilan   |                |                  |
|---|----------------|------------------|
| PASSIF  | 31/12/2011     | 31/12/2010       |
| Capital social (dont versé : 1 051 057)                 | 1 051 057      | 884 557          |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport                   | 966 417        | 511 191          |
| Report à nouveau  | (1 384 590)    | -                |
| Résultat de la période (bénéfice ou perte)              | (1 331 628)    | (1 384 590)      |
| <i>Situation nette avant répartition</i>                | (698 743)      | 11 157           |
| <b>Capitaux propres</b>                                 | <b>C</b>       | <b>(698 743)</b> |
| Avances conditionnées                                   | 740 000        | 300 000          |
| <i>Sous total Autres fonds propres</i>                  | <b>D</b>       | <b>740 000</b>   |
| Provisions pour risques                                 | 178            | 76               |
| <i>Sous total Provisions</i>                            | <b>E</b>       | <b>178</b>       |
| Emprunts obligataires convertibles                      | 120 000        | -                |
| Autres emprunts obligataires                            | -              | -                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits | 50             | 53               |
| <i>Sous total Emprunt et dettes assimilées</i>          | <b>120 050</b> | <b>53</b>        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                | 341 379        | 276 632          |
| Dettes fiscales et sociales                             | 67 559         | 70 935           |
| Autres dettes   | 75             | 2 844            |
| <i>Sous total Dettes d'exploitation</i>                 | <b>409 014</b> | <b>350 412</b>   |
| Produits constatés d'avance                             | 275 566        | 184 277          |
| <i>Dettes et Produits constatés d'avance</i>            | <b>F</b>       | <b>804 631</b>   |
| <b>TOTAL PASSIF (C+D+E+F)</b>                           | <b>846 065</b> | <b>845 978</b>   |

## 20.4.2 Compte de résultat

| Compte de résultat   |          |                    |                    |
|--|----------|--------------------|--------------------|
|  |          | 31/12/2010         | 31/12/2009         |
| Chiffre d'affaires   |          | 19 200             | 19 200             |
| Subventions d'exploitation                                       |          | 16 683             | 7 750              |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges |          | 5 784              | 2 962              |
| Autres produits  |          | 6                  | 7                  |
| <b>Total Produits d'exploitation</b>                             |          | <b>41 674</b>      | <b>29 920</b>      |
| Autres achats et charges externes                                |          | 798 186            | 1 005 163          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            |          | 96 571             | 20 229             |
| Salaires et traitements  |          | 373 797            | 319 050            |
| Charges sociales   |          | 136 262            | 106 937            |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                 |          | 4 683              | 5 417              |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges                 |          | -                  | -                  |
| Autres charges   |          | 345                | 1 056              |
| <b>Total Charges d'exploitation</b>                              |          | <b>1 409 846</b>   | <b>1 457 854</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>A</b> | <b>(1 368 171)</b> | <b>(1 427 934)</b> |
| Autres intérêts et produits assimilés                            |          | 596                | -                  |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 |          | 76                 | 75 052             |
| Déficiences positives de change                                  |          | 107                | 1 032              |
| <b>Total Produits financiers</b>                                 |          | <b>780</b>         | <b>76 084</b>      |
| Dotations financières aux amortissements et provisions           |          | 178                | 76                 |
| Intérêts et charges assimilées                                   |          | 34                 | 102                |
| Déficiences négatives de change                                  |          | 39                 | 116 604            |
| <b>Total Charges financières</b>                                 |          | <b>252</b>         | <b>116 784</b>     |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>B</b> | <b>527</b>         | <b>(40 699)</b>    |
| <b>Résultat courant avant impôts (A+B)</b>                       | <b>C</b> | <b>(1 367 644)</b> | <b>(1 468 633)</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                 |          | -                  | 14 769             |
| Produits exceptionnels sur opérations de capital                 |          | -                  | 244                |
| <b>Total Produits exceptionnels</b>                              |          | <b>-</b>           | <b>15 014</b>      |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                |          | -                  | 15 000             |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                |          | -                  | 267                |
| <b>Total Charges exceptionnelles</b>                             |          | <b>-</b>           | <b>15 267</b>      |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                     | <b>D</b> | <b>-</b>           | <b>(253)</b>       |
| Impôts sur les bénéfices   | <b>E</b> | (36 016)           | (84 297)           |
| <b>Résultat net (C+D-E)</b>                                      |          | <b>(1 331 628)</b> | <b>(1 384 590)</b> |

## **20.4.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2010**

### **1. Faits majeurs**

#### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Il n'y a pas eu d'évènement significatif sur l'exercice.

#### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### **2. Information relatives au bilan**

#### **2.1 Actif**

##### **2.1.1 Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, voir Annexe 1.

##### **2.1.2 Tableau des amortissements**

Tableau 2055, voir Annexe 2.

##### **2.1.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

###### **2.1.3.1 Amortissement**

| Types d'immobilisations            | Mode     | Durée     |
|------------------------------------|----------|-----------|
| Installations générales            | Linéaire | 10 ans    |
| Matériel de bureau et informatique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau                 | Linéaire | 10 ans    |

##### **2.1.4 Immobilisations financières**

###### **2.1.4.1 Titres de filiales et participations**

- Listes des filiales et participations

| Société                      | Capitaux propres | % capital détenu | Valeur comptable nette des titres détenus | CA HT du dernier exercice clos | Résultat net du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|------------------------------|------------------|------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|
| Eurobiobiz<br>Filiale à 100% | 31.921           | 100 %            | 200.005                                   | 316.136                        | 1.183                                 | Néant                                       |

Les titres de la SAS Eurobiobiz ont été acquis le 21 novembre 2006.

## 2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

### 2.1.5.2 Crédit impôt recherche

Le montant du crédit impôt recherche sur 2010 est de 36.016€.

## 2.1.6 Comptes de régularisation

### 2.1.6.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. On a au 31.12.2010 :

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Location immobilières          | 19.049€         |
| Etudes facturées non réalisées | 138.188€        |
| Maintenances                   | 93€             |
| Location machine à affranchir  | 197€            |
| Divers                         | 3.933€          |
| Assurance                      | 808€            |
| Redevances noms de domaine     | 36€             |
|                                | <u>162.304€</u> |

### 2.1.6.2 Produits à recevoir

| Produits à recevoir | Montant |
|---------------------|---------|
| Avoir à recevoir    | 24.245  |
| Degrèvement CET     | 2.642   |
| Total               | 26.887  |

## 2.1.7 Disponibilités et divers

### 2.1.7.1 Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 78.415,46€. Cette valorisation représente une plus-value latente non comptabilisée de 4.803,34€ mais déjà fiscalisée.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capital

#### 2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 47.305.065 actions en fin d'exercice.

|   | Nombre d'actions | Valeur       |
|---|------------------|--------------|
| Position début de l'exercice  | 39.805.065       | 884.557,38   |
| Assemblée générale du 30/06/2010. Conversion de l'emprunt obligataire | 6.250.000        | 138.750      |
| Assemblée générale du 30/06/2010. Exercice des BSA                    | 1.250.000        | 27.750       |
| Position fin de l'exercice  | 47.305.065       | 1.051.057,38 |

## Ventilation des actions

|                            | Nombre d'actions | Pourcentage |
|----------------------------|------------------|-------------|
| Quantum Génomics Corp      | 39.316.887       | 83,11%      |
| Autres actionnaires        | 288.604          | 0,61%       |
| Actions aux porteurs       | 7.699.574        | 16,28%      |
| Position fin de l'exercice | 47.305.065       | 100,00%     |

### 2.2.1.2 Identité de la société mère

La société qui détient 83,11% des actions de Quantum Génomics est la société « Quantum Génomics Corp », société de droit américain au capital de 33.000\$.

Le siège social était situé 615 South du Pont Highway, City de Dover, Kent, Etat de Delaware.

### 2.2.1.3 Bons de souscription d'actions

| Titres concernés | Source (n° résolution) | DÉLÉGATIONS                           |                  |                          | Utilisation  |
|------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------|--------------------------|--|
|                  |                        | Durée de l'autorisation et expiration | Nombre de titres | Montant maximum autorisé |  |
| BSA06-2010       | AG du 30 juin 2010     | 18 mois                               | 11.419.174       |                          | Décision du Conseil d'administration du 30 juin 2010 : attribution de 2.492.292 BSA06-2010 |

### 2.2.2 Dettes financières

#### 2.2.2.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

#### 2.2.2.2 Autre information significatives

- Dettes en monnaie étrangère ayant enregistré un écart de conversion

Le compte en dollar est converti chaque fin de mois en euros selon le cours en vigueur au mois considéré.

### 2.2.3 Autres dettes

#### 2.2.3.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3.

#### 2.2.3.2 Charges à payer

| Charges à payer                     | Montant |
|-------------------------------------|---------|
| Fournisseurs Factures non parvenues | 30.868  |
| Intérêts courus à payer             | 50      |
| Provision Congés payés              | 1.205   |
| Charges sur congés payés            | 503     |
| Charges sur primes à verser         | 336     |
| Autres charges fiscales à payer     | 5.152   |
| Total                               | 38.907  |

## **2.2.4 Comptes de régularisation**

### **2.2.4.1 Composition des produits constatés d'avance**

Il s'agit de la part de la subvention Inserm n'ayant pas encore été utilisée. Cette subvention a été enregistrée selon la convention signée en date du 29 janvier 2009 et l'imputation se fait au regard des engagements pris dans cette convention.

## **3. Informations relatives au compte de résultat**

### **3.1 Impôts sur les bénéfices**

Le crédit d'impôt recherche généré sur l'année 2010 est d'un montant de 36.016€.

## **4. Autres informations**

### **4.1 Engagement reçus**

#### **4.1.1 Clause de retour à meilleure fortune**

La société a accordé à sa filiale Eurobiobiz un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 15.000€ en date d'effet au 31/12/2009.

Au 31 décembre 2011, les conditions ne sont pas remplies pour constater le retour à meilleure fortune.

### **4.2 Effectif moyen**

|            | Personnel salarié |
|------------|-------------------|
| Cadres     | 2                 |
| Non cadres | 1                 |
| Total      | 3                 |

### **4.3 Indemnités de fin de carrière et droits individuels à la formation**

Au vu de l'effectif de l'entreprise et de son ancienneté, les IFC et les droits au DIF n'ont pas été évalués car ils ne présentent pas un caractère significatif.

## Annexe 1 : IMMOBILISATIONS

| IMMOBILISATIONS (en €)  | Valeur brute au début d'exercice | réévaluation en cours d'exercice | Augmentation                                  |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---|
|   |                                  |                                  | Acquisitions, créations, virements, pst à pst |
| <i>Frais d'établissement de recherche et de développement</i>       |                                  |                                  |   |
| <i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>                | 15 367                           |                                  |   |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>                      | <b>15 367</b>                    |                                  |   |
| <i>Terrains</i>   |                                  |                                  |   |
| <i>Constructions sur sol propre</i>                                 |                                  |                                  |   |
| <i>Constructions sur sol d'autrui</i>                               |                                  |                                  |   |
| <i>Installations générales, agencement divers</i>                   | 17 700                           |                                  |   |
| <i>Installations techniques, matériel et outillages industriels</i> |                                  |                                  |   |
| <i>Autres installations agencements aménagements</i>                |                                  |                                  |   |
| <i>Matériel de transport</i>  |                                  |                                  |   |
| <i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>                  | 26 759                           |                                  |   |
| <i>Emballages récupérables et divers</i>                            |                                  |                                  |   |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i>                         |                                  |                                  |   |
| <i>Avances et acomptes</i>  |                                  |                                  |   |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                       | <b>44 459</b>                    |                                  |   |
| <i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>              |                                  |                                  |   |
| <i>Autres participations</i>  | 200 005                          |                                  |   |
| <i>Autres titres immobilisés</i>                                    |                                  |                                  |   |
| <i>Prêts et autres immobilisations financières</i>                  | 14 799                           |                                  | 183   |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>                      | <b>214 804</b>                   |                                  | <b>183</b>                                    |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                     | <b>274 631</b>                   |                                  | <b>183</b>                                    |

| IMMOBILISATIONS (en €)  | Diminutions               |                        | Valeur brute immob. À fin exercice | Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice |
|---|---------------------------|------------------------|------------------------------------|--|
|   | Par virement de pst à pst | Par cession ou mise HS |                                    |  |
| <i>Frais d'établissement de recherche et de développement</i>       |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>                |                           |                        | 15 367                             |  |
| <b>Total immobilisations Incorporelles (I)</b>                      |                           |                        | <b>15 367</b>                      |  |
| <i>Terrains</i>   |                           |                        |                                    |  |
| <i>Constructions sur sol propre</i>                                 |                           |                        |                                    |  |
| <i>Constructions sur sol d'autrui</i>                               |                           |                        |                                    |  |
| <i>Installations générales, agencement divers</i>                   |                           |                        | 17 700                             |  |
| <i>Installations techniques, matériel et outillages industriels</i> |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres installations agencements aménagements divers</i>         |                           |                        |                                    |  |
| <i>Matériel de transport</i>  |                           |                        |                                    |  |
| <i>Matériel de bureau et mobilier informatique</i>                  |                           |                        | 26 759                             |  |
| <i>Emballages récupérables et divers</i>                            |                           |                        |                                    |  |
| <i>Immobilisations corporelles en cours</i>                         |                           |                        |                                    |  |
| <i>Avances et acomptes</i>  |                           |                        |                                    |  |
| <b>Total immobilisations Corporelles (II)</b>                       |                           |                        | <b>44 459</b>                      |  |
| <i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>              |                           |                        |                                    |  |
| <i>Autres participations</i>  |                           |                        | 200 005                            |  |
| <i>Autres titres immobilisés</i>                                    |                           |                        |                                    |  |
| <i>Prêts et autres immobilisations financières</i>                  |                           |                        | 14 983                             |  |
| <b>Total immobilisations Financières (III)</b>                      |                           |                        | <b>214 988</b>                     |  |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                     |                           |                        | <b>274 815</b>                     |  |

## Annexe 2 : AMORTISSEMENTS

| TION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS          | Situations et mouvements de l'exercice |                    |                          |               |
|--|--|--------------------|--------------------------|---------------|
|  | Début exercice                         | Dotations exercice | Elements sortis reprises | Fin exercice  |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |                    |                          |               |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             | 6 367                                  |                    |                          | 6 367         |
| Terrains   |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol propre                                 |  |                    |                          |               |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements, constructions          | 6202                                   | 1770               |                          | 7 972         |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |                    |                          |               |
| Installations générales, agencements divers                  |  |                    |                          |               |
| Matériel de transport  |  |                    |                          |               |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  | 12 725                                 | 2 913              |                          | 15 638        |
| Emballages récupérables et divers                            |  |                    |                          |               |
| <b>Total (III)</b>   | <b>18 927</b>                          | <b>4 683</b>       | <b>0</b>                 | <b>23 610</b> |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              | <b>25 295</b>                          | <b>4 683</b>       | <b>0</b>                 | <b>29 978</b> |

| AMORTISSEMENTS (en €)  | Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice |           |            | Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog. |          |
|--|--|-----------|------------|--|----------|
|  | Linéaire   | Dégressif | Exception. | Dotations  | Reprises |
| <b>Frais d'établissement de et de développement (I)</b>      |  |           |            |  |          |
| <b>Autres immobilisations incorporelles (II)</b>             |  |           |            |  |          |
| Terrains   |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol propre                                 |  |           |            |  |          |
| Constructions sur sol d'autrui                               |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements, constructions          |  |           |            |  |          |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |  |           |            |  |          |
| Installations générales, agencements divers                  |  |           |            |  |          |
| Matériel de transport  |  |           |            |  |          |
| Matériel de bureau et mobilier informatique                  |  |           |            |  |          |
| Emballages récupérables et divers                            |  |           |            |  |          |
| <b>Total (III)</b>   |  |           |            |  |          |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                              |  |           |            |  |          |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net début | Augmentation | Dotation aux amort. | Montant net à la fin |
|--|-------------------|--------------|---------------------|----------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                                       |                   |              |                     |                      |
| Primes de remboursement obligations  |                   |              |                     |                      |

**ANNEXE 3 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES  
ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

| CADRE A - ETAT DES CREANCES (en €)                                    | Montant brut   | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <i>Créances rattachées à des participations</i>                       |                |                |                |
| Prêts   |                |                |                |
| Autres immobilisations financières                                    | 14 983         |                | 14 983         |
| Clients douteux ou litigieux  |                |                |                |
| Autres créances clients   |                |                |                |
| Créances représentatives de titres prêtés                             |                |                |                |
| Personnel et comptes rattachés  |                |                |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                         |                |                |                |
| Etat et autres collectivités publiques :                              |                |                |                |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                                       | 36 016         | 36 016         |                |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>                                     | 67 917         | 67 917         |                |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                   | 2 642          | 2 642          |                |
| Divers  | 50 042         | 50 042         |                |
| Groupe et associés  | 69 245         | 69 245         |                |
| Débiteurs divers (dont créances liées à des opé de pension de titres) | 162 303        | 162 303        |                |
| Charges constatées d'avance (III)                                     |                |                |                |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>                                       | <b>403 150</b> | <b>388 166</b> | <b>14 983</b>  |
| Montant des prêts accordés dans l'exercice                            |                |                |                |
| Remboursements des prêts dans l'exercice                              |                |                |                |
| Prêts et avances consentis aux associés                               |                |                |                |

| CADRE B - ETAT DES DETTES (en €)                                      | Montant brut   | A 1 an au plus | A plus d'un an 5 ans au plus                            | A plus de 5 ans |
|---|----------------|----------------|---|-----------------|
| <i>Emprunts obligataires convertibles</i>                             | 120 000        | 120 000        |   |                 |
| <i>Autres emprunts obligataires</i>                                   |                |                |   |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à 1 an max)   | 50             | 50             |   |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à plus d'1an) |                |                |   |                 |
| <i>Emprunts et dettes financières diverses</i>                        |                |                |   |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                     | 341 379        | 341 379        |   |                 |
| Personnel et comptes rattachés  | 1 998          | 1 998          |   |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                         | 56 435         | 56 435         |   |                 |
| Etat et autres collectivités publiques :                              |                |                |   |                 |
| <i>Impôts sur les bénéfices</i>                                       |                |                |   |                 |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>                                     | 3 973          | 3 973          |   |                 |
| <i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>                   | 5 152          | 5 152          |   |                 |
| Divers  |                |                |   |                 |
| <i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>                |                |                |   |                 |
| Groupe et associés  |                |                |   |                 |
| Autres dettes   | 75             | 75             |   |                 |
| <i>Dette représentative de titres empruntés</i>                       |                |                |   |                 |
| Produits constatés d'avance   | 275 566        | 275 566        |   |                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>804 631</b> | <b>804 631</b> | <b>0</b>  | <b>0</b>        |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                                | 720 000        |                | <b>Montant de divers emprunts et dettes contractées</b> |                 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                               | 600 000        |                |   |                 |
| Emprunts et dettes contractés auprès des associés                     |                |                |   |                 |

#### **20.4.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



8-10, rue Pierre Brossolette – 92300 Levallois-Perret  
Téléphone : 33 (0)1 49 68 22 00 – Télécopieur : 33 (0)1 49 68 21 50

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

**QUANTUM GENOMICS SA**

L'Odyssée

2-12 Chemin des Femmes

91300 Massy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Quantum Genomics SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société a procédé à une évaluation de la valeur d'utilité des titres de participations qu'elle détient. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté principalement à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces évaluations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

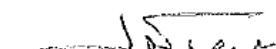
## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 13 mai 2011

Pierre-Henri Scacchi et Associés  
Commissaire aux comptes



Jean David Planté

## **20.5 Politique de distribution des dividendes**

En termes de politique de distribution de dividendes passée, la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## **20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales dans le cours normal de son activité. La Société constitue une provision comptable dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges soient susceptibles d'entraîner des coûts à la charge de la Société, et que ces coûts pourraient être estimés de manière fiable.

Un litige oppose la Société Eurobiobiz, filiale à 100% de QUANTUM GENOMICS, avec la Commission Européenne relativ à des subventions obtenues portant sur environ 30% du montant perçu qui était de 1 247 182,92 €.

En 2009, la Commission Européenne a mandaté 2 auditeurs pour effectuer un audit des subventions accordées à Eurobiobiz. Dans un draft de rapport daté du 22 octobre 2010, les auditeurs précisaien que les subventions auraient été surestimées du fait d'une mauvaise allocation des dépenses de personnel. Il était notamment reproché au fondateur d'Eurobiobiz de ne pas avoir tenu de feuilles de temps et d'avoir surfacturés les workshops organisés dans plusieurs pays d'Europe.

Lionel SEGARD, dirigeant d'Eurobiobiz a contesté le draft d'audit par courrier.

La Commission Européenne, dans un courrier du 16 décembre 2010, a fait état d'ajustements en vertu desquels la différence entre les sommes acceptées et les coûts éligibles représenteraient une somme de 382 580,90 euros Finalement revus à 303 725, 51 euros dans deux courriers du 26 juin 2012.

Elle a mis en recouvrement Eurobiobiz en 2012.

Eurobiobiz contestant le remboursement de ces montants a sollicité l'intervention du médiateur européen le 14 octobre 2013.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, au cours des douze mois précédents la date de l'Offering Circular, d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir, ou a eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou les résultats de la Société.

## **20.7 Changement significatif de la situation financière**

Depuis le 31 décembre 2013 des changements significatifs sont intervenus sur la situation financière de la Société.

Le 01/04/2014, le Conseil d'Administration la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant total d'augmentation de capital de 3 403 736,90 €.

En conséquence de cette opération, la Société a reconstitué ses capitaux propres.

Aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis l'arrêté des comptes intermédiaires le 31/12/2013 n'a été constaté.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital Social

#### 21.1.1 Capital Social et droits attachés aux actions

- **Capital social (article 6 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de 1 898 084,39 euros. Il est divisé en 4 747 403 actions d'une seule catégorie entièrement libérées.

- **Augmentation du capital social (article 7 des statuts)**

Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la Loi, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par apport en nature, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, soit par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission, soit consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital comprenant, le cas échéant, le versement des sommes correspondantes.

Les titres de capital nouveaux sont émis soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

L'assemblée générale extraordinaire, sur le rapport du conseil d'administration, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital. Elle peut déléguer cette compétence au conseil d'administration dans les conditions fixées par la Loi. Dans ce cas, l'assemblée générale fixe elle-même le plafond global de l'augmentation et la durée de sa délégation, qui ne peut pas excéder 26 mois.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire décide l'augmentation de capital, elle peut déléguer au conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres. Lorsqu'il est fait usage de ce pouvoir, le conseil d'administration établit un rapport complémentaire à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Toute délégation de pouvoir ou de compétence de l'assemblée générale extraordinaire est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la Société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Le délai dont disposent les actionnaires pour exercer leur droit préférentiel de souscription est librement fixé par l'assemblée générale et, sur autorisation de celle-ci, par le conseil d'administration. Il ne peut toutefois être inférieur à cinq jours de bourse. Ce délai se trouve clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible ont été exercés ou que l'augmentation de capital a été intégralement souscrite après renonciation individuelle des actionnaires qui n'ont pas souscrit.

Pendant la durée de la souscription, les actionnaires peuvent céder tout ou partie de leurs droits de souscription. Ces droits sont négociables lorsqu'ils sont détachés d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, ils sont cessibles dans les mêmes conditions que les actions elles-mêmes.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

La décision relative à la conversion des actions de préférence emporte renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions issues de la conversion. La décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

L'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription et statuer à cet effet sur les rapports du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription afin de la réserver à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées. Les personnes nommément désignées bénéficiaires de cette disposition ne peuvent prendre part au vote. Le quorum et la majorité requis sont calculés après déduction des actions qu'elles possèdent.

Lorsque l'augmentation de capital est réservée à une ou plusieurs catégories de personnes répondant à certaines caractéristiques, l'assemblée générale fixe ces caractéristiques mais peut déléguer au conseil d'administration le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de cette ou de ces catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux. Cette délégation ne peut être consentie que pour une période maximale de 18 mois et dans la limite d'un plafond global assigné par l'assemblée. Lorsqu'il fait usage de cette délégation, le conseil d'administration établit un rapport complémentaire à la prochaine assemblée générale ordinaire décrivant les conditions définitives de l'opération.

Si l'assemblée générale extraordinaire ou, en cas de délégation le conseil d'administration, l'a décidé expressément, les actions non souscrites à titre irréductible sont attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent. Ces actions leur sont attribuées, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions, à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration peut utiliser les facultés prévues ci-dessous, ou certaines d'entre elles seulement, à son choix, dans l'ordre qu'il détermine :

- (i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions, sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire. En aucun cas, le montant de l'augmentation de capital ne peut être inférieur aux trois quarts de l'augmentation décidée ;
- (ii) répartir librement le solde des actions, totalement ou partiellement, si l'assemblée générale extraordinaire n'en a pas décidé autrement ;
- (iii) ouvrir la souscription au public si l'assemblée générale extraordinaire l'a expressément autorisé.

Si après exercice de ces facultés les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, ou les trois-quarts de cette augmentation au cas prévu au (i) ci-dessus, l'augmentation de capital n'est pas réalisée.

Toutefois, le conseil d'administration peut, d'office et dans tous les cas, limiter l'augmentation de capital au montant atteint lorsque les actions non souscrites représentent moins de 3 % de l'augmentation de capital décidée.

En cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale extraordinaire peut prévoir que le nombre de titres pourra être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Si l'augmentation de capital fait apparaître des rompus, les actionnaires qui disposeraient d'un nombre insuffisant de droits de souscription ou d'attribution devront faire leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier

Dans la limite de la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser une augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- **Réduction – Amortissement du capital social (article 9 des statuts)**

La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en Société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.

- **Cession et transmission des actions (article 12 des statuts)**

1. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou d'un représentant qualifié. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires ou au profit de tiers.
2. Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

- Capital autorisé non émis**

| N° de la résolution | Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2013   | Montant maximum autorisé   | Durée de la délégation |
|---------------------|--|--|------------------------|
| 8ème                | Augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers   | 40 000 000 €   | 26 mois                |
| 10ème               | Augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance  | 40 000 000 €   | 26 mois                |
| 11ème               | Augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs | 40 000 000 €*<br>et en tout état de cause un maximum de 20% du capital   | 18 mois                |
| 13ème               | Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes  | 40 000 000 €*  | 18 mois                |
| 15ème               | Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres  | 40 000 000 €*  | 26 mois                |
| 16ème               | Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription  | Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond global de 100 millions d'euros  | 26 mois                |
| 17ème               | Délégation au Conseil d'Administration aux fins d'émettre 10 500 000 bons de souscription d'actions  | Emis au prix minimum de 0,02€ par bon, incessibles pendant 12 mois à compter de leur attribution, prix d'exercice au moins égal à 0,22€, parité 1 bon pour 1 action. | 18 mois                |
| 19ème               | Augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers   | Dans la limite de 3% du capital social et du plafond global de 100 millions d'euros  | 18 mois                |
| 21ème               | Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions  | Dans la limite de 10% du capital social et du plafond global de 100 millions d'euros   | 18 mois                |
| 22ème               | Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux  | Dans la limite de 10% du capital social et du plafond global de 100 millions d'euros   | 38 mois                |

\*Montant de l'émission à imputer au montant du plafond global de 100 millions d'euros

### **21.1.2 Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Néant.

### 21.1.3 Évolution du capital social depuis la constitution de la Société

| Date et descriptif opération  | Montant opération | Montant prime d'émission, de fusion,... | Nbre de titres concernés | Valeur nominale du titre | Montant capital social post opération | Nombre d'actions composant le capital social |
|---|-------------------|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| 23/12/2005 Constitution de la Société                                     | 100 000 €         | -                                       | 1 000 actions            | 100,00 €                 | 100 000 €                             | 1 000 actions                                |
| 30/08/2007 Augmentation de capital en numéraire                           | 2 525 400 €       | -                                       | 25 254 actions           | 100,00 €                 | 2 625 400 €                           | 26 254 actions                               |
| 15/04/2009 Division de la valeur nominale par 1.000                       | 0 €               | -                                       | 26 254 actions           | 0,10 €                   | 2 625 400 €                           | 26 254 000 actions                           |
| 15/04/2009 Augmentation de capital par compensation de créances           | 903 840 €         | -                                       | 9 038 400 actions        | 0,10 €                   | 3 529 240 €                           | 35 292 400 actions                           |
| 15/04/2009 Réduction de capital par imputation du compte report à nouveau | -2 655 402 €      | -                                       | 26 554 020 actions       | 0,10 €                   | 873 838 €                             | 8 738 380 actions                            |
| 3/07/2009 Division du nominal par 4,5                                     | 0 €               | -                                       | 8 738 380 actions        | 0,02 €                   | 873 838 €                             | 39 322 710 actions                           |
| 3/07/2009 Suppression de la valeur nominale                               | 0 €               | -                                       | 39 322 710 actions       | 0,00 €                   | 873 838 €                             | 39 322 710 actions                           |
| 17/09/2009 Augmentation du capital  | 10 719 €          | 490 929,82                              | 482 355 actions          | 0,00 €                   | 884 557,38 €                          | 39 805 065 actions                           |
| 30/06/2010 Augmentation de capital par émission d'ABSA                    | 138 750 €         | 361 250,00                              | 6 250 000 actions        | 0,00 €                   | 1 023 307,38 €                        | 46 055 065 actions                           |
| 30/06/2010 Exercice de BSA  | 27 750 €          | 72 250,00                               | 1 250 000 actions        | 0,00 €                   | 1 051 057,38 €                        | 47 305 065 actions                           |
| 31/05/2011 Augmentation de capital en numéraire                           | 119 325 €         | 310 675,00                              | 5 375 000 actions        | 0,00 €                   | 1 170 382,38 €                        | 52 680 065 actions                           |
| 05/07/2011 Augmentation de capital  | 111 000 €         | 289 000,00                              | 5 000 000 actions        | 0,00 €                   | 1 281 382,38 €                        | 57 680 065 actions                           |
| 12/07/2011 Exercice de BSA  | 55 500 €          | 144 500,00                              | 2 500 000 actions        | 0,00 €                   | 1 336 882,38 €                        | 60 180 065 actions                           |
| 25/10/2011 Exercice de BSA  | 22 200 €          | 57 800,00                               | 1 000 000 actions        | 0,00 €                   | 1 359 082,38 €                        | 61 180 065 actions                           |
| 12/01/2012 Augmentation de capital  | 88 800 €          | 231 200,00                              | 4 000 000 actions        | 0,00 €                   | 1 447 882,38 €                        | 65 180 065 actions                           |
| 22/05/2012 Exercice de BSA  | 16 000 €          | -                                       | 720 720 actions          | 0,00 €                   | 1 463 882,36 €                        | 65 900 785 actions                           |
| 08/02/2013 Augmentation de capital  | 83 012 €          | 590 055,23                              | 3 739 260 actions        | 0,00 €                   | 1 546 893,93 €                        | 69 640 045 actions                           |
| 15/02/2013 Exercice de BSA  | 26 000 €          | -                                       | 1 171 170 actions        | 0,00 €                   | 1 572 893,90 €                        | 70 811 215 actions                           |
| 24/06/2013 Exercice de BSA  | 64 935 €          | -                                       | 2 925 000 actions        | 0,00 €                   | 1 637 828,90 €                        | 73 736 215 actions                           |
| 24/06/2013 Augmentation de capital  | 2 220 €           | 15 780,00                               | 100 000 actions          | 0,00 €                   | 1 640 048,90 €                        | 73 836 215 actions                           |
| 29/06/2013 Exercice de BSA  | 3 219 €           | 22 881,00                               | 145 000 actions          | 0,00 €                   | 1 643 267,90 €                        | 73 981 215 actions                           |
| 11/10/2013 Exercice de BSA  | 0,60 €            | -                                       | 27 actions               | 0,00 €                   | 1 643 268,50 €                        | 73 981 242 actions                           |
| 13/12/2013 Regroupement des actions                                       | 0,00 €            | -                                       | 73 981 242 actions       | 0,00 €                   | 1 643 268,50 €                        | 4 110 069 actions                            |
| 01/04/2014 Augmentation de capital  | 3 403 736,90 €    | -                                       | 637 334 actions          | 0,00 €                   | 1 898 084,39 €                        | 4 747 403 actions                            |

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- de réaliser et de financer directement toute action de recherche et/ou de développement dans les domaines des Sciences de la Vie et de la Santé ;
- de participer à et/ou d'organiser avec tout organisme privé ou public des actions de recherche et/ou de développement dans les domaines des Sciences de la Vie et de la Santé ;

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

## **21.2.2 Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance**

- **Conseil d'administration (article 14 des statuts)**

1. **Composition**

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion où il peut être porté à vingt-quatre.

Les administrateurs, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

2. **Cumul de mandats**

L'accès aux fonctions d'administrateur est soumis aux conditions de cumul de postes édictées par la loi.

3. **Limite d'âge – Durée des fonctions**

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

4. **Vacance de sièges – Cooptation**

Lorsqu'un administrateur vient à démissionner ou à décéder en cours de fonctions, il peut être remplacé par cooptation dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de ces dispositions, sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur à trois, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

5. **Révocation**

Les administrateurs sont révocables par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

6. **Rémunération des administrateurs**

L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du conseil qui font partie des comités une part supérieure à celle des autres.

Il peut être alloué, par le conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil, dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation, sont soumises à la procédure spéciale des conventions réglementées, visée à l'article 18 des présents statuts.

Aucune rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que celles prévues ci-dessus. Toutefois, le conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la Société.

Le nombre des membres du conseil d'administration liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction. Toutefois, les membres du conseil d'administration élus par les salariés ne sont pas comptés pour la détermination de ce nombre.

- **Organisation et délibérations du conseil (article 15 des statuts)**

1. **Présidence**

Le conseil élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 70 ans. Passé cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le conseil d'administration détermine, s'il l'entend, la rémunération du Président.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

2. **Secrétariat du Conseil**

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres ou non, un secrétaire et qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

3. **Réunion du Conseil**

Le Président réunit le conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens (lettre, fax, courrier électronique) deux jours à l'avance. Toutefois,

- (i) s'il s'agit de réunions périodiques à dates fixes, celles-ci sont fixées en début de chaque année par un calendrier établi par le conseil et consigné dans le procès-verbal de la réunion qui les fixe. L'établissement de ce calendrier dispense de toute convocation dès lors que ni la date, ni le lieu, ni l'heure prévue pour une réunion ne sont modifiés.
- (ii) Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs,
- (iii) Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 17 ci-après, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

4. **Quorum – Majorité**

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, le Président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut, dans les conditions légales et réglementaires, établir un règlement intérieur fixant les modalités et conditions selon lesquelles sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, ses membres qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, dont la nature et les conditions d'application

sont déterminées par décret. Ces moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont transmises de façon continue.

## 5. Représentation

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, e-mail ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

## 6. Procès verbaux des délibérations

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui indique le nom des administrateurs présents, représentés, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion et, le cas échéant, la participation de certains membres par visioconférence. Le cas échéant, le procès-verbal consigne l'obligation de discrétion qui pèse sur les personnes présentes à la réunion en conséquence de la déclaration du Président mentionnée également.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Le procès-verbal est également signé du secrétaire du conseil. Si celui-ci est un administrateur sa signature suffit avec celle du président de séance.

Les procès-verbaux sont conservés et tenus dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. En cas de liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

### • Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil d'administration sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

### • Direction générale (article 17 des statuts)

#### 1. Directeur Général

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de Directeur Général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Il en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas de modification des statuts.

Le conseil d'administration procède à la nomination du Directeur Général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée à 70 ans. Si le Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Sauf lorsqu'il exerce cumulativement les fonctions de Président de la Société, sa révocation peut donner droit à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

## 2. Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs Directeur Généraux Délégués, chargés d'assister le Directeur Général, dont le nombre ne peut excéder cinq.

Les Directeur Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques.

Nul ne peut être nommé Directeur Général ou Directeur Général Délégué s'il est âgé de plus de 70 ans. Si un Directeur Général Délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur la proposition du Directeur Général. En cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le conseil d'administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général pour engager la Société.

### **21.2.3 Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie de valeurs mobilières existantes**

#### • Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, selon le choix de l'actionnaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs des titres au porteur, la Société se donne la possibilité, conformément aux conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, après avoir suivi la procédure prévue à l'alinéa précédent et au vu de la liste transmise par le dépositaire central susmentionné, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

#### • Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

2. Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré susceptible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
4. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

5. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.
6. La Société pourra, en cas d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division et de conversion obligatoire de titres au porteur en titres nominatifs, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, sur simple décision du conseil d'administration, vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance, à la condition d'avoir procédé, deux ans au moins à l'avance, aux formalités de publicité prévues par la réglementation.

- **Affectation et répartition des bénéfices (article 34 des statuts)**

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément

les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

- **Mise en paiement des dividendes (article 35 des statuts)**

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

#### **21.2.4 Assemblées Générales**

- **Nature des assemblées (article 22 des statuts)**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- **Convocations aux assemblées générales (article 23 des statuts)**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. A défaut, elle peut être également convoquée :

- par les commissaires aux comptes,
- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L.225-120 du code de commerce,
- par les liquidateurs,
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de contrôle.

La Société est tenue, dans un délai de trente cinq jours (35) jours avant l'Assemblée, délai ramené à quinze (15) jours lorsque l'Assemblée est convoquée en application de l'article L. 233-32 du Code de commerce, de publier un avis au BALO contenant les indications précisées à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

La convocation est faite quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un Journal d'annonces légales du département du siège social. En

cas de convocation par insertion, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à la date des insertions de l'avis de convocation doivent également être convoqué par lettre simple ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication, en lieu et place d'un tel envoi postal, pour tout actionnaire qui en fait préalablement la demande par lettre recommandée avec accusé de réception conformément aux exigences légales et réglementaires en indiquant son adresse électronique. Ce dernier peut à tout moment demander expressément à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception que le moyen de télécommunication susmentionné soit remplacé à l'avenir par un envoi postal.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées au moins 6 jours à l'avance dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

- **Ordre du jour (article 24 des statuts)**

1. L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
2. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise par la loi et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir dans les conditions légales, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.
3. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

- **Admission assemblées – Pouvoirs (article 25 des statuts)**

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte avant la date de la réunion, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'assemblée générale, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'assemblée générale,
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut abréger ou supprimer le délai de réception des certificats d'indisponibilité prévus ci-dessus.

Pour le calcul du quorum et de la majorité de toute assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le conseil d'administration organise, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote de ces actionnaires à l'assemblée ; il s'assure notamment de l'efficacité des moyens permettant leur identification.

Tout actionnaire peut, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une assemblée générale. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales et réglementaires, adresser leur formule de vote à distance ou de procuration ainsi que le document attestant de leur qualité d'actionnaire, soit sous forme papier, soit par des moyens de télécommunication et ce jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée générale. Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Les actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit qui intervient dans les conditions légales.

- **Tenue de l'assemblée – Bureau – Procès-verbaux (article 26 des statuts)**

1. Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

3. Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

- **Quorum – Vote (article 27 des statuts)**

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

2. Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

- **Assemblée générale ordinaire (article 28 des statuts)**

1. **Rôle et compétence**

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la Loi et les présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice. Toutefois, ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce, statuant sur requête.

Elle exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi.

2. **Quorum de majorité**

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue sur la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- **Assemblée générale extraordinaire (article 29 des statuts)**

1. **Rôle et compétence**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Spécialement, elle peut changer la nationalité de la Société, à condition que le pays d'accueil ait conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, en conservant à la Société sa personnalité juridique.

L'assemblée générale extraordinaire peut notamment décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- la modification de la dénomination sociale,
- le transfert du siège social en dehors du département du lieu du siège social ou d'un département limitrophe,
- la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société,
- la division ou le regroupement des actions,
- l'augmentation ou la réduction du capital social, toutefois, l'augmentation du capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission peut être décidée par l'assemblée statuant aux conditions de quorum ou de majorité d'une assemblée générale ordinaire

- la modification des conditions de cession ou de transmission des actions,
- le changement du mode de direction et d'administration de la Société,
- la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices, l'émission d'obligations convertibles en actions ou d'obligations échangeables contre des actions,
- les fusions ou la scission de la Société.

## 2. Quorum de majorité

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Lorsque les assemblées générales sont appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire de l'avantage particulier dont les actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

- **Assemblées spéciales (article 30 des statuts)**

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée.

La décision d'une assemblée générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et il est toujours nécessaire que le quorum du cinquième soit atteint.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- **Droit de communication des actionnaires (article 31 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

### **21.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Sans objet.

### **21.2.6 Franchissements de seuils**

Sans objet.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS**

Néant.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La Société atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de QUANTUM GENOMICS et ses filiales pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de QUANTUM GENOMICS, ainsi que sur le site Internet : [www.quantum-genomics.com](http://www.quantum-genomics.com)

Pour toute autre information à mettre à disposition du public, (situation comptable intermédiaire, etc.), la Société informera également ses actionnaires par le biais d'une rubrique spécifique « Investor relations » ou « Investisseurs » sur son site internet ([www.quantum-genomics.com](http://www.quantum-genomics.com)). Les actionnaires sont avertis que l'obligation d'information sur la situation comptable trimestrielle n'est pas applicable à la Société.

Conformément aux règles des Marchés Alternext, la Société s'engage notamment à assurer :

1. La diffusion sur son site Internet ([www.quantum-genomics.com](http://www.quantum-genomics.com)) et sur le site d'Alternext (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>) des informations suivantes :
  - a. Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes afférents à ces états financiers annuels (article 4.2.1 des Règles des Marchés Alternext),
  - b. Dans les quatre mois après la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre de son exercice social, un rapport semestriel comprenant les états financiers semestriels, consolidés le cas échéant, et un rapport d'activité afférent à ces états financiers semestriels (article 4.2.2 des Règles des Marchés Alternext),
  - c. La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles des Marchés Alternext),
  - d. Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles des Marchés Alternext, sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur,
  - e. Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits des votes. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance (article 4.3.1 (ii) des Règles des Marchés Alternext),
  - f. Les déclarations des dirigeants ou administrateurs concernant leurs opérations sur titres (article 4.3.1 (iii) des Règles des Marchés Alternext).
2. Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

Par ailleurs, la Société s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

1. L'information périodique et permanente selon les obligations prévues au Titre II du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, lorsque ces textes sont applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur NYSE Alternext Paris,
2. Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223-22 A à 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles d'Alternext Paris et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers).

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Cf. Chapitre 7 de la Première partie de l'Offering Circular.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **1. PROCEDURE D'ADMISSION SUR ALTERNEXT PARIS**

#### **1.1 Objectifs de l'opération**

L'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris a pour objectif de :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext Paris ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de pouvoir profiter d'éventuelles opérations de croissance.

La levée de fonds sera allouée aux objets suivants :

- renforcement des fonds propres de la Société ;
- financement du démarrage de la **phase II** du QGC001.

#### **1.2 Actions dont l'admission sur Alternext Paris est demandée**

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Nombre d'actions émises avant le Placement Privé         | 4 110 069                             |
| Nombre d'actions émises dans le cadre du Placement Privé | 637 334                               |
| Nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement Privé | 0                                     |
| Nombre d'actions admises aux négociations                | 4 747 403                             |
| Valeur nominale des actions                              | les actions sont sans valeur nominale |
| Prix par action dans le cadre du Placement Privé         | 5,35€                                 |
| Nature et forme  | Au nominatif ou au porteur            |
| Jouissance   | Courante                              |
| Libellé des actions                                      | QUANTUM GENOMICS                      |
| Code ISIN  | FR0011648971                          |
| Mnémonique   | ALQGC                                 |
| Mode de cotation   | Fixing                                |
| Secteur ICB :  | 4573 Biotechnologie                   |

#### **1.3 Placement privé préalable à l'admission**

Le 01/04/2014, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 3 403 736,90 € soit 637 334 actions nouvelles au prix de 5,35 € par titre, dont un placement privé (le « Placement Privé ») auprès d'investisseurs qualifiés pour 473 809 actions nouvelles représentant un montant de 2 534 878,15 €.

Une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext Paris par transfert du Marché Libre a été déposée auprès d'Euronext Paris, selon les dispositions prévues au chapitre 3.4.2 des Règles des Marchés Alternext.

#### **1.4 Autorisations en vertu desquelles est réalisé le placement privé**

##### **1.4.1 Assemblée Générale ayant autorisé l'émission d'Action nouvelles**

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 21 novembre 2013 a notamment voté la résolution suivante :

**11<sup>ème</sup> résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise (i) du rapport Conseil d'Administration et (ii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, et L. 225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code,

Et sous réserve de l'adoption de la 12<sup>ème</sup> résolution ci-dessous relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

**Délègue** au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et/ou des autres valeurs mobilières pourra être libérée soit par versement en espèces, soit par compensation de créances, ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

**Décide** de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :

- le montant maximum des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quarante millions (40.000.000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de cent millions (100.000.000) d'euros prévu en vertu des 8<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation,
- le montant maximum des valeurs mobilières composées donnant accès par tous moyens au capital de la Société susceptibles d'être émises immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quarante millions (40.000.000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de cent millions (100.000.000) d'euros prévu en vertu des 8<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation,
- en tout état de cause, les émissions de titres de capital réalisées exclusivement par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et ce en vertu de la présente délégation n'excèderont pas les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, à ce jour l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier est limitée à 20% du capital par an, conformément à l'article L. 225-136 3° du Code de commerce), et
- à ce plafond s'ajoutera le cas échéant, le montant des augmentations du capital social résultant des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

**Fixe** à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution,

**Prend acte** du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,

**Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit,

**Prend acte** du fait que :

- conformément à l'article L. 225-136 2° du Code de commerce, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourses de l'action QUANTUM GENOMICS précédant sa fixation, tel qu'ajusté pour tenir compte du regroupement de titres décidé à la 5<sup>ème</sup> résolution ci-dessus, éventuellement diminué d'une décote maximale de 40%, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,

**Décide** que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement) attachés aux actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,

**Prend acte** du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution,

**Prend acte** que la présente délégation de compétence prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, y compris celles consenties par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 29 juin 2012 et par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2013.

#### **1.4.2 Conseil d'administration ayant décidé l'émission d'Actions nouvelles**

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 01/04/2014, a décidé des modalités d'émission de 637 334 Actions Nouvelles au prix de 5,35 €.

#### **1.5 Etablissements financiers en charge de l'admission**

**EUROLAND CORPORATE**

**Listing Sponsor de la Société**

17, avenue George V  
75008 Paris

**AUREL BGC**

**Chef de File**

62, Rue Richelieu  
75002 Paris

#### **1.6 Engagement de conservation**

Les Sociétés Alix AM, Grand Allied, Delore & Associés ainsi que Messieurs Lionel Ségard, Jean-Philippe Milon, Maurice Salama, Michel Lepers, Fabrice Balavoine et Marc Karako se sont engagés irrévocablement à compter de la 1<sup>ère</sup> cotation des titres de la Société sur le marché Alternext, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société qu'il détiendront à cette date sauf dans le cadre du contrat de liquidité relatif aux actions de la Société qui va être mis en place, selon les termes suivants :

- 100% des actions détenues à dater de la première cotation des actions sur le marché Alternext et jusqu'au passage sur le groupe de cotation E1 (sociétés ayant fait une offre au public) de ce compartiment, où à défaut, jusqu'au 31/10/2014.

Cet engagement, pris envers l'établissement financier en charge du placement des titres de la Société et Listing Sponsor de la Société, pourra le cas échéant être levé par anticipation, de manière totale ou partielle, sur demande expresse d'Aurel BGC, notamment dans le cadre d'évènements exceptionnels de marché ou encore, à la demande du signataire du présent engagement, sous réserve de l'accord préalable d'Aurel BGC.

L'engagement de conservation pourra être levé avec l'accord préalable d'Aurel BGC qui devra être notifiés par écrit à la Société ou à l'actionnaire concerné. Aurel BGC informera immédiatement la Société des levées de ces engagements. La Société informera sans délai le marché des modifications/levées de ces engagements.

### **1.7 Engagement d'abstention**

Néant.

### **1.8 Calendrier**

|   |                  |
|---|------------------|
| Accord du Comité d'Euronext                                   | 16 décembre 2013 |
| Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital | 01 avril 2014    |
| Publication de l'avis Euronext                                | 07 avril 2014    |
| Première Cotation sur Alternext                               | 10 avril 2014    |

## 2. INFORMATIONS DE BASE

### 2.1 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du ESMA (ESMA 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 28/02/2014 est la suivante :

| Situation des Capitaux Propres et des dettes financières   |                       |
|--|-----------------------|
| En euros   |                       |
| <b>Total des dettes courantes au 28/02/2014</b>  | <b>560 000</b>        |
| - Faisant l'objet de garanties   | 0                     |
| - Faisant l'objet de nantissements   | 0                     |
| - Sans garanties ni nantissements  | 560 000               |
| <br><b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 28/02/2014</b> | <br><b>470 000</b>    |
| - Faisant l'objet de garanties   | 0                     |
| - Faisant l'objet de nantissements   | 0                     |
| - Sans garantie ni nantissement  | 470 000               |
| <br><b>Capitaux Propres au 28/02/2014 (hors résultat de la période)</b>                              | <br><b>-1 628 429</b> |
| - Capital Social   | 1 643 267             |
| - Réserves   | -4 417 494            |
| - Primes liées au capital  | 2 687 227             |
| - Report à nouveau   | -1 541 429            |
| <br>Situation de l'endettement au 28/02/2014   |                       |
| En millions d'euros  |                       |
| A. Trésorerie  | 160 301               |
| B. Instruments équivalents   | 0                     |
| C. Titres de placement   | 0                     |
| <b>D. Liquidités (A+B+C)</b>   | <b>160 301</b>        |
| E. Créances financières à court terme  | 0                     |
| F. Dettes bancaires à court terme  | 300 000               |
| G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme  | 260 000               |
| H. Autres dettes financières à court terme   | 0                     |
| <b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>   | <b>560 000</b>        |
| <b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>  | <b>399 699</b>        |
| K. Emprunts bancaires à plus d'un an   | 0                     |
| L. Obligations émises  | 0                     |
| M. Autres emprunts à plus d'un an  | 0                     |
| <b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>                                    | <b>0</b>              |
| <b>O. Endettement financier net (J+N)</b>  | <b>399 699</b>        |

Données non auditées

Il est à noter que les capitaux propres ont été reconstitués depuis le 28/02/2014. Le 01/04/2014 lors de son conseil d'administration la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant total de 3 403 736 ,90 € représentant une émission de 637 334 actions nouvelles sans valeur nominale.

### **3. INFORMATIONS TECHNIQUES**

#### **3.1 Service titres**

Le service financier relatif aux Actions est fourni en France par BNP Paribas Securities Services sans frais pour les actionnaires.

Si l'Emetteur devait modifier sa politique à cet égard, il l'annoncera dans la presse financière en France et cette information sera reprise dans un avis publié par Euronext.

**BNP Paribas Securities Services**

Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

#### **3.2 Contrat de Liquidité**

La Société va conclure un contrat de liquidité conforme au modèle Alternext Paris de contrat de liquidité-type avec une entreprise d'investissement agréée. Le contrat, sera mis en œuvre, plusieurs jours après l'inscription des titres et aura pour objet de définir les conditions dans lesquelles, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, la Société donnera mandat à l'entreprise d'investissement pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ainsi que d'éviter des décalages des cours non justifiés par la tendance du marché.

## 4. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

### 4.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres au 28/02/2014 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :

| Quote-part des capitaux propres par action (en euros)  | Base non diluée* | Base diluée    |
|--|------------------|----------------|
| Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital        | <b>-0,40 €</b>   | <b>-0,34 €</b> |
| Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>0,38 €</b>    | <b>0,47 €</b>  |

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de -1 628 429 € au 28/02/2014

Base diluée suite à exercice des 7 694 417 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 612 665 actions nouvelles

### 4.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :

| Participation de l'actionnaire (en %)  | Base non diluée | Base diluée  |
|--|-----------------|--------------|
| Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital        | <b>1,00%</b>    | <b>0,87%</b> |
| Après émission de 637 334 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital | <b>0,87%</b>    | <b>0,77%</b> |

Base diluée suite à exercice des 7 694 417 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 612 665 actions nouvelles

## RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT

### 4.3 Risques liés aux fluctuations de marché

Les actions de la Société, jusqu'à leur admission aux négociations sur le marché Alternext Paris, n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé. Le prix du Placement Privé ne prévoit pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur admission aux négociations sur le marché Alternext Paris. Le cours qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris est susceptible de varier significativement par rapport au prix du Placement Privé. Bien que la Société ait demandé l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, le prix de marché de ses actions pourrait en être affecté.

### 4.4 Volatilité du prix de marché des actions de la Société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché de la logistique, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés de la Société ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

### 4.5 Risque lié à l'existence de BSA

A la date du présent document, les Bons de Souscription d'Actions (BSA) ci-dessous sont en circulation :

| HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS<br>Information sur les options de souscription | BSA2009    | BSA06-2010                   | BSA06-2012 |
|--|------------|------------------------------|------------|
| Date de l'Assemblée Générale   | 15-avr.-09 | 30-juin-10                   | 30-juin-12 |
| Date du Conseil d'Administration   | 13-mai-09  | 30-juin-10                   | 24-juin-13 |
| Nombre total d'options de souscription   | 2 022 870  | 5 766 967                    | 1 120 000  |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites,  | 2 275 727  | 320 387                      | 62 222     |
| <i>Les mandataires sociaux</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| <i>Les 10 premiers attributaires</i>   | N/A        | N/A                          | N/A        |
| Point de départ d'exercice des options de souscription   | 13-mai-09  | 30 juin 2010 ou 05 juil.2010 | 24-juin-13 |
| Date d'expiration  | 13-mai-19  | 30 juin 2020 ou 05 juil.2020 | 24-juin-23 |
| Prix des d'options de souscription   | 0,0222 €   | 0,08 €                       | 0,18 €     |
| Nombre d'actions souscrites en 2012  | 180 180    | 0                            | 0          |
| Nombre d'actions souscrites en 2013  | 1 024 049  | 0                            | 145 000    |
| Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques  | 0          | 0                            | 0          |
| Options de souscription d'actions restantes à exercer au 10 oct. 2013  | 952 444    | 5 766 967                    | 975 000    |
| Nombre d'actions restantes à souscrire au 10 oct. 2013   | 238 111    | 320 387                      | 54 167     |

L'exercice des BSA entraînerait une dilution de 11,43% sur la base du capital existant à ce jour.

### 4.6 Risque de dilution complémentaire

Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure de dégager suffisamment de financement lié à son exploitation, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel à des investisseurs moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie des besoins correspondants et il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires.

#### **4.7 Ventes d'actions nouvelles**

La vente sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir pendant ou après la réalisation du placement pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions des ventes sur le marché par ses actionnaires d'actions.

#### **4.8 Politique de distribution de dividende de la Société**

Compte tenu de sa stratégie de développement envisagée, la Société n'entend pas, à la date de l'Offering Circular, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

Cependant, le Conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

#### **4.9 Actionnariat de la Société**

A l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucun actionnaire ne détiendra plus de 20,87% du capital et des droits de vote de la Société. Ainsi aucun actionnaire ne sera en mesure de décider seuls de l'adoption des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

#### **4.10 Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés**

Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. De plus, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'offre au public de titres financiers.

Néanmoins, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires seront offertes aux actionnaires conformément aux règles d'organisation du marché Alternext Paris, qui est un marché organisé.

## 5. GLOSSAIRE

### 5.1 Glossaire des termes financiers

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Actions</b>            | désigne l'ensemble des actions de l'Emetteur.  |
| <b>Actions Existantes</b> | désigne la totalité des 4 747 403 actions existantes de la Société à la date du présent Offering Circular. |
| <b>Actions Nouvelles</b>  | désigne les actions nouvelles émises par l'Emetteur dans le cadre de l'augmentation de capital du 637 334. |
| <b>Première Cotation</b>  | désigne la date à laquelle les Actions seront admises à la négociation sur le marché d'Alternext Paris.    |
| <b>Date de Paiement</b>   | désigne la date à laquelle aura lieu le paiement, le règlement et la livraison des Actions Nouvelles.      |
| <b>Milestones</b>         | désigne un revenu issu de paiements à chaque nouvelle étape de la recherche clinique.                      |
| <b>Royalties</b>          | désigne une redevance due au propriétaire d'un brevet ou d'une marque déposée.                             |
| <b>Upfront</b>            | désigne un revenu issu de paiement immédiat.   |

## 5.2 Glossaire des termes médicaux

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>AMM</b>                | L' <b>autorisation de mise sur le marché</b> (AMM) est l'accord donné à un titulaire des droits d'exploitation d'un médicament fabriqué industriellement pour qu'il puisse le commercialiser.   |
| <b>Aminopeptidase A</b>   | L' <b>Aminopeptidase A</b> est l'enzyme responsable de la formation de l'angiotensine III, l'un des peptides effecteurs du système nerveux central qui exerce un effet stimulateur tonique sur le contrôle de la pression artérielle.   |
| <b>ANR</b>                | L' <b>Agence nationale de la recherche</b> finance la recherche sur projets. Sur un mode de sélection compétitive qui respecte les standards internationaux, elle s'attache à favoriser la créativité, le décloisonnement, les émergences et les partenariats. Depuis 2010, elle est aussi le principal opérateur des Investissements d'Avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets. |
| <b>ANSM</b>               | L' <b>Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé</b> est un établissement public français dont la mission principale, est d'évaluer les risques sanitaires présentés par les médicaments et plus généralement tous les produits de santé destinés à l'homme. Elle est aussi l'autorité unique en matière de régulation des recherches biomédicales.  |
| <b>BAPAI</b>              | Pour <b>Brain Aminopeptidase A Inhibitors</b> ou inhibiteurs de l'aminopeptidase A cérébrale. Technologie à triple action : baisse de la sécrétion de vasopressine, diminution du tonus sympathique, stimulation du baroreflexe.  |
| <b>CPP</b>                | Les <b>Comités de protection des personnes</b> s'assurent que tout projet de recherche biomédicale sur l'être humain mené en France respecte diverses mesures (médicales, éthiques et juridiques) visant à assurer la protection des personnes qui participeront à cette recherche.   |
| <b>CTA</b>                | Clinical Trial Application est le dossier réglementaire de demande d'essais cliniques.  |
| <b>Galénique</b>          | La préparation d'un principe actif pour le rendre administrable au patient (comprimé, pilule, sachet, injection, etc.)  |
| <b>Phase pré-clinique</b> | C'est l'étude de la molécule, sa structure, son effet sur les cellules. C'est à ce moment que l'on détermine la dose maximale tolérée pour l'animal.  |
| <b>Phase I</b>            | Il s'agit d'évaluer la tolérance et l'absence d'effets indésirables chez des sujets sains (animal et humain).   |
| <b>Phase IIa</b>          | Etude pilote qui consiste à déterminer la dose optimale du médicament en testant sur des sujets malades.  |
| <b>Phase IIb</b>          | Elle permet de déterminer la dose thérapeutique en testant sur une plus grande population de sujets malades.  |
| <b>Phase II pivot</b>     | C'est l'étude clinique chez des sujets malades visant à valider une dose thérapeutique d'un candidat-médicament.  |
| <b>PK (études)</b>        | Etudes descriptives et quantitatives du devenir d'un principe actif dans l'organisme auquel il est administré.  |

*(Page laissée blanche intentionnellement)*